

Compte rendu de la séance du 11 juin 2024

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 11 juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures quatorze, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du 4 juin deux mille vingt-quatre qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Martine FIGUEROA, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN.

Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Antoine SIGWALT a donné pouvoir à Aurélien VÉRON

Christel TORIELLO a donné pouvoir à JULIEN ROUET

Audrey PULVAR a donné pouvoir à Boris JAMET-FOURNIER jusqu'à son arrivée

Shirley WIRDEN a donné pouvoir à Luc FERRY jusqu'à son arrivée

Véronique LEVIEUX a donné pouvoir à Ariel WEIL jusqu'à son arrivée

Dorine BREGMAN a donné pouvoir à Jimmy BERTHÉ si elle doit s'absenter

Arrivée de Boris JAMET-FOURNIER à 19 h 31

Arrivée d'Audrey PULVAR à 20 h 07

Arrivée de Shirley WIRDEN à 20 h 18

Arrivée de Véronique LEVIEUX à 20 h 23

Sortie de Raphaëlle RÉMY-LELEU vers 21 h 40

Retour de Raphaëlle RÉMY-LELEU vers 22 h 03

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 14.

Ordre du jour

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2024 PC 08 Désignation du secrétaire de séance

COMMUNICATIONS

Communication portant sur les élections européennes et leurs résultats

Communication portant sur les Jeux olympiques et paralympiques

Communication portant sur les fermetures de classes

PROCÉDURE D'URGENCE

INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR D'UN VŒU CONCERNANT LES MOUSTIQUES TIGRES

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2024 PC 10 Adoption du budget supplémentaire 2024 de l'état spécial de Paris Centre

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2024 DAC 33 Subventions (250 926 euros), conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

2024 DAC 123 Subventions (35 000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et des pratiques artistiques amateurs (Paris Centre, 11^e, 13^e et 20^e)

2024 DAC 125 Subventions (13 000 euros) à l'association Roaratorio (Paris Centre)

2024 DAC 136 Subventions d'équipement (445 000 euros) et conventions avec la Fondation Cité internationale des Arts, la SCIC le 100 ECS et l'association Institut des Cultures d'Islam (Paris Centre, 12^e, 18^e)

2024 DAC 424 Subventions (39 500 euros) à 9 formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale

2024 DAC 100 Subvention (1 675 000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre)

2024 DAC 269 Subventions (955 522 euros) à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (Paris Centre) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs

2024 DAC 379 Convention d'occupation du domaine public de l'hôtel de Saint-Aignan avec l'association du Musée d'art et d'Histoire du Judaïsme (3^e)

2024 DAC 65 Subventions (500 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18^e)

2024 DAC 66 Subventions d'investissement (180 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e)

2024 DAC 224 Subventions (10 500 euros) en faveur de 3 associations proposant des manifestations littéraires et signature d'une convention avec FELIPE

2024 DAC 427 Subventions d'investissement (253.899 euros) à 2 associations de pratique artistique et conventions

2024 DAC 348 Subventions (13.500 euros) à 4 associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre et signature d'une convention

2024 DAC 319 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francis Bacon au 14 rue de Birague, à Paris 4^e

2024 DAC 445 Attribution de la dénomination Ida Rubinstein au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Paris

2024 DAC 321 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Daniel Defert, 25 rue Michel le Comte à Paris 3^e

2024 DAC 249 Subventions (120.000 euros) à la Fondation Mémorial de la Shoah (Paris Centre)

2024 DAC 261 Subventions (30.600 euros) à 17 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

2024 DAC 330 Convention de mécénat avec l'association Eparchie Sainte-Croix des Arméniens Catholiques de France, pour la restauration des chapelles de la cathédrale Sainte-Croix des Arméniens (Paris Centre)

2024 DAC 260 Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention annuelle d'équipement avec l'association Le Portail de l'Hôtel Raoul

2024 DAE 2 Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2024

2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi

2024 DAE 19 Conventions et subventions (914 500€) à 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire et Accord de Consortium du projet Seine Nourricière

2024 DAE 98 Subvention (77.500 euros) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

2024 DAE 111 Subvention de fonctionnement (54.000 euros) et convention avec l'association l'Incubateur au féminin - WILLA (2e)

2024 DAE 117 Subventions de fonctionnement (3 500 000 euros) et d'investissement (249 000 euros) et conventions avec l'association Forum des images (Paris Centre)

2024 DASCO 16 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946€) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

2024 DASCO 33 Collèges publics parisiens -Subventions d'équipement (38 200 euros) et subventions pour travaux (182 645 euros)

2024 DASCO 42 Subventions d'investissement pour le budget participatif des collèges

2024 DASCO 46 Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association APAJH pour les locaux sis 10 rue des Hospitalières Saint Gervais (4^e)

2024 DASCO 64 Projet de convention et de financement entre la Ville et la Caisse des écoles Paris Centre concernant la fourniture d'une prestation de restauration pour les actions de l'Académie des langues

2024 DASCO 67 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024

2024 DFPE 5 Subvention (115 232 euros), avenant n°4 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) (12^e) pour la crèche collective, La Clairière, située 1, rue Dussoubs (2e)

2024 DFPE 92 Subvention (14 854 euros), avenant n°4 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale sise 8/10, rue François Miron (4^e)

2024 DFPE 115 Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux-Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à 10 associations

2024 DFPE 133 Subvention (80 256€) et conventions avec l'association « Crescendo » (11^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et de rénovation pour 3 EAJE situés dans Paris centre, 9^e et 18^e

2024 DFPE 137 Subvention (733 806€) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE)

2024 DDCT 74 Subventions (15 000 euros) à 7 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée à Paris Centre

2024 DICOM 24 Convention de cession de droits de propriété intellectuelle et convention de co-organisation relatives aux festivités du 14 juillet 2024

2024 DJS 4 Subventions (94 900 euros) à 11 associations sportives dont 3 conventions pluriannuelles d'objectifs (Paris Centre)

2024 DJS 82 Subventions (279.000 €) conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture

2024 DLH 76 Location de l'immeuble 6 rue Poissonnière (2^e) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique

2024 DLH 128 Location de l'immeuble 39 rue de Poitou (Paris Centre) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique

2024 DLH 113 Location de l'immeuble 42, rue de la Verrerie (Paris Centre) à la RIVP -bail emphytéotique

2024 DLH 112 Attribution d'une aide en nature au profit de l'association "Le pavillon de l'Arsenal" au titre de l'exercice 2024

2024 DPE 23 Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants

2024 DSOL 14 Subventions (65 500 euros) à 19 associations et avenant à convention avec une d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024

2024 DSOL 28 Subventions à 16 associations et convention ou avenant avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

2024 DSOL 41 Subventions(75 500 euros) à 9 associations et avenant à convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination)

2024 DSOL 75 Subventions (455 400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

2024 DSOL 88 Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement

2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 € en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées

2024 SG 51 Convention d'occupation du domaine public pour l'installation de locaux temporaires nécessaires à la reprise du culte et à la réouverture de la Cathédrale Notre-Dame

VŒUX

VPC 2024 12 Vœu déposé par Aurélien VÉRON relatif à l'ouverture de la place du Carrousel aux livreurs et aux habitants du Centre

VPC 2024 13 Vœu déposé par Corinne FAUGERON relatif à la mémoire et l'action de Francesca DANDOLO

VPC 2024 14 Vœu déposé par Raphaëlle RÉMY-LELEU et des élu.es du groupe Les Écologistes relatif à la démocratie locale

VPC 2024 17 Vœu présenté par Martine FIGUEROA et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la lutte contre les mégots de cigarettes jetés dans l'espace public

VPC 2024 15 Vœu d'Ariel WEIL, Yohann ROSZÉWITCH, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Ange Catarinichia, combattant de la Deuxième Division Blindée du Général Leclerc

VPC 2024 16 Vœu d'Ariel WEIL, Yohann ROSZÉWITCH, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une rue de Paris Centre en hommage à Samuel Émile, dit « Milo », ADONER

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonsoir, excusez-nous pour ce retard à l'allumage. Au crédit des uns et des autres et des élus, nous sortons d'une élection qui s'est terminée à 3 heures du matin, ici à la mairie de Paris Centre, c'était hier, et cela va bientôt reprendre, nous en parlerons un peu plus tard. Vous avez le dernier ordre du jour à jour sur les tables à l'entrée puisqu'il a un petit peu changé.

Je voudrais commencer ce Conseil, hélas comme le dernier Conseil, par des hommages, je procéderai ensuite aux annonces administratives. Des hommages à d'anciens élus du 4^e arrondissement, décidément cela n'a pas été une bonne période pour les anciens élus du 4^e arrondissement dont je fais partie avec Corine et d'autres. Je voudrais commencer par rendre hommage dans ce Conseil à Marcel MORIN et Francesca DANDOLO qui sont tous les deux d'anciens élus du 4^e arrondissement. En ce qui concerne Francesca, Corine, je t'associe évidemment à cet hommage, toi qui l'as bien connue puisque tu as été élue en même temps qu'elle. Il y aura un vœu en fin de séance dans lequel, avec Corine, nous proposons la nomination d'un lieu en sa mémoire.

Je voudrais commencer par Marcel MORIN qui est décédé le 5 mai 2024 à Dreux à 85 ans. Il avait été conseiller du 4^e arrondissement il y a assez longtemps, sous la mandature de Pierre-Charles KRIEG, dont peu se rappellent ici, mais qui a donné son nom à la Halle des Blancs-Manteaux, il a été maire de 1955 à 2001. Peu de gens se souviennent de Marcel, en tout cas, il n'y a aucun élu qui a été élu en même temps que Marcel MORIN ici.

En revanche, nous nous souvenons très bien de lui parce qu'il a ensuite été dirigeant de l'union nationale des combattants du 3^e arrondissement et du comité d'entente. C'était un pilier de nos commémorations avec les porte-drapeaux. Sa famille n'a pas pu venir aujourd'hui, mais c'était un personnage, une figure, et nous l'avons connu, je l'ai connu en tant que maire. Nous l'avons connu à nos commémorations, tant que cela lui a été possible de venir, il était là.

Nous nous souvenons de sa voix tellement douce et fluette que, parfois, nous ne l'entendions pas et nous lui disions de parler un peu plus fort ou de serrer le micro. Il avait une humilité assez importante puisqu'il avait choisi, après avoir été élu, d'être bénévole et de continuer à servir l'intérêt général jusqu'à pratiquement ses derniers jours. Son engagement en faveur de la mémoire ne s'est jamais démenti, il avait d'ailleurs été élu à cette délégation lorsqu'il était aux côtés de Pierre-Charles KRIEG, il était délégué à la mémoire et aux anciens combattants dont il était lui-même puisqu'il avait fait la guerre d'Algérie et avait été décoré à ce titre. Il était par ailleurs commerçant rue de Bretagne avant de déménager dans le 17^e arrondissement. Il a de la famille, son cousin, qui est restée commerçant dans le 4^e arrondissement.

Je voudrais, malgré leur absence, saluer son épouse, Michèle MORIN, sa fille Odile et son compagnon Gérard LEBERT, ses petits-enfants que je voudrais évoquer ici dans ce Conseil,

Leslie, Julien et Mélanie, et enfin ses arrière-petites-filles, Laena et Anaïs, auxquels j'adresse, au nom du Conseil, nos plus sincères condoléances.

Je voudrais maintenant parler de Francesca DANDOLO comme je l'ai fait à l'instant avec sa famille, pour dire qu'elle a été un personnage important pour moi. Je l'ai moins connue que Corine FAUGERON qui a été élue en même temps qu'elle, élue écologiste comme elle, sous la mandature de Dominique BERTINOTTI. J'ai connu Francesca DANDOLO après qu'elle ait été élue et toujours extrêmement engagée dans la vie du quartier dans le mouvement citoyen, dans les associations, étant bénévole, faisant visiter et faisant de magnifiques traversées pour montrer la biodiversité et la vie qui grouillait dans le centre de Paris. Je me souviens d'avoir fait ces balades avec elle.

Je voudrais rappeler aussi, je laisserai peut-être Corine compléter, ce que nous lui devons, des choses dont nous profitons tous les jours. Je pense à elle qui, lorsqu'elle était adjointe, conseillère d'arrondissement déléguée à la voirie et aux espaces verts, avait notamment été pionnière avec ce premier couloir de bus rue de Rivoli. À l'époque déjà, nous avions dit que c'était fou, avec la piste à double sens que nous utilisons encore tous les jours, boulevard Morland et quai des Célestins, avec aussi l'ouverture de la première partie du Jardin des Rosiers qui a été complété en 2014 et a pu être dénommée Jardin des Rosiers Joseph Migneret, nous en reparlerons plus tard dans ce Conseil ce soir, et dont l'initiative merveilleuse lui était due.

D'une manière générale, je crois que nous nous rappelons d'elle comme quelqu'un qui avait la main verte, qui était extrêmement attentive à ces jardins, qui avait cofondé il y a presque 20 ans maintenant cette Association des Jardiniers du 4^e arrondissement dont je vois de nombreux membres et qui exploite les deux jardins partagés, celui du Clos des Blancs Manteaux, dont il sera question dans le vœu porté par Corine, et celui du magnifique Jardin des Rosiers Joseph Migneret où vous êtes toujours à l'œuvre, avec ce jardin partagé et ces potagers.

Elle fait partie des personnages de la galerie sur laquelle je me suis appuyé quand je suis devenu assez brusquement maire du 4^e arrondissement. Je me souviens qu'il y avait des gens que je consultais sur tel ou tel sujet, et évidemment, pour ce qui concernait la biodiversité et les jardins, c'était Francesca DANDOLO. Au point que j'avais souhaité la remercier, l'honorer de son engagement au service de la collectivité avec cette décoration, cette médaille de la Ville de Paris que j'avais eu l'honneur de solliciter et de lui remettre au nom de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, en 2019.

Je voudrais saluer ce soir Marc DONDEY, son compagnon, la sœur de Francesca, Louisa, que j'ai rencontrés ce soir, toute sa famille, les enfants qui sont là, et les membres actifs des jardiniers du 4^e, j'ai vu Anne-Marie, Patrick et Alain qui sont aussi venus lui rendre hommage. Je sais qu'il sera rendu hommage à Francesca dimanche après-midi à l'Académie du Climat, comme il se doit, comme ici à la fois dans sa mairie et dans une mairie dont, je pense, l'utilisation actuelle ne lui aurait pas déplu, tant s'en faut.

Avant de faire une minute de silence, je laisse la parole à Corine pour dire quelques mots. Merci beaucoup.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Merci, Monsieur le Maire. Je connais Francesca depuis très longtemps et je la connaissais bien avant de rentrer en politique, ancienne collègue de bureau, c'est comme cela que nous nous sommes rencontrées et partenaire de soirée à l'opéra. Nous avons un groupe avec un abonnement tous ensemble et nous nous y retrouvons très régulièrement, c'était formidable. Cette ancienne collègue de bureau et partenaire de soirée à l'opéra venait d'emménager dans le 4^e et nous marchions en devisant et en maudissant la manière dont Paris était gérée.

Un jour, au carrefour Petit Musc – Saint-Antoine – Guéménée, Francesca m'a proposé d'adhérer ensemble au parti des Verts, ce qui était finalement une excellente idée pour transformer nos plaintes en une action positive. Nous avons donc adhéré en 1999 et avons débuté notre carrière politique en même temps, un an avant les élections qui allaient porter Bertrand DELANOË à la tête de Paris. Je conduisais la liste des Verts dans le 4^e arrondissement et après une campagne enthousiasmante et joyeuse, nous nous sommes retrouvées toutes les deux au Conseil d'arrondissement de la mairie du 4^e. C'était une période extrêmement passionnante où tout était à monter, nous arrivions avec des idées que personne n'avait eues. Avec notre esprit de Vertes habituées aux choses pas très orthodoxes, nous nous sommes attelées au dossier Espaces verts et voirie pour Francesca DANDOLO.

Pratiquantes de la politique autrement, habituées chacune dans notre domaine à conduire des projets, nous avons surpris, parfois stupéfait, parfois irrité nos partenaires comme nos opposants. Francesca, déléguée aux Espaces verts et à la voirie, s'est emparée de ces sujets et, à la Francesca, les a menés jusqu'au bout. Nous lui devons la première zone 30 de Paris dans le quartier de l'Arsenal assortie de la piste cyclable du quai des Célestins, dont le Maire vient de parler, ainsi que l'ouverture au public du jardin de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris rue des Francs-Bourgeois.

En 2004, de l'idée d'un jardin partagé face à un projet de création d'un gymnase dissimulant les vues de nouveaux logements sociaux installés dans les anciens locaux de la garde républicaine et occupant un très bel espace en zone inondable, est née l'Association des Jardiniers du 4^e au 10, rue Saint-Antoine. Nous n'avons pas réussi à obtenir la création d'un jardin partagé à cet endroit qui est devenu un magnifique jardin inaccessible à tous, mais visible par tous. De 2004 à 2008, l'association a continué de vivre, explorant tous les endroits du 4^e susceptibles d'accueillir un jardin partagé et se heurtant sans cesse à des refus jusqu'au jour de septembre 2009 où nous avons inauguré la première partie du Jardin des Rosiers dont nous étions à l'origine à la suite d'un vœu adopté en 2001 au Conseil de Paris.

Enfin, en 2009, à la suite d'un CICA sur les espaces verts dans le 4^e auquel Francesca, puisqu'elle n'était plus élue, participait en tant que nouvelle Présidente de l'Association des Jardiniers du 4^e, elle a obtenu 27 m² dans l'espace en surplomb du Clos des Blancs Manteaux. Pour fêter cette victoire, Francesca y a jeté quelques poignées de graines de

capucines qui ont rapidement poussé pour faire un petit parterre très coloré. À partir de ce moment, l'association n'a cessé de grandir, ainsi que le jardin qui aujourd'hui occupe toute la partie haute du Clos des Blancs Manteaux.

Grâce au sérieux, à la rigueur et au succès de l'association. C'est tout naturellement que la partie réservée à un jardin partagé dans le Jardin des Rosiers a été confiée aux Jardiniers du 4^e. Francesca a été une formidable animatrice de cette association qui est la seule association parisienne de jardiniers qui gère deux sites. Partout ailleurs, chaque jardin a sa propre association.

Dans un deuxième CICA, dix ans plus tard, toujours à la mairie du 4^e, en 2019 donc, Francesca a lancé la démarche des Chemins de la nature, qui fut la base des marches exploratoires pour préparer et embellir notre quartier, le quartier du Marais.

Avec le Maire, nous avons décidé de mettre en avant le dévouement et le travail de Francesca pour la nature et le lien social. Nous allons proposer tout à l'heure un vœu de l'exécutif pour que ce fameux Clos des Blancs Manteaux porte le nom de Francesca DANDOLO pour la remercier de son engagement et de nous avoir offert ces lieux formidables de manière pérenne. Sans elle, cela aurait pu tout à fait périr. Merci encore à elle.

Applaudissements.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Corinne, d'avoir ajouté des choses que je ne connaissais pas, comme ton entrée en politique par Francesca DANDOLO qu'il faut donc remercier si tu es autour de la table ce soir. Merci. Je vous propose une minute de silence.

Une minute de silence est respectée.

Merci beaucoup. Je vous propose une minute d'interruption de séance pour pouvoir remercier et raccompagner la famille.

La séance est interrompue.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2024 PC 08 Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vais démarrer ce Conseil par une série de communications, mais tout d'abord, je donne les absences et les pouvoirs et je désigne la secrétaire de séance. Si vous êtes d'accord, c'est Benoîte sur qui le sort tombe. Benoîte qui était sur le point de lancer De la Culture avant toute chose, qui, vous avez vu avec les quartiers, a pris ses quartiers d'été, puisque c'est dans la cour devant le parvis. J'espère qu'ils seront encore en train de jouer quand

nous aurons fini ce Conseil, mais cela dépendra de vous. C'est Benoîte que je désigne s'il n'y a pas d'opposition ou d'abstention. Je vous remercie.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

COMMUNICATIONS

Communication portant sur les élections européennes et leurs résultats

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons commencé par les hommages bien sûr, et je voudrais maintenant faire une très courte communication sur les élections européennes et leurs résultats.

Vous savez que nous avons 38 listes en lice lors du scrutin de liste à tour unique de ce dimanche, avec à Paris Centre des résultats que je ne redis pas ici puisque nous les avons publiés sur le site dès lundi matin et que vous pouvez les trouver sur le site de la mairie de Paris Centre, sur les comptes institutionnels et sur nos réseaux sociaux aussi.

Nous avons à Paris Centre 49 bureaux de vote et je voudrais ici remercier d'abord l'ensemble des élus, puisque vous avez à peu près tous tenu des bureaux de vote pendant toute la journée. C'était une longue journée à l'issue de laquelle nous avons appris qu'il faudrait remettre cela encore deux fois dans les semaines qui venaient. Je voudrais remercier aussi à travers vous, puisque nous avons 49 bureaux de vote, les élus ne suffisent pas, l'ensemble des bénévoles qui ont tenu des bureaux de vote en tant que présidents, en tant qu'assesseurs, les personnels de la mairie, de la Direction des services et le Directeur et le Directeur adjoint, Elie et David, qui ont préparé ces élections. C'est beaucoup de préparation, je voudrais les remercier, car c'est évidemment une énorme charge de travail pour la suite de ce mois. Donc, à travers vous, remercier ces bénévoles sans qui l'on ne peut pas organiser les scrutins, je crois que peu de gens le savent, et les remobiliser puisque nous allons avoir de nouveau besoin d'eux. Remercier, à travers les présidents de groupe, la mobilisation des différents groupes politiques qui ne suffisent pas, parfois il faut des bénévoles aussi en dehors des groupes.

D'ores et déjà je vous donne rendez-vous pour ces deux prochains scrutins qui auront lieu le 30 juin et le 7 juillet pour le deuxième tour. Dans le public, je sais qu'il y a plutôt des gens qui ont de l'expérience, mais si vous voulez tenir des bureaux de vote, vous êtes les bienvenus, ou même pour, d'une manière ou d'une autre, nous aider dans ces moments.

J'ai salué le directeur général des services, Elie BEAUROY, qui a supervisé avec David-Dominique FLEURIER, responsable des services à la population, mais je voudrais aussi remercier Marion LOISEL qui s'en va officiellement. Elle avait tout fait et nous avons tout

fait avec elle pour qu'elle reste jusqu'à la dernière élection, enfin, ce que nous pensions être la dernière édition pour un certain temps, et puis voilà, elle nous quitte et elle aura aussi régné sur ses équipes d'une main de maîtresse. Je voudrais aussi lui rendre hommage ici. Je crois que tout le monde connaît Marion, je pense que nous pouvons tous l'applaudir.

Applaudissements.

Elle n'est pas là ce soir, elle part dans quelques jours, elle va beaucoup nous manquer pour l'organisation de ces élections. Je ne sais pas si David est là, mais je crois que nous pouvons compter sur lui, sur Elie, sur toutes les équipes de la mairie de Paris Centre qui sont là. En tout cas, cela va être un sacré travail puisque, vous le savez, nous avons ces élections législatives anticipées à la suite de la dissolution annoncée par le Président de la République le soir même des élections, à vrai dire une heure après la clôture des bureaux de vote.

C'est une période de campagne qui s'ouvre, raison pour laquelle, ce soir, je nous invite collectivement à être rapides dans les délibérations régulières, récurrentes, et à insister vraiment sur les points que nous voulons porter à la connaissance de ce Conseil. Je le mets à exécution moi-même, je m'en tiens là pour cette communication.

Communication portant sur les Jeux olympiques et paralympiques

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

J'enchaîne rapidement sur une communication relative aux Jeux olympiques et paralympiques, très courte puisque nous avons des réunions publiques. Nous en avons eu une en compagnie du préfet de police le 8 février, nous en avons eu une autre vendredi dernier au pavillon de l'Arsenal, qui était dédiée aux commerçants et aux commerçants des zones impactées, c'est-à-dire les zones dites SILT grises essentiellement pour la cérémonie d'ouverture en ce qui nous concerne et aux zones rouges. Ils sont venus, beaucoup de questions ont été posées et nous allons continuer à discuter avec eux. Il y aura une réunion publique destinée aux habitants, elle est en principe fixée au 25 juin, je vais confirmer avec le préfet de police que la période de réserve ne pose pas de problème, car nous l'avons fixée sans savoir qu'il y aurait une élection à ce moment-là. Le préfet de police a préféré, et je pense que c'était effectivement légitime, que nous distinguions les commerçants et les habitants qui n'ont pas des problématiques similaires. Les habitants de deux zones sont concernés par ces restrictions de circulation et ces QR code.

Je rappelle, nous en avons beaucoup parlé, il y a beaucoup de questions là-dessus, que si le site est déjà ouvert depuis quelques semaines pour demander votre QR code si vous êtes habitant de la zone concernée, la distribution des premiers QR codes n'a pas encore commencé parce qu'il fallait un certain nombre de textes législatifs pour les mettre en place, le préfet s'en est expliqué et il est donc normal que beaucoup d'habitants soient en attente d'une réponse. Si en revanche vous avez une réponse négative, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons les intermédiaires avec la préfecture de police, cela a pu arriver.

Je ne voulais pas rappeler les objectifs des Jeux olympiques et paralympiques, que l'on soit pour ou contre, ils arrivent. Je pense que ce sera un moment de rayonnement, mais il faut les organiser et nous mesurons les contraintes que cela fait peser, avec d'ores et déjà la fermeture de la place de la Concorde, il en sera question à nouveau un petit peu plus tard dans ce Conseil, et des restrictions de circulation qui vont se mettre en place progressivement à mesure que l'on monte les sites de festivités, comme à la Concorde et au Champ de Mars.

Que l'on aime ou pas, ce qui avait aussi permis de retenir la candidature de Paris, c'était cette promesse d'une organisation des Jeux olympiques au cœur de la ville avec le revers de la médaille de devoir les installer et que cela génère un certain nombre de contraintes, avec aussi cette cérémonie d'ouverture qui pour Paris Centre est sans doute la plus contraignante, je veux dire que c'est le point le plus contraignant des Jeux olympiques et paralympiques dans le centre de Paris. Pour se rassurer, cela ne nous contraindra essentiellement que du 18 au 26 juillet, date d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques le long de la Seine avec cette cérémonie inédite qui se déroule sur 6 kilomètres et dont une partie importante à Paris Centre.

Je rappelle aussi les Olympiades culturelles. Il y a un objectif qui était de mettre en avant les commerçants, les acteurs économiques et culturels en général et ce sera le cas, même les acteurs de l'ESS puisque 500 entreprises de l'ESS ont bénéficié des marchés des jeux. Les acteurs culturels, chère Benoîte, sont mis à l'honneur dans le cadre des Olympiades culturelles qui ont déjà commencé dans tout Paris et qui vont s'accélérer pendant l'été. Je rappelle aussi les que Olympiades culturelles vont permettre aux habitants qui le souhaitent d'en découvrir et peut être même de gagner des places aux Jeux s'ils gagnent des épreuves ou qu'ils bénéficient du tirage au sort. J'invite tout le monde à s'inscrire aux Olympiades culturelles, c'est le bon moment de se préparer pour l'été, qu'on aille en vacances ou que l'on reste pour les Jeux olympiques. Les Olympiades d'arrondissement au terme desquelles les gagnants et les lauréats de tous les arrondissements s'affronteront.

Il y aura 15 millions de visiteurs cet été et plusieurs milliards qui nous regarderont de l'extérieur. Pas mal de choses vont sans doute être remises en cause par les nécessités d'organisation des votes et de la campagne, mais le 19 juin, en principe, nous aurons une réunion dédiée aux riverains du Carreau du Temple qui, je vous le rappelle aussi, accueillera le centre des médias non sportifs avec plus de 8 000 journalistes attendus, ce qui nous paraît une aubaine pour les commerçants du quartier et peut être quelques contraintes aussi pour eux et pour les riverains.

Communication portant sur les fermetures de classes

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je voudrais que nous terminions avec une dernière communication que nous n'avions pas prévue, mais Karine et moi avons eu un long échange aujourd'hui avec la directrice académique du rectorat. Avec des annonces peut être limitées, mais quand même très

perturbantes. Je laisse la parole à Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge des affaires scolaires, pour en dire quelques mots. Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci, Monsieur le Maire, cher Ariel. Bonsoir à toutes et tous. C'est peut-être une certaine stupéfaction, voire un certain écoëurement, que je vais partager avec vous ce soir. Nous avons eu cet après-midi cette longue conversation, un peu une bataille, avec la directrice académique, la DASEN et le DASEN Adjoint en charge des collèges. Je crois que nous avons déjà partagé avec vous au dernier Conseil le fait que nous avons 2 classes qui sont sous surveillance normalement après le CDEN et qu'à notre grande surprise, une école avait reçu un courrier en disant que la classe était fermée pour Daniel Cordier et que pour la classe de Louvois, j'ai appris que l'inspectrice avait annoncé aux parents la fermeture sans que ces classes soient passées au conseil technique de juin, ce qui est assez inacceptable. Nous allons bien sûr refaire un point avec l'Académie là-dessus.

Mais là, cet après-midi, c'est à propos des collèges que le rectorat nous appelait. Alors que nos collèges paient déjà un très lourd tribut, avec 6 fermetures de divisions, c'est 6 fermetures de classes sur 7 de nos collèges., la Direction académique souhaite maintenant fermer 2 classes en plus, 2 divisions en plus, soudainement, au vu de chiffres qu'eux seuls détiennent, puisque ce ne sont pas des chiffres que nous, Ville, pouvons vérifier. Ils souhaitent donc fermer une classe de plus au collège Poquelin, c'est clos, nous avons pu défendre cette classe, c'était complètement aberrant, c'était basé sur des effectifs qui n'étaient absolument pas réels. Il reste une classe menacée au collège Béranger, qui était le seul collège qui n'était pas touché jusque-là par des fermetures de classes.

En fait, l'Académie peut elle-même gérer le flux des dérogations, en accepter un petit peu plus, un petit peu moins, pour que le seuil soit juste en dessous de ce qui permet de maintenir 3 divisions. Bien sûr, nous avons bataillé et pour le moment, cette fermeture est suspendue jusqu'à l'inscription réelle des familles. Pour nous, c'est stupéfiant puisque nous avons plus d'une centaine de logements qui vont être livrés sur cette zone d'ici la fin 2025, dont des logements familles. Nous avons également investi massivement dans une création d'une polyvalente et avec un parcours de continuité de la maternelle jusqu'au collège à Béranger en particulier en fléchant du portugais dès l'élémentaire pour qu'ensuite cela puisse être continué en bilangue au collège Béranger et ensuite au lycée Sophie Germain. Nous avons de beaux parcours que nous mettons en place et cette fermeture de classes vient donner un signal, un signal de plus pour inciter les familles à partir dans le privé, puisqu'on sait que lorsqu'il y a des fermetures de classes, cela enlève de la DHG et donc des moyens à nos collèges.

C'est donc suspendu pour le moment, mais nous sommes mobilisés. Nos enfants ne sont pas des variables d'ajustement pour l'Éducation nationale sur Paris. Ce n'est pas acceptable et nous continuerons à nous mobiliser contre cette fermeture. Voilà, merci.

Applaudissements.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Je suis très surpris de cette logique comptable. Je n'incrimine pas les fonctionnaires, ils ont des ordres, mais je suis quand même très très surpris des remises en cause permanentes.

Je le dis pour clarifier le point que tu as donné sur les dérogations, nous avons appris aujourd'hui que la raison pour laquelle de nouvelles fermetures étaient envisagées n'était pas du tout liée à des changements de chiffres, d'ailleurs les chiffres avancés étaient faux par rapport à ceux que nous avons des établissements, mais elles étaient dues à des changements dans la politique de dérogation. C'est-à-dire que chaque année, il y a un volant d'élèves qui sont envoyés dans nos collèges parce qu'il n'y a pas de place ailleurs. Comme cette année, ils ont souhaité rééquilibrer dans d'autres arrondissements en dehors de Paris Centre qui font face à une pénurie d'élèves, tout d'un coup, à un mois de la fin des classes, même à quelques semaines, on décide qu'on retire comme cela quelques élèves et qu'on ajoute une fermeture de classes. Cela n'a aucun sens et c'est évidemment fait sans aucune transparence.

Nous, en revanche, nous nous plions à cet exercice de transparence de le dire au Conseil. Je m'engage à vous tenir au courant régulièrement de la situation en demandant, comme nous l'avons fait aujourd'hui, une bien plus grande transparence au rectorat. Comme nous l'avons fait le mois dernier avec les 3 députés de Paris Centre, nous continuerons à leur demander leur aide et leur intercession, enfin, les 3 futurs députés qui seront élus au terme des prochaines élections.

Je vous remercie. C'est un sujet qui pour nous n'a pas vocation à être partisan, mais transpartisan. Je crois que nous avons tous ici l'intérêt des enfants de Paris Centre à cœur. Je vous remercie.

PROCÉDURE D'URGENCE

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons commencer le Conseil proprement dit. Il me faut d'abord adopter la procédure d'urgence, une fois de plus vous demander d'adopter la procédure d'urgence puisque nous avons au moins une délibération qui est arrivée après délai. C'est une délibération, qui, je crois, ne pose aucun problème.

C'est la délibération sur les affaires scolaires relative au budget participatif des collèges, la DASCO 42, mais comme elle est arrivée après le délai, je me dois de vous demander de voter la procédure d'urgence.

Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cela nous permettra donc d'examiner la délibération DASCO 42 un peu plus tard dans ce Conseil.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je précise que nous n'allons pas voter le PV de la dernière séance du Conseil. Comme elle a été trop rapprochée de celle-ci, il n'a pas pu être envoyé dans les temps et pour éviter les déboires que nous avons pu avoir, je préfère que vous ayez le temps de le relire. Cela veut dire que, malheureusement, je le dis ici, il ne sera pas adopté avant le prochain Conseil qui aura lieu en septembre et que le compte rendu ne sera donc pas publié. Je préfère que les groupes et les présidents aient le temps de lire en détail le compte rendu et puissent l'approuver sur cette base.

INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR D'UN VŒU CONCERNANT LES MOUSTIQUES TIGRES

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je voudrais, à la demande de Martine FIGUEROA qui a envoyé un vœu dans les temps, mais un autre hors délai, voter là-dessus. Je le dis ici, comme je l'ai dit à Martine avec beaucoup de respect, j'essaie de tenir les délais, sauf lorsqu'il y a des cas d'urgence. Il ne m'a pas semblé que ce vœu était un vœu d'urgence, mais nous allons voter pour savoir si nous l'inscrivons ou pas dans l'ordre du jour.

Je procède au vote. Ce vœu concernait, je crois, les moustiques tigres et il a été évoqué en réunion de préparation de ce Conseil. Qui s'oppose à l'insertion de ce vœu dans l'ordre du jour? Merci de lever la main. Je rappelle que la recommandation était négative. Oui, c'est pour l'inscription de ce vœu.

Ce n'est pas faute de vous avoir posé la question avant. Je vous remercie.

Qui s'abstient, que je puisse compter? Qui vote pour? Merci. Je suis désolé, il n'est pas inscrit à cet ordre du jour, mais je le considère comme étant inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil. Je te laisse un moment pour dire un mot là-dessus. Merci de noter les scores.

Martine FIGUEROA, conseillère de Paris Centre

J'avais aussi une question au maire. C'est assez dommage, je ne vais quand même pas réinscrire les moustiques tigres en septembre, sachant que ce n'est quand même pas... Non, mais je rêve. Catherine, je peux quand même parler sans qu'on lève les yeux au ciel. Je dis aujourd'hui, nous n'aurons peut-être plus de moustiques tigres en septembre, c'est la saison estivale. Nous ne prenons pas part au vote. Nous ne disons rien non plus sur le fait que nous n'avons pas eu le compte rendu du Conseil d'arrondissement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Si, je viens de le dire, justement.

Martine FIGUEROA, conseillère de Paris Centre

J'ai demandé d'avoir deux...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Martine, je suis désolé, mais il ne peut pas y avoir d'intervention maintenant. Tu as commenté la non-inscription, je veux bien laisser la parole sur cela.

Martine FIGUEROA, conseillère de Paris Centre

Cela serait bien que tu puisses répondre par écrit à la question au maire, parce que c'est essentiel pour les commerçants de Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord. Julien.

Julien ROUET, conseiller de Paris Centre, conseiller d'arrondissement

Je voulais juste dire un petit mot. Martine, ta présence parmi nous est un peu récente. Nous, cela fait deux ans et nous avons déjà vu plusieurs fois des vœux de la majorité qui ont été inscrits en urgence, cela n'a jamais posé problème. Et là, quand cela vient de l'opposition, on ne l'inscrit pas.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Julien. Je pense qu'il y a des témoins ici dans tous les groupes de la majorité, y compris d'ailleurs pour le groupe Paris en commun, pour dire que j'essaie de nous imposer cette règle de ne jamais voter un vœu en urgence, de ne jamais insérer un vœu en urgence. Il y a des règles, si nous ne les respectons jamais, c'est compliqué. Sauf quand le thème est un thème d'urgence, ce qui a pu arriver plusieurs fois. Je vais essayer de respecter cette règle. Je prends tous les commentaires.

Concernant la question, c'est vrai que j'ai fait une communication sur les Jeux olympiques et paralympiques et je peux parfaitement la prolonger maintenant. Martine a raison sur la question qui a été posée et à laquelle nous n'avons tout simplement pas la réponse, c'est-à-dire de savoir quels sont les commerces qui vont être impactés par les décisions de fermeture de terrasses pendant les Jeux olympiques et paralympiques. Nous l'avons abordée vendredi dernier en réunion publique et elle a été retransmise en direct puisque la ministre étant présente, elle a souhaité que nous puissions la retransmettre en direct. L'enregistrement a été fait de toute façon, mais elle a souhaité qu'on puisse la retransmettre. Vous avez pu suivre le *live*, mais sinon vous pouvez voir la séance qui a duré assez longtemps. Sur cette question, le préfet a été très clair.

Je ne connais pas aujourd'hui, moi, maire de Paris Centre, l'identité des commerces qui sont affectés. La seule chose que j'ai comme information, je la rappelle pour tout le monde, c'est que la semaine dernière, le préfet de police a annoncé que dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, certaines terrasses devraient être démontées pendant certaines périodes des Jeux olympiques et paralympiques, voire toute la période. Pour Paris Centre, tout ce que nous savons, c'est que c'est lié à la présence du site de la Concorde et que donc cela ne concerne que des commerces qui sont dans le 1^{er} arrondissement. La question a été posée par un commerçant au nom du syndicat qu'il représentait vendredi et on lui a fait cette réponse. Le préfet de police a répondu qu'il s'agissait de 6 % environ des terrasses parisiennes et en ce qui concerne Paris Centre, je crois que Dorine avait le nombre. Je ne sais pas comment nous savons le nombre sans les identités, mais c'est une évaluation, une estimation.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Oui, merci, Ariel de me passer la parole. Bonsoir, Martine, bonsoir à tous, chers collègues. Effectivement, nous avons reçu un document dans lequel il était annoncé environ une vingtaine d'établissements concernés par différents cas de figure, terrasses estivales à démonter ou dans certains cas même terrasses sur les trottoirs. Nous n'avons pas leur localisation et nous n'avons pas les adresses précises pour le moment. Nous les attendons avec impatience pour prévenir les établissements concernés.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Évidemment, comme toi, nous avons à cœur de prévenir les établissements. Je pense qu'il y a une procédure, ils vont être prévenus incessamment, mais nous n'avons pas l'information pour l'instant.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2024 PC 10 Adoption du budget supplémentaire 2024 de l'état spécial de Paris Centre

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération concerne le budget supplémentaire de l'année 2024. J'en dis simplement un mot avant de passer la parole à Luc Ferry qui est en charge des finances à la mairie de Paris Centre en tant qu' élu.

Cette délibération est extrêmement importante juridiquement, mais il n'y a pas de point véritablement important. La Ville a tout son vocabulaire, je le rappelle à chaque fois avec cet état spécial de l'arrondissement qui est tout simplement le budget en propre de la mairie et le budget supplémentaire de la Ville est le seul moment de l'année où nous pouvons modifier le budget de l'année en cours parce que des choses se sont produites,

nous avons exécuté plus ou moins, nous avons besoin de plus ou moins d'argent pour réviser nos dépenses. C'est aussi un moment important parce que c'est le moment où nous votons les crédits non consommés l'année d'avant, nous les inscrivons et cela nous permet de les dépenser.

Vous avez peut être vu aujourd'hui l'annonce qui a été faite par la Mairie de Paris que le Conseil de Paris qui était prévu dans 10 jours se tiendra de manière très resserrée sur une seule journée, essentiellement pour pouvoir voter le budget supplémentaire parce que s'il n'est pas voté avant la fin du mois, il y a un certain nombre de dépenses qui ne pourront pas être faites et le reste du Conseil de Paris sera renvoyé immédiatement après. J'en profite pour l'annoncer pour ceux qui ne l'avaient pas vu, il sera renvoyé immédiatement après les élections législatives et il reprendra le 8 juillet pour plusieurs jours. Un Conseil de Paris en deux temps, c'est assez inédit. Une journée pour pouvoir voter un certain nombre de textes réglementaires comme celui-ci et plusieurs autres pour voter tout le reste des délibérations. Pour les conseillers de Paris qui sont ici et pour ceux qui veulent suivre le Conseil de Paris, préparez-vous, il va durer et donc s'étaler sur une période de 2 semaines, voire 3.

Luc, je te laisse présenter cette délibération si tu trouves des points saillants à faire émerger. Merci.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, et vous dans le public qui assistez à ce Conseil, merci. Oui, il y a des points saillants.

En début de mandature, nous avons pointé du doigt dans les budgets que nous avons énormément de reports libres d'emploi, c'est-à-dire des crédits qui n'étaient ni mandatés ni payés, donc pas consommés. Nous avons aujourd'hui un meilleur taux d'exécution, il est passé de 68 % en 2022 à 77 % en 2023, nous pouvons donc dire que nous avons une meilleure gestion de nos crédits.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, aujourd'hui, nous vous proposons d'adopter le budget supplémentaire du budget primitif qui avait été voté fin 2023 et qui permet de constater ces reports et de les intégrer à notre budget. Nous voyons que le budget supplémentaire est aussi l'occasion de réviser un peu nos besoins et d'intégrer de nouveaux crédits. Nous constatons, hormis cette exécution, que nous avons une petite baisse du budget 2024 par rapport à 2023, nous étions en 2023 à 11 249 428 €, nous passons en 2024 à 10 770 636 € en incluant le budget supplémentaire. Comme je vous le disais, cela tient compte de nos besoins et cela intègre les crédits ouverts et non utilisés sur 2023.

Je vous propose d'adopter ce budget supplémentaire. Je vous laisse le vote. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Non, je vous remercie.

Est-ce que quelqu'un vote contre ? Pardon. Contre ? Sans explication de vote. D'accord. Donc 2X2, 4. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Tout le reste des membres du Conseil.

Je vous remercie. Le budget est adopté, le budget supplémentaire, donc le budget modificatif est adopté.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2024 DAC 33 Subventions (250 926 euros), conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

2024 DAC 123 Subventions (35 000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et des pratiques artistiques amateurs (Paris Centre, 11^e, 13^e et 20^e)

2024 DAC 125 Subventions (13 000 euros) à l'association Roaratorio (Paris Centre)

2024 DAC 136 Subventions d'équipement (445 000 euros) et conventions avec la Fondation Cité internationale des Arts, la SCIC le 100 ECS et l'association Institut des Cultures d'Islam (Paris Centre, 12^e, 18^e)

2024 DAC 424 Subventions (39 500 euros) à 9 formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec les délibérations qui nous sont soumises pour avis et qui seront ensuite votées au Conseil de Paris.

Peut-être qu'un jour nous inverserons l'ordre alphabétique, mais comme traditionnellement, nous commençons dans l'ordre alphabétique des directions. Et comme ce sont les affaires culturelles avec un A qui sont en premier et que nous en avons beaucoup centre de Paris, nous commençons avec les délibérations de Benoîte qui, je crois, a des propositions de regroupement.

Comme je ne sais plus quelles sont les dernières propositions de regroupement, je laisse Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture et aussi des Jeux olympiques et paralympiques au centre de Paris pour les présenter.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vous propose en effet de regrouper et de voter les 5 délibérations suivantes parce qu'elles sont habituelles, elles reviennent chaque année et que, en principe, vous les votez à l'unanimité. Je pense que vous allez pouvoir les voter en une seule fois.

Il s'agit de la DAC 33 qui concerne les conventions passées avec les théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé. Il y en a 16, mais nous en avons 2 qui vont pouvoir bénéficier l'une 10 505 €, il s'agit des Bouffes Parisiens, le deuxième, le Théâtre de la Michaudière, pour une somme de 9 467 €, cela concerne des travaux d'équipement. Je signale qu'une convention triennale entre la Ville et le ministère permet de signer des conventions avec ce type de théâtres privés qui ne sont pas des associations.

Ensuite, il s'agit de la DAC 123. Ce sont des subventions pour 6 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et des pratiques artistiques amateurs. Nous en avons 2. Ce sont des subventions de fonctionnement qu'on nous propose d'attribuer à l'association les 4 Arts Paris Centre que vous connaissez puisqu'ils organisent un salon, La Biennale Européenne tous les deux ans, et l'Association des Artistes à la Bastille, les 2 donc à Paris Centre, 4 000 € pour l'une et 5 000 € pour l'autre, c'est la DAC 123.

Ensuite, c'est la DAC 125. Elle propose une subvention de 13 000 € à l'association Roaratorio qui organise les Rencontres Internationales Paris Berlin. C'est exactement la même chose que l'année dernière et les années précédentes.

Ensuite, la DAC 136. C'est une subvention d'équipement pour la CIA, la Fondation Cité Internationale des Arts, la SCIC, le 100 ECS, il y en a plusieurs et nous sommes concernés par la Cité des Arts. Nous avons voté récemment une subvention qui émanait du budget participatif et une autre qui était d'équipement. Celle-ci concerne une subvention d'équipement qui n'est pas pour l'Auditorium puisque nous avons voté l'auditorium. Là, il s'agit d'améliorer les conditions d'accueil des artistes, c'est-à-dire des travaux dans les logements, dans les lieux d'accueil pour une somme de 300 000 €.

Ensuite, il s'agit des chorales avec la DAC 424. Ce sont toujours les mêmes chorales, à savoir pour nous, les Chanteurs de Saint-Eustache pour 4 000 €, d'autres chorales qui interviennent dans Paris Centre et qui ne sont pas forcément domiciliées Paris Centre, Sotto Voce pour 3 000 €, 1 000 € pour le Chœur Stella Maris, etc. Nous avons surtout 4 000 € pour les Chanteurs de Saint-Eustache.

Voilà ce que je vous propose de voter d'une seule voix.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je propose qu'on les vote d'une seule voix, sauf s'il y a des gens qui ne peuvent pas prendre part au vote. Non, pas sur ces délibérations, le regroupement est fait pour pouvoir être voté d'un seul coup.

S'il n'y a pas de commentaires, je les mets aux voix toutes ensemble, les DAC 33, 123, 125, 136 et 424. Pardon, peux-tu rappeler les 5 ? C'est bien cela ?

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Les DAC 33, 123, 125, 136 et 424.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est bien ce que j'avais dit. Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Les 5 sont adoptées à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAC 100 Subvention (1 675 000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre)

2024 DAC 269 Subventions (955 522 euros) à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (Paris Centre) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs

2024 DAC 379 Convention d'occupation du domaine public de l'hôtel de Saint-Aignan avec l'association du Musée d'art et d'Histoire du Judaïsme (3^e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec des regroupements de délibérations. Benoîte, je te laisse la parole.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Toujours dans le même esprit, en principe des délibérations que nous pouvons voter ensemble. Là, en revanche, Monsieur le Maire, vous ne pourrez pas voter sur les 3.

Il s'agit de la DAC 100 pour l'association Théâtre Musical de Paris, c'est-à-dire Le Châtelet. Il s'agit d'approuver le versement d'un deuxième acompte de subvention de fonctionnement.

La DAC 269 en faveur du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, il s'agit de conventions pluriannuelles d'objectifs. C'est le solde de la subvention de fonctionnement pour un montant de 955 522 €.

La DAC 379 concerne également le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme. Il s'agit de la convention d'occupation. Il s'agit d'autoriser la signature de la convention d'occupation de l'hôtel de Saint-Aignan par le musée. Cette convention sera consentie pour une période de 3 ans, avec un versement d'une redevance de 1 500 € par an. C'est toujours la même

chose, c'est la même chose que l'année dernière, la valeur locative annuelle étant estimée à 1 665 600 € exactement.

C'est ce que je vous propose de voter collectivement, unanimement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Effectivement, mais elles sont présentées de manière cohérente. En tout cas, en ce qui me concerne, je ne participerai pas au vote sur l'ensemble des 3. Donc c'est très bien regroupé pour moi. Est-ce qu'il y a d'autres non prises de participation au vote ? Je fais partie à la fois du conseil du MAHJ et Théâtre du Châtelet et nous avons comme pratique déontologique de nous abstenir lorsque nous sommes aux instances de gouvernance de ces établissements.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote pour ces 3 délibérations. Qui vote pour ? Tout le reste du Conseil. C'étaient donc les DAC 100, 269 et 379. Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAC 65 Subvention (500 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18^e)

2024 DAC 66 Subventions d'investissement (180 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec des délibérations et des regroupements, Benoîte.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Ce petit regroupement concerne l'association du Théâtre de la Ville, c'est-à-dire le Théâtre Sarah Bernhardt, mais pas seulement. Il s'agit de la DAC 65 et de la DAC 66.

La DAC 65 propose d'attribuer une subvention au Festival de la Place qui se déroule sur la Place, comme son nom l'indique, et qui n'avait pas fait l'objet d'une subvention spécifique l'année passée. Donc on nous propose d'attribuer une subvention de 500 000 € pour ce Festival de la Place.

La DAC 66 concerne donc toujours l'association du Théâtre de la Ville, Association donc Théâtre Sarah Bernhardt. Il s'agit d'attribuer 2 subventions d'investissement. La première, un montant de 180 000 € afin de finaliser en partie le rééquipement du Théâtre Sarah Bernhardt et du site de la Mégisserie afin de réaliser des travaux d'aménagement, des espaces de bureaux et l'acquisition de matériel vidéo. L'autre est de 30 000 € au titre de la

sonorisation dédiée aux musiques actuelles. À mon avis en relation avec le Festival de la Place aussi.

Sans Véronique LEVIEUX, elle n'est pas là, mais quelqu'un a son pouvoir. Donc Véronique LEVIEUX ne vote pas.

Voilà les deux que je vous propose de voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. C'est moi qui ai son pouvoir, je crois. Oui, Corine.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je trouve cela absolument incroyable. Nous accordons 500 000 € pour le Festival de la Place en prenant le titre la Place, alors qu'on a une association également créée par la Ville qui s'appelle La Place, qui est en charge à peu près de ce que va faire ce Festival de la Place et qui pleure pour avoir trois centimes. Je pense que ce n'est vraiment pas très juste et qu'on l'empêche de bien vivre. On n'arrête pas de dire : « Ah, vous ne faites pas assez » à La Place, mais on donne tout l'argent à un autre qui fait la Place. Je trouve que c'est un petit peu bizarre comme organisation au niveau des affaires culturelles de la Ville.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Dans ce Conseil, nous votons régulièrement des subventions à La Place qui ne vit essentiellement que des subventions de la Ville et qui par ailleurs fait un très bon travail. J'étais récemment à une autre manifestation qu'on aurait pu appeler de La Place, appelée plutôt La Canopée. C'est sous La Canopée ou La Place, justement, des manifestations en prévision des Jeux olympiques et paralympiques où il y avait un tournoi de basket 3x3 se sont tenues. J'y étais avec le Premier adjoint et Boris JAMET-FOURNIER et c'était La Place qui avait assuré tout le spectacle.

Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'ils sont absents ou que la Ville ne travaille pas avec eux sur la place publique. C'est le cas régulièrement sous La Canopée où ils travaillent avec l'ensemble des acteurs de La Canopée. Là, c'est un projet qui devrait te tenir à cœur puisqu'il s'agit d'animer la place qui est entre les deux théâtres. On pourrait l'appeler le Festival de la place du Châtelet ou le Festival, peu importe le nom, il n'a pas vraiment de nom. C'est une animation qui est relativement récente et qui a vocation à se perpétuer puisqu'il s'agit de profiter de la piétonnisation progressive, en tous cas intermittente, de la place du Châtelet entre les deux théâtres, dont je rappelle que la Chambre régionale des comptes a salué la gestion des deux théâtres et surtout a appelé à ce qu'il y ait une coordination entre les deux, ce qui est fait par ce festival, c'est une manière de relier, même physiquement les deux théâtres en investissant la place. Nous aurons à reparler bientôt des travaux qui vont avoir lieu place du Théâtre du Châtelet et dont l'intérêt principal sera, en plus de l'embellir, de lui donner un caractère plus piéton et de permettre de continuer à l'investir culturellement et artistiquement.

Je soutiens très fortement ces subventions. J'ai le droit, puisque c'est avec l'association du Théâtre de la Ville de Paris.

Pour le vote, je vous propose de noter que Véronique LEVIEUX qui n'est pas là et dont je porte le pouvoir ne participera pas au vote puisqu'elle, en revanche, fait partie du conseil d'administration du théâtre. Pour le reste, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je ne comprends plus sur quelle délibération parce que justement, je veux m'abstenir sur la subvention pour le Festival de la Place, parce que je pense qu'il y a des choses plus...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, tu l'as dit, tu l'as expliqué.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je m'abstiens là-dessus.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons les voter séparément, ce sera plus simple. Merci pour la présentation commune. Donc c'était la DAC 65 et 66 présentées ensemble.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

La DAC 65 ce sont les 500 000 € pour La Place.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Elles concernent toutes les deux le Théâtre de la Ville, mais pas le même objet. Donc sur la première donc DAC 65. Qui s'abstient ? Je vous laisse compter. Qui ne prend pas part au vote ? Donc une pas pour moi. Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

C'était la DAC 65, et maintenant la DAC 66. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Une. Tout le reste du Conseil vote pour, elle est adoptée. Je vous remercie.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAC 224 Subventions (10 500 euros) en faveur de 3 associations proposant des manifestations littéraires et signature d'une convention avec FELIPE

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons encore avec les affaires culturelles. Nous passons à la DAC 224.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

J'ai mis à part la DAC 224. Elle ne pose pas vraiment de problème, sauf qu'il s'agit de subventions en faveur de 3 associations proposant des manifestations littéraires.

Nous sommes d'accord pour 2 d'entre elles, mais pas pour la troisième, puisque Paris Centre ne souhaite pas renouveler la subvention du salon l'Autre Livre qui se déroulait à la Halle des Blancs Manteaux ni surtout renouveler l'occupation de la Halle des Blancs Manteaux par ce salon qui a laissé deux fois de suite les lieux dans des états absolument épouvantables.

Je crois qu'il y a une manipulation technique qui fait que nous allons retirer...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je crois que la proposition était de la voter avec un amendement.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Oui, c'est un amendement technique. Nous votons cette subvention sans le salon de l'Autre Livre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Est-ce que tout le monde a suivi ? La proposition était de la voter amendée.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Voilà. C'est pour cela que je l'ai mise à part. C'est bon ?

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Non. Quel est exactement l'amendement ?

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Nous retirons de la délibération 2024 la subvention prévue pour l'Autre Livre.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Pourquoi ?

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Je viens d'expliquer, parce que nous ne pouvons pas subventionner une association que nous ne recevons plus à la Halle des Blancs Manteaux alors qu'elle demande cette subvention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je crois que c'est une subvention qui est censée couvrir en partie un festival dont je pense que la Direction des affaires culturelles n'avait pas connaissance que la mairie de Paris ne souhaitait plus poursuivre, en tout cas pas dans les lieux qui sont les nôtres à la suite de deux événements précédents où le rangement, enfin les conditions de restitution ont été...

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Il y a eu du matériel cassé.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

... ont été très mauvaises. C'est l'argument technique qui est exposé ici, nous proposons d'exclure cette association de cette subvention.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

J'entends bien, mais il me semblait qu'en Conseil d'arrondissement on ne pouvait pas faire d'amendements.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En réalité, le vote du Conseil de Paris Centre est consultatif, donc il envoie un message, l'idée était de la voter. Peu importe, au fond, ce qui compte, c'est le message. Nous proposons un amendement qui ne sera pas fait au Conseil de Paris Centre, mais nous votons le principe d'une proposition d'amendement pour le Conseil de Paris.

Nous avons souvent, parfois à ton initiative, proposé une formulation différente. J'ai souvenir de beaucoup de séances, je peux même en citer où Yohann était rapporteur, où nous nous étions mis d'accord sur des formulations qui ne nous plaisaient pas, je pense au Théâtre Sarah Bernhardt, nous avons proposé d'accoler la bonne appellation.

C'est évidemment symbolique, mais c'est un message que nous faisons passer au Conseil de Paris qui ensuite est seul décisionnaire et peut, dans sa délibération au Conseil de Paris, refléter l'amendement qui est fait ici.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Nous passons par, un vœu, c'est cela ? Je comprends.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Non, nous ne passons pas par à un vœu. Chacun fera ce qu'il voudra.

Boris JAMET-FOURNIER, conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Monsieur le Maire, je me permets juste une précision. Je vais citer l'article 23 du règlement intérieur de ce Conseil qui prévoit que « les membres du Conseil disposent, à l'égard des projets et des propositions de délibération mentionnées au précédent alinéa, du droit de présenter des amendements. » Le débat est donc clos.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je vous propose de ne pas passer trop de temps là-dessus. Je vous rappelle l'humilité de ce Conseil qui n'est que délibératif et qui rend des avis sur des délibérations qui sont ensuite votées au Conseil de Paris, seul habilité à voter les délibérations avec effet exécutoire. Je vous rappelle que c'est une opinion, donc nous voterons.

Sur cette base, je vous propose amendé. Qui vote pour ce vœu amendé ? Qui vote contre cette proposition de vœu amendé ? La DAC 224, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération avec notre proposition d'amendement est donc votée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAC 427 Subventions d'investissement (253 899 euros) à 2 associations de pratique artistique et conventions

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Benoîte.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Nous passons à la DAC 427 sans les votes de Boris JAMET-FOURNIER et d'Aurélien VÉRON, c'est pour cela que je l'ai mise à part. En revanche, elle n'a aucune sorte de problème puisqu'il s'agit d'une subvention d'investissement à 2 associations.

La Maison du geste et de l'image que nous sommes allés visiter récemment. Une subvention de 53 827 € pour acheter du matériel, procéder à la rénovation d'une salle et d'un bureau ainsi que procéder à l'installation d'un limiteur de vitesse dans l'ascenseur. C'est à cause de moi, je montais trop vite ! Je n'avais jamais vu cela non plus. Je voulais vous le dire parce que c'est quand même extraordinaire. Je ne pouvais pas m'empêcher de vous le dire.

Une subvention de 200 072 € à l'association Paris Atelier pour les travaux de rénovation et d'aménagement de ses différents sites.

Voilà ce que je vous demande de bien vouloir voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Voilà, limitation à 30, c'est cela, 30 km/h.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Oui. Ce n'est pas marqué, mais 30 km/h, cela va très vite.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Comme dans tout Paris Centre.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

C'est une fusée, ce n'est plus un ascenseur !

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Tu la mets aux voix, c'est cela ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Boris et Aurélien ne prennent pas part au vote. Voilà, à ceci près, elle est adoptée. Je vous remercie.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il me revient que la dernière proposition d'amendement technique date, je crois, du Conseil précédent. Elle concernait la fameuse proposition de délibération qui faisait suite à la votation concernant les SUV et nous avons proposé un amendement. Je pense que tout le monde aurait été bien inspiré de le suivre puisque finalement, ne l'ayant pas suivi, il a été voté tel quel, puis retiré. Bref, nous nous serions évités beaucoup de désagréments si l'avis du Conseil de Paris Centre avait été suivi au Conseil de Paris, mais je n'épilogue pas là-dessus.

2024 DAC 348 Subventions (13 500 euros) à 4 associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre et signature d'une convention

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Pour terminer, pour ma part, pour l'instant en tout cas, je vous propose la DAC 348. Ce sont des subventions au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre ex ou dite Crédit Bloch, et c'est la première partie. C'est sur proposition de la mairie de Paris Centre :

- 7 000 € pour l'association Toiles & toiles dans le 2^e qui est donc le cinéma,
- 4 000 € pour l'association Ciné Carreau, également cinéclub,
- 1 500 € pour la Semaine du Marais Chrétien,
- 1 000 € pour l'association La Cité.

La deuxième partie arrivera au prochain Conseil d'arrondissement en septembre.

Voilà, c'est ce que je vous demande de bien vouloir voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes d'intervention ? Non. Je vous remercie. C'était la DAC 348. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. Je vous remercie. Elle est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAC 319 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francis Bacon au 14 rue de Birague, à Paris 4^e

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons encore avec des DAC, nous avons beaucoup de culture, c'est normal à Paris Centre, donc beaucoup de délibérations. Tu n'en as plus ? Elles ont été regroupées ? Ce n'est pas toi qui les présentes, mais nous continuons quand même avec la culture sous son versant mémoriel et avec des hommages à Francis Bacon, un très grand peintre. C'est Yohann ROSZÉWITCH, en sa qualité d'Adjoint en charge de la mémoire et du patrimoine qui présente la DAC 319.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci, Monsieur le Maire, cher Ariel. Chers collègues, cher public. Nous arrivons dans la mémoire, mais nous restons dans la culture avec un hommage à ce grand peintre qu'est

Francis Bacon, peintre britannique du vivant et du tragique. Je vais vous en dire quelques mots, je vais essayer de faire court.

Ce peintre est né en Irlande de parents anglais. À l'âge de seize ans, il est rejeté par son père en raison de son homosexualité, ce qui lui permet de débiter une longue période d'errance en Europe jusqu'à son installation à Londres en 1928. La Seconde Guerre mondiale le marque profondément avec une peinture qui témoigne à partir de ce moment-là de la violence qu'il ressent à cette époque, affirmant une prédilection pour les thèmes morbides comme la crucifixion qu'il aborde sous forme de triptyque.

À partir de 1959, il connaît la consécration, il est choisi à la Biennale de Venise pour présenter la peinture britannique. Il a en 1971 un grand succès à Paris dans son exposition au Grand Palais, et il commence à séjourner de façon plus régulière dans la capitale qu'il considère comme le centre artistique du monde. Entre 1974 et 1987, il occupe un atelier appartement dans le quartier du Marais, au 14, rue de Birague, très exactement.

C'est à cette adresse que nous proposons d'apposer une plaque commémorative dans le 4^e arrondissement. Et pour un dernier mot, les années 70 et 80 sont des décennies prolifiques pour Francis Bacon qui est au sommet de sa maîtrise technique. Il connaît alors une renommée internationale et il s'éteint en 1992. La plaque met en avant son travail, notamment sur les triptyques et les autoportraits et en quoi il a marqué l'art au XX^e siècle.

Je vous propose, chers collègues, de voter cette délibération pour une plaque à cette adresse de Paris Centre. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je précise que donc c'est un vote que nous proposons sous réserve de l'accord des copropriétaires de l'immeuble. L'idée est de le voter, ensuite il restera à convaincre les propriétaires, cela va peut-être prendre un petit peu de temps, mais au moins la délibération sera votée et nous pourrons le faire dès qu'ils seront d'accord.

C'est donc la délibération 319. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAC 445 Attribution de la dénomination Ida Rubinstein au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Paris

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons, Yohann, avec un autre hommage à Ida Rubinstein cette fois-ci.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

C'est toujours très lié à la culture. Effectivement, comme le rappelait le Maire, il y a tout d'abord souvent un vœu, ensuite un passage en commission des nominations avec le Comité d'histoire qui valide les noms, en tout cas qui donne des avis, ensuite il y a cette délibération et après, tout un travail avec les familles, les ayants droit et les copropriétés qui nous permettent d'aboutir à ces plaques.

Nous parlons là d'une dénomination en tant que telle à un Conservatoire à rayonnement régional. Il y a 18 conservatoires à Paris, 17 étaient nommés, mais pas celui-ci, pas ce CRR, comme on dit, le Conservatoire à rayonnement régional, sachant qu'il est lui-même sur 3 sites dont un à Paris Centre. C'est pour cela que cette délibération passe aussi à notre Conseil. J'imagine qu'elle passe aussi dans les conseils d'arrondissement du 8^e et du 18^e arrondissement, qui sont les 2 autres sites. En ce qui nous concerne, c'est au 53, rue Jean-Jacques Rousseau qu'il y a un site pour ce Conservatoire à rayonnement régional.

Un petit mot sur ce conservatoire classé par le ministère de la Culture et agréé pour délivrer un enseignement dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre. Il compte 1750 élèves et étudiants, plus de 80 disciplines, 285 professeurs, assistants, accompagnateurs. Comme je vous le disais, il n'a pas de nom actuellement.

Comme vous le savez, avec Laurence PATRICE, l'Adjointe à la maire de Paris en charge de la mémoire, il y a une volonté de féminiser les noms, l'espace public, les noms de rues, de places, mais aussi d'établissements comme celui-ci. C'est notamment pour cela qu'est proposé le nom d'Ida Rubinstein qui représente aussi ce que veut être cet établissement avec sa présence dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre.

Un petit mot sur elle. Elle est née à Kharkiv, dans l'actuelle Ukraine, à la fin du XIX^e siècle, et elle a été à la fois danseuse, chorégraphe, mécène et productrice. Elle incarne, selon son expression, l'art aux trois visages, donc théâtre, danse et musique, cela tombe bien pour cet établissement. Elle a collaboré avec les plus grands artistes de son temps. Je ne vais pas tous vous les citer. Elle s'est installée à Paris en 1909. Pendant les deux guerres mondiales, elle a participé, elle a aidé. Pendant la Première Guerre mondiale, elle est venue au secours des blessés en tant qu'infirmière et au cours de la Seconde Guerre mondiale, elle a financé un centre médical pour les pilotes en Angleterre où elle a été exilée entre 39 et 45. Nous pouvons rappeler qu'elle est à l'origine de l'une des œuvres les plus célèbres de la musique française, le Boléro de Ravel.

Je vous propose, chers collègues, de voter pour la dénomination de ce Conservatoire à rayonnement régional au nom de Ida Rubinstein. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Yohann. C'est vrai que c'est une délibération qui vient réparer une forme d'injustice. C'est un personnage oublié qui en fait a été un personnage ultra connu et même scandaleux. Elle a d'ailleurs pris des cours avec Sarah Bernhardt, elle est liée à elle et l'on aurait pu s'imaginer qu'elle a eu des liens. Voilà. Raphaëlle pour en parler, à mon avis.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Merci, Monsieur le Maire. En effet, la délibération ne fait pas du tout scandale. Par rapport à ce que disait Yohann, je tenais juste à rajouter qu'une telle délibération nous permet de féminiser aussi dans le centre de Paris. Parce que le grand problème des politiques de féminisation des noms, que ce soient les rues, les établissements publics ou culturels, c'est que souvent ce sont de nouvelles constructions ou de nouveaux aménagements. Or, dans notre zone très dense, c'est plus compliqué à trouver. Ceci étant dit, j'aurais presque dû ne pas le dire, je vous informe que je ne prendrai pas part au vote, car j'appartiens au conseil d'administration du Conservatoire à rayonnement régional.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Raphaëlle. Le Conservatoire à rayonnement régional n'est pas principalement à Paris Centre, mais il a bien une antenne dans le centre de Paris, rue Jean-Jacques Rousseau. Cela nous permettra d'avoir Ida Rubinstein pas trop loin de la place des théâtres, justement, où elle aurait pu danser nue puisque c'était une pratique qui l'a rendue célèbre, notamment.

Pardon pour cette petite anecdote, c'était la délibération DAC 445. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est bien noté, tout le reste l'approuve. La délibération est adoptée à l'unanimité des participants à ce vote. Merci beaucoup.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAC 321 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Daniel Defert, 25 rue Michel le Comte à Paris 3^e

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la mémoire, mais cette fois-ci, il y a une raison, c'est Gauthier CARON-THIBAULT qui propose, je ne sais pas s'il va oser le dire, mais je crois même qu'il est à l'origine ou qu'il a participé à l'idée de cette plaque d'hommage à Daniel Defert. Je te laisse présenter la DAC 321.

Gauthier CARON-THIBAULT, conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il y a eu un temps où l'on ne parlait des prisonniers que quand on les guillotinaient et où l'on ne parlait des malades que par la honte et la discrimination. Il aura fallu attendre les années 70-80 pour faire bouger les choses et pour inciter à changer nos esprits et à ouvrir nos institutions au sens propre comme au sens figuré. Il aura fallu du temps, il aura fallu également convoquer la sociologie et des hommes et femmes éclairés et éclairants pour donner la parole aux personnes privées de

leur liberté. Il y a encore du travail pour revoir notre rapport à la maladie, à la mort et aux stigmates qui peuvent y être associés.

Parmi ces femmes, parmi ces hommes, on trouve Daniel Defert qui créa avec Vidal-Naquet, Domenach et Foucault le groupe d'information sur les prisons en 1971, mais surtout qui créa AIDES en 1984 à la suite du décès de son compagnon Michel Foucault. Cette association, depuis sa fondation, a mené un combat extraordinaire pour la prévention du VIH et pour l'accompagnement des personnes séropositives, mais aussi pour leur visibilité et la garantie de leurs droits. Ce combat a ouvert la voie également à une autre place pour les malades et les maladies dans nos sociétés. Rappelons-le encore, trop de maladies comme le cancer sont le fruit de trop de discriminations.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, j'avais proposé un vœu au Conseil de Paris de mars 2023, à la suite du décès de Daniel Defert pour lui rendre hommage et que je suis heureux aujourd'hui de vous proposer sa concrétisation par une plaque non pas où Daniel Defert a vécu, non pas où Daniel Defert est mort, mais là où Daniel Defert a milité au 25, rue Michel le Comte, sur les murs du bar le Duplex où il a tenu avec ses amis et tous les volontaires qu'il a trouvés les premières réunions d'organisation pour pouvoir fonder l'association AIDES.

Et je finirai ma présentation de cette délibération par une citation de Daniel Defert qui le caractérise bien et qui caractérise bien ce moment et cette délibération : « J'avais à résoudre un problème, ne pas parler pour lui, mais pas ne rien faire. Il y avait l'obligation de créer quelque chose qui ne soit pas une parole sur sa mort, mais une lutte. » Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Merci, Gauthier de cette proposition. Je me rappelle très bien ton appel pour la proposer immédiatement à sa mort, tu avais eu ce beau réflexe. Nous avons nommé récemment la place des combattantes et des combattants du sida, voilà un grand combattant qui méritait d'avoir sa plaque à lui. Je te remercie de cette proposition.

C'est la DAC 321. Je vous propose, s'il n'y a pas d'intervention, de voter pour. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAC 249 Subventions (120 000 euros) à la Fondation Mémorial de la Shoah (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Alors que nous entendons De la Culture avant toute chose qui se fraye un chemin jusqu'à notre salle de Conseil. Cela fait du bien, tant que cela ne dérange pas les débats, nous pouvons écouter un petit peu de musique.

Nous allons poursuivre avec le retour à Yohann ROSZÉWITCH pour la prochaine délibération qui concerne le Mémorial de la Shoah.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Nous sommes sur des délibérations qui vont être vraiment mémoires, et notamment mémoires de la Shoah en ce qui concerne cette fondation pour le Mémorial de la Shoah. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement que nous passons chaque année. C'est 220 000 € pour le Mémorial de la Shoah en tant que tel. C'est plus exactement 220 000 € moins les 110 000 € d'acompte qui ont déjà été versés et également 10 000 € pour CERCIL, le musée mémorial des enfants du Vél' d'Hiv' à Orléans qui fait également un travail très complet. Je ne vais évidemment pas vous décrire tout ce que fait le Mémorial de la Shoah puisque nous le faisons à chaque fois, mais nous pouvons quand même souligner son extraordinaire travail de pédagogie auprès des classes, des élèves, avec des activités à leur intention, avec l'organisation de voyages à Auschwitz, avec des sessions de formation destinées aux enseignants, des échanges, des projections, des tables rondes, beaucoup de choses sont faites, ainsi que des expositions, évidemment, j'y reviendrai. Nous pouvons souligner cet extraordinaire travail dans un contexte d'explosion des actes antisémites depuis le 7 octobre, les chiffres sont alarmants.

C'est d'autant plus important de soutenir un établissement comme celui-ci, qui, lui-même, a été victime d'un acte antisémite, de dégradations antisémites, de tags antisémites avec ces mains rouges qui ont été apposées sur le Mémorial lui-même, pas seulement eux puisque c'était dans le quartier du Marais dans la nuit du 13 au 14 mai.

J'en profite pour saluer le travail de son directeur, Jacques FREDJ, et pour vous inviter à aller voir les expositions en cours qui en plus sont dans des dates mémorielles. Une est consacrée aux Jeux olympiques 1924 et 2024 avec les Jeux olympiques miroir des sociétés qui met en lumière la question des préjugés et des discriminations d'hier et d'aujourd'hui, on ne peut pas être plus dans l'actualité qu'une telle exposition, ils ont d'ailleurs toujours cette intelligence de l'ancrer dans l'actualité. Également celle sur le Rwanda dans le cadre du 30^e anniversaire des commémorations de ce génocide des Tutsis. Et également une exposition très intéressante dans le cadre de la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian avec les étrangers dans la Résistance en France. Toujours des expositions de qualité qui rencontrent un grand public que nous sommes fiers de soutenir à Paris Centre et à Paris de manière générale.

Je vous invite à voter cette délibération. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Yohann. Je crois qu'une partie de l'exposition que tu as citée viendra à la mairie de Paris Centre dans le cadre du Festival des Cultures Juives qui va aussi commencer dans cette période chargée.

C'était la DAC 249. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAC 261 Subventions (30 600 euros) à 17 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la FNACA.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Exactement. C'est également une délibération que nous avons l'habitude de voir puisqu'il s'agit d'un renouvellement de subventions pour les comités locaux de la FNACA, la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie qui est présente à toutes nos cérémonies commémoratives, celles de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie et toutes nos commémorations sur la Shoah. J'en profite pour dire que la prochaine est le 18 juin pour la commémoration de l'Appel du 18 juin, une commémoration importante.

Il s'agit très exactement dans cette délibération de voter des renouvellements classiques par rapport aux années précédentes :

- une subvention de 600 € pour le comité local des 1^{er} et 2^e arrondissements présidé par Monsieur Pierre LANSALOT, qui est présent très souvent à nos commémorations,
- dans le 3^e arrondissement, 1 000 € sont attribués, je salue Jean-Pierre LECLERC, le président de ce comité,
- dans le 4^e arrondissement, 700 € pour ce comité local présidé par Pierre BOURGEOIS, qui non seulement est présent et fidèle à nos cérémonies, mais en tant que président du Comité d'entente des Anciens Combattants de Paris Centre, il assure aujourd'hui la plupart du protocole et des annonces protocolaires, auxquels nous tenons, de nos cérémonies, qui mêlent les anciens combattants, les élèves, un historien ou une historienne et les élus. C'est ce mélange qui fait l'intérêt de ces cérémonies et la transmission de la mémoire auprès des élèves.

Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Effectivement, il n'y aurait pas de commémorations sans la FNACA et sans leur rôle important. Bien sûr, Martine.

Martine FIGUEROA, conseillère de Paris Centre

Bien sûr, je vais voter pour. Tu as parfaitement raison, Yohann. Par contre, j'ai une petite question. Pourquoi ne sont-ils pas fusionnés ? Pourquoi ne font-ils pas la FNACA ? J'ai insisté pour le Souvenir Français parce que j'ai estimé que 1, 2, 3, 4, cela n'existait plus, ce n'était que des arrondissements. Voilà, c'est une petite question.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Je ne vais pas répondre à leur place. À chaque fois que nous pouvons avoir ces discussions, nous les incitons à fusionner. Le 1^{er} et le 2^e arrondissement ont déjà fusionné, c'est un premier pas, peut-être, mais c'était peut-être même déjà fait avant fusion de Paris Centre. Nous les y incitons. Il y a ce regroupement au sein du Comité d'entente, le vice-président de l'un est le président de l'autre, il y a vraiment des liens extrêmement forts entre eux. Je ne veux pas parler à leur place, mais je pense que c'est quand même vers cette voie qu'ils se dirigent. Quand nous avons ces discussions avec eux, nous le souhaitons, mais sans imposer quoi que ce soit à des comités qui fonctionnent bien et qui sont fidèles à nos cérémonies.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous nous étions posé la même question au début, à la création de Paris Centre. Nous les avons réunis et nous avons passé pas mal de temps à discuter d'autres sujets et à leur proposer. Ils ne l'avaient pas souhaité et nous n'avions aucune raison de le leur imposer. Finalement, cela fonctionne ainsi. Nous avons plusieurs présidents de FNACA qui viennent à chacune des commémorations et comme les présidents et les membres ne sont pas toujours en pleine forme, nous sommes contents qu'ils soient là. Quand ils seront prêts, s'ils sont prêts, s'ils ont envie de fusionner, ils le feront. Ils tiennent beaucoup à la mémoire et je le comprends, à la tradition de la FNACA du 4^e et du 3^e qui a sa propre histoire.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Ils nous rappellent régulièrement la mémoire de leur propre arrondissement et nous incitent à nous déplacer. C'est aussi pour cela que nous avons pu organiser et que nous organisons la cérémonie de fin avril dans différents arrondissements. Nous essayons de faire tourner cette cérémonie, nous l'avons faite ensemble dans les 1^{er} et 2^e arrondissements, nous l'avons faite dans le 4^e l'année dernière pour faire vivre aussi cette mémoire, ces plaques aux enfants dans tous les arrondissements, et pas seulement celles de la mairie de Paris Centre ou du square du Temple.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Yohann. C'est la DAC 261. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAC 330 Convention de mécénat avec l'association Éparchie Sainte-Croix des Arméniens Catholiques de France, pour la restauration des chapelles de la cathédrale Sainte-Croix-des-Arméniens (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la DAC 330 qui concerne le patrimoine puisque c'est la convention de mécénat qui permettra une nouvelle étape de la restauration de la très belle cathédrale Sainte-Croix-des-Arméniens.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Exactement, alors c'est, je vais retrouver le nom, je le dirai en cours de route.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est l'association Éparchie de Sainte-Croix de Paris des Arméniens catholiques de France. Le nom est un peu long.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Je cherchais le nom de l'église : Saint-Jean-Saint-François, dite Cathédrale Sainte-Croix-des-Arméniens. Il s'agit de voter ici une convention de mécénat. Nous sommes ravis que cette association Éparchie de Sainte-Croix de Paris des Arméniens catholiques de France, pour être exact, souhaite faire ce don de 400 000 €. Comme vous le savez, la Ville de Paris, dans le cadre du programme de restauration des édifices culturels parisiens dont elle est propriétaire, a entrepris, en ce qui concerne cette église, de restaurer les chapelles de la Vierge et de Saint-François situées dans le collatéral est de cette cathédrale Sainte-Croix-des-Arméniens. La précédente grande opération de restauration s'est déroulée au sein de l'édifice de 2016 à 2018 grâce au mécénat de cette même association et a permis de retrouver la clarté de la nef et du chœur, ainsi que la restauration et le raccrochage de nombreux tableaux anciens. Cette opération n'avait pas intégré le collatéral de la cathédrale et l'opération projetée ici par la Ville de Paris et le mécène est un programme de travaux améliorant l'aspect des parements et des décors intérieurs prioritairement dans les deux espaces cités, la chapelle de la Vierge et la chapelle Saint-François.

Il s'agit d'un don de 400 000 € pour un montant des travaux qui est d'un tout petit peu plus de 400 000 €, il couvre donc quasiment l'intégralité des travaux (il s'agit de 2000 €, 3 000 € ou 4 000 €). Le chantier de cette restauration est estimé à 6 mois et permettra d'embellir l'intérieur de cette cathédrale Sainte-Croix-des-Arméniens.

Évidemment, je vous invite à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, merci Yohann. C'est une très belle église et une convention de mécénat. Je me félicite de ce que la Ville se soit ouverte au mécénat. Elle avait déjà bénéficié de mécènes très généreux, en l'occurrence les Arméniens catholiques de France qui ont financé des restaurations, je pense aux œuvres d'art comme Saint-François en extase de Germain Pilon qui avait été restauré de 2016 à 2018. J'étais là pour le retour de ce magnifique tableau que nous étions venus admirer avec Karen TAÏEB et qui avait lui aussi bénéficié de mécénat, mais de la compétence de la Ville de Paris, de la COARC, de la restauration des œuvres d'art. Je vous invite à aller visiter cette très belle église.

C'était la DAC 330. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAC 260 Subvention (10 000 euros) et avenant à la convention annuelle d'équipement avec l'association Le Portail de l'Hôtel Raoul

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec une délibération qui concerne tout ce qui reste de l'hôtel Raoul, c'est-à-dire le fameux portail.

Corinne aime bien rappeler que c'est la destruction de l'hôtel qui a été la dernière avant l'adoption de la loi Malraux de protection du Marais. Je vois mon nom devant cette délibération. Une délibération technique qui nous permet de procéder à cette partie. Aurélien avait évoqué ce grand sujet qui est un sujet ancien dans le Marais, dans ce conseil. Lorsque finalement, au terme d'une procédure compliquée pour qu'il y ait un rachat par la Ville, il fallait une opération qui était administrativement compliquée, nous nous étions engagés à financer cette opération à hauteur 50 000 € avec 10 000 € de la mairie de Paris Centre, Karen TAÏEB ayant débloqué les crédits de la Ville pour le reste.

Il a été assez compliqué de le faire advenir pour une raison simple, c'est que le portail Raoul n'est pas un équipement de proximité de la mairie de Paris Centre et à ce titre, nous ne pouvons pas en financer le fonctionnement ou l'investissement par des subventions ou par le fameux état spécial d'arrondissement. Il aurait fallu que je convainque Luc FERRY de financer le portail Raoul, mais c'est illégal, donc il n'aurait pas été d'accord. Il a donc

fallu trouver une construction qui a pris un petit peu de temps et qui nous a valu un article que j'ai regretté, mais qui a été corrigé, dans Vive le Marais. Cet article était assez injuste puisqu'il disait que nous avons renoncé. Or nous n'avons jamais renoncé, au contraire, nous avons persisté avec beaucoup d'insistance jusqu'à ce que nous arrivions à faire passer ce financement. Vous saurez que les mairies ne peuvent pas en principe subventionner, sauf par le dispositif des crédits Bloche que nous avons évoqué tout à l'heure ou des fonds, mais c'est de manière assez exceptionnelle et dans un cadre très précis. Il a fallu que nous trouvions une construction, j'espère que la Chambre régionale des comptes n'y trouvera rien à redire. C'était symbolique puisque de toute façon c'est l'argent ultimement de Paris et que Paris finance déjà le portail Raoul, mais symboliquement nous tenions à ce que la mairie de Paris Centre y soit associée et ce sera chose faite avec cette délibération. Bien sûr, Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Oui, Monsieur le Maire. Je crois que c'est un très beau projet et la mairie a vraiment joué pleinement son rôle. C'est un projet collectif animé depuis de nombreuses années par Michel CRIBIER à qui il faut vraiment rendre hommage ici. Je tiens à rappeler la partie engagée par la mairie de Paris et ces 10 000 € qui soulèvent les enjeux de la complexité de la comptabilité publique. Une grosse partie de ces montants ont été avancés par Michel CRIBIER, de sa poche, et il attend les versements. Nous étions plusieurs à lui proposer de l'aide financière, je pense qu'il tient le choc, mais c'est un gros stress et il n'a restauré que la pierre, il reste le portail en bois et je crois qu'il faudra une nouvelle génération pour venir à bout de ce chantier. J'espère que les tagueurs s'abstiendront de dégrader ce magnifique portail début 17^e. C'est un petit bijou, petite pépite rue du Petit-Musc, et je vous invite, tous ceux qui ne connaissent pas le portail de l'hôtel Raoul, à aller le voir. Merci pour ce financement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci infiniment. Corine.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Merci à tous. C'est rue Beautreillis si vous voulez le voir, ce n'est pas rue du Petit-Musc. En effet, heureusement que la mairie l'a aidé, mais la restauration coûte le double. Michel CRIBIER a non seulement avancé, mais il a engagé, lui, ses propres fonds pour la restauration puisqu'il y tenait particulièrement et qu'à l'issue de tout cela, cela va être donné à la Ville. Le montage était très complexe comme l'a expliqué notre maire, ce n'était pas possible que la mairie s'en empare ainsi. Il a fallu créer une association, que l'association rachète le portail qui était en ruine pour 1 € symbolique à ses propriétaires, lance la restauration avec des subventions de la Ville, et heureusement qu'il y a eu ces subventions. Aujourd'hui, il reste la partie menuiserie et quelques finitions de la partie maçonnerie, pour pouvoir un petit peu baisser les prix, nous avons organisé un travail extraordinaire collaboratif avec des élèves qui leur a permis d'avancer dans leur formation

de manière très intéressante. Je pense que Michel CRIBIER qui est à l'origine de tout cela est un petit peu comme Francesca DANDOLO, quelqu'un qui œuvre vraiment pour le bien commun, ce n'est pas pour son bien à lui, puisque l'idée est de le donner à la Ville une fois qu'il sera en bon état. Je pense qu'il mériterait au moins une petite médaille.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Nous cherchons maintenant des élèves charpentiers pour faire le portail de manière collaborative et participative.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Ces élèves étaient trouvés, mais manifestement ils ne répondent plus beaucoup.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de passer régulièrement le voir, nous pouvons y retourner ensemble. Il avait organisé une très belle fête au moment de la première restauration. Tout est résumé et je me félicite que cela avance avec cette délibération. Il faut saluer Michel CRIBIER, Pierre LUCOT aussi, qui a travaillé de manière bénévole, et également évidemment Karen TAÏEB qui avait permis de débloquent ce dossier complexe qui intéressait peu, on peut le comprendre, la Direction des affaires culturelles puisque à l'échelle des monuments qu'on entretient et des budgets conséquents, c'est vrai que le petit portail Raoul offre un intérêt moindre, mais il offrait un intérêt local et c'était donc le rôle de la mairie locale de s'en occuper, de s'en emparer. Je vous remercie.

Nous votons cette délibération DAC 260. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAE 2 Conventions et subventions (100 000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2024

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous changeons de sujet. On va s'intéresser à l'attractivité économique et la première délibération à ce titre concerne les structures d'insertion. C'est souvent de l'ESS, donc c'est Jacques BOUTAULT, Adjoint en charge notamment de l'économie sociale et solidaire qui la présente. C'est la DAE 2. Jacques BOUTAULT.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, bonsoir. L'économie sociale et solidaire représente environ 10 % de l'emploi à Paris. Ce sont des structures très diverses qui peuvent être à statut associatif, coopératif, des fondations, des mutuelles. Elles ont pour particularité, dans la période c'est à souligner, d'être assez fortement créatrices d'emplois, notamment parce qu'elles disposent d'une capacité d'adaptabilité, d'innovation et de résilience assez forte. En outre, elles apportent bien entendu des services aux Parisiennes et Parisiens, mais elles servent aussi parfois d'aiguillon à l'économie classique pour polliniser son modèle de gouvernance et de démocratie par ses pratiques innovantes en matière de management, puisqu'elles sont moins focalisées sur le lucre, mais plutôt sur l'intérêt social de leur action et en particulier avec une finalité environnementale et sociale souvent très marquée.

La délibération nous propose de valider l'appel à projets qui a été conduit en novembre 2023 et qui vise à soutenir des activités de l'économie sociale et solidaire en phase d'émergence ou qui veulent une mise à l'échelle. Cet appel à projets a permis d'attribuer 68 trophées, donc 68 projets qui vont être accompagnés, dont 42 associations, 15 structures commerciales et 15 SCIC, avec une diversité d'action, que ce soit de la formation, de la lutte contre les exclusions, le lien social, etc.

Et je voudrais terminer là-dessus, l'appel à projets a permis d'attribuer aussi 3 trophées d'honneur, dont 2 à des structures, parce qu'il y a une SCIC, qui travaillent dans Paris Centre, je pense à Plateau Urbain qui gère les Arches Citoyennes, le lieu de l'AP-HP et s'est vu attribuer un trophée d'honneur. Un trophée d'honneur n'est pas suivi d'un versement en numéraire, c'est juste pour valoriser leur action. La deuxième structure, c'est Veni Verdi, une association qui gère des lieux nourriciers d'agriculture urbaine, notamment le toit de la structure qui se trouve rue d'Aboukir au-dessus des anciens locaux d'EDF et qui accueille actuellement un CHU et le lieu des artistes en exil. C'est plus qu'un toit végétalisé puisque c'est un jardin nourricier qui produit des légumes qui sont ensuite revendus. Veni Verdi a aussi bénéficié de ce trophée d'honneur. Voilà ce que je voulais vous dire d'essentiel concernant cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Jacques. C'était DAE 2. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Tu poursuis avec la DAE 14.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Je vais essayer d'aller encore un peu plus vite parce que la DAE 14 est quasiment similaire. Nous nous adressons à 108 structures de l'activité par l'insertion économique. Ce sont encore des structures un peu à part puisqu'elles sont axées sur l'insertion par l'activité économique des personnes les plus éloignées de l'emploi. Ces 108 structures se partageront selon des calculs savants que je vous invite à regarder si vous lisez la délibération 6 626 000 €. C'est vraiment un très gros effort de la Ville en matière d'aide à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Il est heureux que la Ville les aide puisque ces IAE sont les dispositifs les plus efficaces pour remettre le pied à l'étrier de l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, cela est souligné régulièrement par les rapports de la Chambre régionale des comptes.

La Ville accorde des subventions aux structures qui sont par ailleurs aidées par la DRIEETS, c'est-à-dire les services de l'État. Ce sont donc des subventions complémentaires qui vont permettre à 6530 salariés de renouer avec l'emploi.

Si vous faites comme je vous le propose, vous votez favorablement à cette délibération DAE 14.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Jacques. D'ailleurs, c'est aussi un financement de notre régie, notre fameuse régie de quartier.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

J'ai oublié, effectivement, Monsieur le Maire, vous faites bien de le dire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je complète.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Merci, Monsieur le Maire, cher Ariel, d'avoir souligné la régie de quartier. Je voulais le souligner à la fin, j'ai oublié. Je souligne aussi le Monde Gourmand qui se trouve dans le 2^e arrondissement, une association créée en 2005 qui exerce des activités de restaurateur citoyen, on peut dire, qui permet aux gens de retrouver de l'emploi à travers des actions de restauration et de buffet qu'elle propose.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Absolument et elle nous a rendu bien des services. C'est elle qui nous a permis aussi de pallier l'impossibilité de servir la soupe Saint-Eustache, d'installer la fameuse cuisine. C'est Monde Gourmand qui permet à la soupe Saint-Eustache de se maintenir, traversant ainsi les arrondissements du 2^e et du 1^{er} pour réunir dans Paris Centre.

DAE 14, je vous invite à la voter comme Jacques l'a fait. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAE 19 Conventions et subventions (914 500 €) à 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire et Accord de Consortium du projet Seine Nourricière

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à la DAE 19. C'est la délibération d'Audrey sur un projet qui lui tient beaucoup à cœur dans le cadre général de l'alimentation durable, c'est l'accord avec le projet Seine Nourricière dont tu vas tout nous dire.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, cher public présent ici. Effectivement, cette délibération porte sur des conventions et des subventions avec 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, et aussi sur un accord de consortium du projet Seine Nourricière.

Depuis 4 ans, la Ville de Paris met en œuvre une politique volontariste pour installer et accompagner, soutenir, le développement d'un réseau de lieux d'alimentation durable accessibles à toutes et tous sur l'ensemble du territoire parisien, et singulièrement dans les quartiers prioritaires de la Ville. Qu'appelons-nous « lieux d'alimentation durable » ? Ce sont des restaurants, comme un Monde Gourmand par exemple dans le 2^e arrondissement, dont nous parlions à l'instant, des cantines participatives, des cantines solidaires, des épiceries sociales et solidaires, des cuisines partagées ou des commerces d'alimentation durable, mais installés, soutenus, accompagnés par la Ville, ce qui leur permet de pratiquer des tarifs beaucoup plus abordables que les réseaux habituels. Nous les accompagnons notamment à travers notre appel à projets annuel Alimentation durable et solidaire.

Cette délibération vous propose ainsi de soutenir 22 structures sur l'ensemble du territoire, dont Yes WE Camp à Paris Centre pour son activité de restauration et de buvette 100 % végétarienne au sein de l'Académie du Climat à Paris. Yes WE Camp gère la buvette depuis

L'ouverture de l'Académie du Climat est une structure que nous connaissons bien, car elle gère également les tiers lieux Césure dans le 5^e arrondissement et les Amarres dans le 13^e que je vous recommande. Cette subvention de 10 000 € en fonctionnement permettra à Yes WE Camp de renforcer la durabilité de ses approvisionnements en favorisant davantage les collaborations avec les producteurs locaux pour proposer à la clientèle des produits sains, bio, de saison évidemment, et respectueux de l'environnement. Cela permettra également d'acheter du petit matériel de cuisine pour transformer sur place les invendus. Yes WE Camp souhaite également proposer une tarification différenciée en offrant des prix réduits aux étudiants.

Je vous propose de voter cette subvention à 22 organismes, dont 10 000 € à Yes WE Camp.

Un mot sur le consortium Seine Nourricière. Il s'agit d'un projet, d'un appel à manifestation d'intérêts qui avait été lancé par la Banque des Territoires concernant les démonstrateurs territoriaux de transitions alimentaires. La Ville de Paris y a candidaté, son projet a été retenu et grâce à cette coopération entre Banque des Territoires et Ville de Paris, nous avons pu monter un consortium avec d'autres collectivités, avec beaucoup d'organismes, dont par exemple Eau de Paris, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et bien d'autres. Ce projet Seine Nourricière vise à étudier, expérimenter et, nous espérons, développer une logistique décarbonée par le fleuve, par la Seine, pour approvisionner les magasins d'alimentation durable en denrées alimentaires durables. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Audrey PULVAR, Madame l'Adjointe à la Maire de Paris en charge l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, avec qui Karine et moi avons déjeuné à la cantine aujourd'hui. Merci. C'est beau Seine Nourricière, ce projet me plaît bien, mais je sens qu'Aurélien VÉRON veut en parler. C'était la DAE 19.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Oui, c'est un domaine que je connais bien puisque j'y vais régulièrement. Yes WE Camp est la buvette de l'Académie du Climat qui touche déjà 26 000 € par an pour vendre de l'alcool et quelques plats à des prix pas du tout écrasés, mais à des prix tout à fait comparables aux commerçants qui, eux, payent des impôts, de l'URSSAF et sont quand même un peu agacés de voir un concurrent qui en plus est subventionné par la Ville de Paris. La buvette du Climat, Yes WE Camp, a touché déjà 90 000 € pour se lancer. Ils ont un engagement politique très manifeste, même si récemment ils ont enlevé leur pancarte qui était, je l'avoue, assez drôle, du genre « moins de ZEMMOUR, plus de topinambours », mais l'argent municipal est là pour faire de la politique ? Manifestement oui, et c'est fréquemment le cas. Donc des tarifs élevés, beaucoup d'argent public pour subventionner une buvette qui vend de l'alcool à des prix pas tout à fait raisonnables, qui s'installe en terrasse sur la place sans autorisation, qui vend la nuit dans un bruit effroyable avec le DJ. Je trouve que c'est subventionner des nuisances et une qualité de service comparable à des concurrents privés et que l'argent public n'a pas à rentrer là-dedans. Nous voterons donc contre cette subvention. Vos explications ne nous ont pas du tout satisfaits. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Aurélien. Chacun a droit à son avis, je pensais que la directrice de l'Académie du Climat t'avait convaincu.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Nous avons eu un échange très productif avec un désaccord total, mais convivial. Voilà. Nous savons que nous n'apprécions pas le travail l'un de l'autre, mais elle est au service des Parisiens et pas que de l'idéologie. J'aimerais bien qu'elle évolue et qu'elle s'adapte aux besoins des riverains qui se plaignent beaucoup des nuisances et qu'elle soit un peu plus neutre dans la présentation des enjeux environnementaux qui sont plus complexes que juste faire du macramé.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Aurélien. Le sujet avec les riverains s'est quand même beaucoup amélioré, notamment par la médiation avec Boris JAMET-FOURNIER et les conseils de quartier que nous avons faits et qu'ils reconnaissent ainsi que les investissements de l'Académie du Climat dans l'isolation acoustique. Mais peut-être Audrey, pour répondre un petit mot.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts

Je ne vais pas répondre, car je ne saurais avoir le sens de la mesure d'Aurélien VÉRON et je risquerais d'avoir un propos légèrement caricatural, donc je vais éviter. En dehors des ateliers de macramé, personnellement, je suis allée très souvent à l'Académie du Climat et je n'ai jamais vu d'ateliers de macramé, mais peut-être que cela existe.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Moi non plus.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Vous voyez, vous dites que vous non plus, pourtant vous le citez systématiquement en exemple. En revanche, il y a une programmation très riche à l'Académie du Climat tout au long de l'année. En ce moment, le Festival du mieux manger partout dans Paris, y compris dans Paris Centre, propose beaucoup de rendez-vous et des conférences gratuites ouvertes à tous à l'Académie du Climat, avec des chercheurs et des scientifiques. Je vous invite, cher Aurélien, demain soir à 19 h 30 à l'Académie du Climat, nous avons une conférence avec des personnes comme Manon FLEURY que nous avons croisée ce matin, ou encore Lauren MALKA, autrice du livre *Les Mangeuses* et bien d'autres encore. Le thème de notre conférence, j'en suis certaine, va vous toucher au cœur puisqu'elle s'intitule Mangeons le patriarcat même s'il n'est pas bio. Je serai ravie de vous recevoir demain et de vous accueillir pour cette conférence, cher Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Ce sont des sujets passionnants, mais quel rapport avec le climat ? En plus, vous accueillez également Soulèvements de la Terre qui canarde des policiers régulièrement à coups de cocktails Molotov. Extinction Rébellion, Riposte alimentaire, vous accueillez officiellement des associations qui appellent à la désobéissance civile, qui pratiquent des actes de violence et vous faites des conférences sur des sujets qui n'ont rien à voir avec le climat. Donc c'est un endroit idéologique clairement au service des intérêts des composantes diverses de la majorité, pas du tout en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Bon courage et merci de dépenser ces 3 millions par an de notre argent de contribuables après avoir augmenté les impôts locaux de 62 % l'année dernière, nous voyons que c'est bien dépensé.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Aurélien. C'est un sujet dont nous aurons, je crois, encore maintes et maintes occasions de débattre puisque c'est un sujet favori d'intervention d'Aurélien lors des conseils de Paris Centre et de Paris. Je tiens à dire simplement que je ne veux pas que nous poursuivions le débat.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts

Simplement pour lui dire que je comprends qu'il ne considère pas que l'alimentation soit un sujet lié au climat, mais il y a un petit peu d'humour dans le titre, cher Aurélien, c'est pour cela que je vous invite à venir. Pour une ville comme Paris, les secteurs de l'agriculture qui la nourrit et de l'alimentation sont le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre. Vous pouvez considérer que cela n'a aucun lien avec le climat, mais il me semble qu'il y en a un.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, bien sûr que l'alimentation a un lien avec le climat, mais voilà, nous convaincrions Aurélien quand nous lui servirons une chicorée frappée quand il fera très chaud. En tout cas, je pense que cela convaincra aussi Manon FLEURY, une chef étoilée avec son restaurant Datil de la rue des Gravilliers que nous avons croisée à la sortie de la cantine et qui va revenir pour parler à nos responsables de cantine de manière totalement bénévole. C'est très bien et l'Académie du Climat offre une belle arène pour cela.

Nous ne sommes pas rancuniers, nous votons cette délibération, c'est la DAE 19, chacun votera ce qu'il veut. Qui vote contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Une. Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

2024 DAE 98 Subventions (77 500 euros) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la DAE 98. Cela concerne les associations qui œuvrent dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art. Cela tombe bien, c'est la délégation de l'Adjoint Jimmy BERTHÉ qui présente cette subvention.

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs

Merci, Monsieur le Maire. Chers habitantes et habitants, chers collègues. Nous savons que les associations de professionnels font un travail de fond pour proposer des événements qui sont autant d'occasions pour rencontrer le public amateur, les professionnels et les consommateurs. Outre le soutien offert aux professionnels, ils permettent aux Parisiens de découvrir des métiers de la création et bien souvent d'acquérir aussi des objets fabriqués à Paris ou à une échelle locale. C'est pourquoi il a été jugé pertinent de soutenir 14 associations en leur attribuant une subvention. Dans ce contexte, la présente délibération propose de soutenir 14 projets dont un à Paris Centre, une structure qui s'appelle l'Institut pour les savoir-faire français, une association qui a pour objet la transmission des savoir-faire ainsi que l'étude, le soutien et la promotion des métiers d'art. Tout au long de l'année, ils apportent un soutien aux professionnels, ils valorisent et soutiennent les jeunes issus des écoles des métiers d'art parisiennes, valorisent les formations des métiers, des écoles, des écoles des métiers d'art parisiennes, proposent aux Parisiens des événements de découverte autour des métiers d'art : portes ouvertes, ateliers découverte, ateliers pédagogiques, visites, etc.

Compte tenu du bien-fondé de ces dispositifs pour valoriser les métiers d'art et développer la transmission des savoir-faire, je vous propose d'attribuer à l'Institut pour les savoir-faire français, une subvention de 9 000 € au titre de l'exercice 2024 et à signer la convention pluriannuelle. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Jimmy. C'était la délibération DAE 98. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAE 111 Subvention de fonctionnement (54 000 euros) et convention avec l'association l'Incubateur au féminin – WILLA (2e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec une délibération sur un de nos thèmes favoris avec Boris et Dorine, c'est le Silicon Sentier, avec une association sur l'Incubateur au féminin, il s'agit de WILLA bien sûr. C'est Dorine qui présente cette délibération.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Chers collègues, je vais donc vous présenter cette délibération qui concerne ce beau projet, l'Incubateur au féminin situé au 6, rue du Sentier, donc au cœur du Silicon Sentier. WILLA est l'un des incubateurs leaders pour l'entrepreneuriat féminin en France et en Europe. Créée depuis 2005, l'association a déjà accompagné plus d'un millier de *start-up* fondées par des femmes ou cofondées par des femmes et plus de 2000 femmes grâce à un réseau de 150 mentors et experts. Soutenue par la Ville depuis sa création, notre soutien permet de favoriser la diversité et la parité dans l'écosystème de l'innovation et de travailler au renouvellement de la population entrepreneuriale vers plus de mixité de genre et d'origine sociale. Il y a 3 programmes chez WILLA, il y a un programme Émergence, un format court pour les entrepreneurs qui se lancent ; le programme Accélération qui est un peu plus long, qui permet à des femmes qui sont déjà porteuses d'un projet constitué de réaliser, par exemple, leur premier démonstrateur ou de valider leur cible et leur marché ; un programme Croissance, puisqu'une fois qu'on a été une *start-up*, qu'on a démarré et qu'on a fait ses premières expérimentations, on peut être une entreprise de croissance, c'est un programme qui est un peu plus long. Enfin, il y a un nouveau programme qui s'appelle les Sprinteuses, qui a été reconduit en 2023 pour la huitième année consécutive et qui a permis d'accompagner 5 *start-up* afin de féminiser ce qu'on appelle le secteur de la sport tech et des structures d'accompagnement qui sont dédiées à cette thématique.

Le développement de WILLA s'accélère avec de très bons résultats puisque ses objectifs 2023 ont été remplis et augmentent de 32 % le nombre de *start-up* qui ont été accompagnées en développant des formations finançables par les comptes personnels de formation et en maintenant toutes les thématiques déjà présentes. C'est pourquoi, grâce à un taux de pérennité de ces *start-up* de 80 % à 3 ans et de 75 % à 5 ans, on peut considérer que c'est un des meilleurs incubateurs de la place de Paris et en particulier sur cette thématique de l'entrepreneuriat féminin.

C'est donc pourquoi j'ai le plaisir de vous proposer une subvention de fonctionnement de 54 000 € à verser à WILLA en 2024 et je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Dorine. C'est une délibération qui nous intéresse à plus d'un titre, parce que sur l'entrepreneuriat féminin, nous savons que c'est extrêmement important, que c'est un

domaine qui est relativement peu féminisé. Nous avons vu une étude récente sur le *gender gap* dans l'entrepreneuriat avec Roland Berger, le cabinet de conseil et France Digitale, qui avaient montré à quel point même la valorisation des entreprises et des *start-up* (c'est encore plus le cas dans les startups que dans l'entrepreneuriat en général) sont généralement inférieures pour les entreprises fondées par des femmes, c'est un résultat que j'avais découvert avec stupeur. Nous soutenons évidemment WILLA et tout l'écosystème dans lequel il fonctionne. Nous étions récemment avec Boris rue Montorgueil, dans le cadre de VivaTech qui avait investi toute la rue Montorgueil et nous pourrions citer avec Dorine, avec Boris, le nombre de *start-up* qui sont là. Il y en a une qui va finir par quitter le Sentier, on pourrait le regretter, c'est Ledger, mais en fait c'est pour aller dans des locaux encore plus grands et venir dans le Marais. Ils quittent le centre du Silicon Sentier, mais peut-être pour créer le Silicon Marais, en tout cas c'est ce que nous nous souhaitons. Je vous remercie.

C'était la délibération DAE 111. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité, cela leur fera plaisir et à nous aussi.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAE 117 Subventions de fonctionnement (3 500 000 euros) et d'investissement (249 000 euros) et conventions avec l'association Forum des images (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La délibération suivante est présentée par Boris, c'est la DAE 117 qui concerne le Forum des images qui est aussi un lieu de la tech avec l'école TUMO, mais pas seulement.

Boris JAMET-FOURNIER, conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Vous m'ôtez, cher Maire, les mots de la bouche, comme bien souvent, car j'allais parler de TUMO, mais bien sûr très rapidement, puisque c'est connu de toutes et tous ici. Un petit panel des activités du Forum des Halles, c'est un pilier de la culture audiovisuelle parisienne depuis plus de 30 ans, il est soutenu par la Ville de Paris, c'est un modèle d'accessibilité culturelle et d'accessibilité tout court d'ailleurs, parce qu'il est à hauteur de passants dans ce grand centre commercial avec une programmation annuelle de plus de 2000 séances dédiées au cinéma, à l'image et au numérique. Nous avons CinéKids, NewImages Festival, Fair-play dans le cadre de l'Olympiade culturelle. Nous avons aussi des offres qui sont proposées pour les scolaires, 35 000 enfants et adolescents chaque année venant des académies de Créteil, de Versailles et bien sûr de Paris sont accueillis au Forum des images, c'est évidemment un acteur éducatif très important.

Depuis 2018, il y a TUMO Paris dont nous venons de fêter les 6 ans il y a quelques jours. Ce sont 1200 élèves chaque semaine qui sont accueillis pour mieux comprendre le numérique avec un angle ludique, c'est donc un endroit très important.

Pour continuer à soutenir ces actions qui sont véritablement indispensables, cette délibération propose d'attribuer au Forum des images une subvention de fonctionnement de 3,5 millions d'euros et une subvention d'investissement de près de 250 000 € pour 2024. Cela permettra notamment l'évolution des outils informatiques, le renouvellement des équipements numériques de TUMO et la rénovation des espaces d'accueil pour encore plus d'accessibilité au public. Il faut noter que le montant total de la subvention de fonctionnement pour 2024 s'élèvera donc à 5,5 millions d'euros, puisque nous avons un premier acompte déjà versé conformément à la délibération DAE 313 votée en 2023.

Je vous invite, chers collègues, à bien vouloir voter cette délibération. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Boris. Je crois que nous sommes quelques-uns à être au conseil d'administration du Forum des images, et sans dénoncer personne, je crois qu'Aurélien et Raphaëlle, que je ne vois pas, ainsi que Véronique LEVIEUX y sont. Donc c'était la DAE 117. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 4 ici représentés. Pour le reste, tout le monde pour. Je vous remercie. La DAE 117 est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DASCO 16 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946 €) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Vous attendiez le moment où nous passons aux affaires scolaires ? Il arrive et c'est Karine qui est prête déjà à dégainer elle aussi, je crois. Karine tu as des propositions de regroupement.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je propose de faire toutes les DASCO puis toutes les DFPE, mais je ne vais pas toutes les regrouper à la fois quand même.

Nous allons commencer par la DASCO 16 pour les conventions annuelles d'objectifs et les subventions associées pour les temps d'activités périscolaires. Ce ne sont pas toutes les activités périscolaires du marché, mais ces contrats annuels qui sont renouvelés sur proposition des responsables éducatifs Ville de chaque école, donc ils sont adaptés aux

besoins des écoles, toujours dans l'intérêt du bien-être des enfants, du développement de leur curiosité, parfois de leur esprit critique et aussi du développement de leurs compétences psychosociales.

Je vous propose de voter cette subvention de 1 091 946 € avec pour Paris Centre 9 organismes retenus pour 9 ateliers. Certains sont reconduits et je voudrais noter :

- l'International Visual Theater qui intervient au 52, rue de Turenne, autour du parcours de la culture sourde. Vous savez que nous avons cette spécificité d'avoir un pôle d'enseignement jeunes sourds exceptionnel à Paris dans les écoles Turenne et ensuite au collège Victor-Hugo,
- un nouvel atelier avec le CAUE 75 qui vient animer Bricoler et jardiner dans ma cour oasis à Vaucanson, puisque cette école bénéficiera d'une cour oasis qui sera réalisée en partie cet été, puis aux petites vacances,
- sur l'école Poulletier, un nouvel atelier qui s'appelle Artora Les peuples autochtones, tour du monde en 80 pages, en anglais pour cette école qui est bilingue anglais, qui propose 6 h d'anglais par semaine aussi bien sur le temps scolaire que le périscolaire.
- l'association régionale Sport et Vie pour un atelier journalisme photo presse à l'école de l'Arbre sec pour développer l'esprit critique des enfants.

Sans plus tarder, je vous propose déjà de voter cette DASCO 16.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

merci beaucoup, Karine. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DASCO 33 Collèges publics parisiens -Subventions d'équipement (38 200 euros) et subventions pour travaux (182 645 euros)

2024 DASCO 42 Subventions d'investissement pour le budget participatif des collèges

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous continuons avec une proposition de regroupement de la DASCO 33 et de la DASCO 42. Nous votons la DASCO 33 pratiquement à chaque conseil. Ce sont des subventions d'équipements et de travaux pour les collèges. Pour celle-ci, nous avons seulement 2 collèges concernés :

- César Franck avec le remplacement d'extincteurs à eau pour 965 €

- François Couperin, le remplacement d'un filet anti pigeon, équipement que nous avons de façon assez courante dans nos écoles, crèches et collèges.

Je vous propose de voter ces subventions d'équipement pour tous les collèges de Paris 38 200 € et 182 645 €.

Nous poursuivons avec la DASCO 42. Ce sont des subventions d'investissement pour le budget participatif des collèges. Nous avons 2 collèges qui en bénéficient, ce sont ceux qui ont répondu à temps à la proposition puisque tous les collèges peuvent en bénéficier, en tout cas ceux qui sont hors cité scolaire. Vous avez :

- le collège Poquelin avec 10 897 €, c'est un budget participatif sur la thématique Vivre ensemble et le sport, les Jeux olympiques et paralympiques. Le collège Poquelin a développé un projet pour la lutte contre la sédentarité, le développement des activités du champ artistique et acrobatique. Il va y avoir un très beau spectacle dimanche à la Halle des Blancs Manteaux, que les enfants de Poquelin mettent en place, avec également des investissements en hip-hop, en breakdance, qui sont les nouvelles disciplines olympiques,
- César Franck pour l'achat de matériel sportif : tables de tennis de table, des kits de Spikeball, c'est un jeu de passe et d'adresse que je ne le connais pas particulièrement, mais cela ne saurait tarder, et une sono.

En tout cas, je vous propose de voter la DASCO 33 et la DASCO 42 ensemble.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont toutes les deux adoptées à l'unanimité et tu poursuis.

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2024 DASCO 46 Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association APAJH pour les locaux sis 10 rue des Hospitalières Saintes-Gervais (4^e)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Avec la DASCO 46 pour la signature d'une convention d'occupation des locaux de l'école Hospitalières-Saint-Gervais avec l'association APAJH. Cette association accueille dans ses locaux des enfants souffrant de déficience mentale profonde avec l'Institut médico-pédagogique IMP Binet Simon. Cet IMP accueille 40 enfants et nous avons la joie également d'avoir une unité d'enseignement externalisée avec 8 enfants en coopération avec l'école polyvalente des Hospitalières-Saint-Gervais depuis plus d'un an maintenant. Je salue d'ailleurs Catherine TRONCA à cette occasion puisque c'est une école d'inclusion pour ces

handicapés avec de très beaux projets. En tout cas, la redevance annuelle est fixée à 68 228 €, elle sera revalorisée chaque année.

Je vous demande de bien vouloir voter la signature de la convention avec cette association APAJH pour continuer ce beau travail qui est fait au sein de Paris Centre avec ces élèves handicapés.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. C'était la DASCO 46. Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DASCO 64 Projet de convention et de financement entre la Ville et la Caisse des écoles Paris Centre concernant la fourniture d'une prestation de restauration pour les actions de l'Académie des langues

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ensuite, c'est la DASCO 64 avec le projet de conventionnement et de financement entre la Caisse des écoles de Paris Centre et la Ville de Paris pour la fourniture des repas pour l'Académie des langues, puisque c'est notre Caisse des Écoles qui a le plaisir de fournir les repas pour les écoles qui viennent en séjour dans cette Académie des langues. Je vous rappelle que nous l'avons inaugurée cette année et qu'elle accueille des élèves parisiens depuis la maternelle jusqu'au collège en passant par l'élémentaire. Elle est en ce moment axée sur l'anglais, mais se développera sur d'autres langues par la suite. L'année prochaine, le dispositif va pouvoir s'étendre aux classes maternelles qui n'étaient pas encore accueillies cette année.

Nous allons voter 10 316 € pour les repas servis en 2023, 51 855 € pour les repas servis en 2024, c'est la moitié, il y aura ensuite un nouveau versement en fin d'année 2024. Je voudrais saluer le travail du directeur, de la directrice de l'éducation nationale et Ville de Paris, nous travaillons également très bien ensemble parfois. Il y a 17 classes de Paris Centre qui ont pu être accueillies tout au long de l'année. Nous avons demandé à être bien servis puisque c'est sur notre territoire et dans une école de Paris Centre, cela a été le cas, nous pouvons donc saluer leur travail et aussi avec tous les enfants de tout Paris qui ont pu bénéficier de ces semaines en immersion en anglais.

Je vous propose de voter la DASCO 64 pour la fourniture des repas à l'Académie des langues et la subvention de la Ville de Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Carine. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DASCO 67 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

La DASCO 67 est une délibération technique. C'est pour le forfait de prestations accessoires pour 2024 pour les agents d'état logés par nécessité absolue. Je vous propose de voter, cette DASCO 67 sans la détailler.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Karine, je pense que c'est bon. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Et alors ?

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Il me semble qu'il y a une délibération juste avant ma DFPE qui n'est pas à moi.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous revenons en arrière sur les DFPE par rapport à l'ordre du jour. Présente celles que tu souhaites et nous verrons ce qui reste.

2024 DFPE 5 Subventions (115 232 euros), avenant n° 4 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) (12^e) pour la crèche collective, La Clairière, située 1, rue Dussoubs (2^e)

2024 DFPE 92 Subventions (14 854 euros), avenant n° 4 à l'association Crèche Parentale du Marais (4^e) pour la crèche parentale sise 8/10, rue François Miron (4^e)

2024 DFPE 115 Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux-Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à 10 associations

2024 DFPE 133 Subvention (80 256 €) et conventions avec l'association « Crescendo » (11^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et de rénovation pour 3 EAJE situés dans Paris centre, 9^e et 18^e

2024 DFPE 137 Subventions (733 806 €) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je continue avec les DFPE, très bien. Vous m'avez proposé de regrouper 5 délibérations, en fait, je vais en grouper 6, nous allons grouper toutes les DFPE.

Nous allons commencer par la DFPE 5 qui se retrouve dans notre ordre du jour à la fin. Il s'agit de la subvention à l'association CASP pour la crèche collective La Clairière. C'est une crèche qui accueille 18 enfants et le montant de la subvention municipale pour cette année est de 115 232 €. Toujours, bien sûr, avec des engagements de taux d'occupation par le CASP. C'est une crèche qui se trouve sur cette jolie place Goldoni avec l'école Dussoubs, la crèche Greneta et bientôt l'entrée de l'école Étienne Marcel dont nous changeons le sens cette année.

Nous allons continuer avec la DFPE 92 qui est une subvention pour l'Association de la crèche parentale du Marais, rue Miron, c'est notre dernière crèche parentale à Paris Centre. C'est un modèle particulier puisque cela nécessite l'investissement des parents au moins une journée par semaine. Cette crèche parentale propose 12 places, elle bénéficie d'un extérieur mutualisé avec la crèche des Barres qui est tout à côté avec une très jolie cour oasis. Je vous propose de voter la subvention de 14 854 € pour cette crèche parentale.

Ensuite, nous avons la DFPE 115. C'est une subvention pour la médiation familiale et des espaces de rencontre dont la Maison des Liens Familiaux pour 436 500 € avec 10 associations pour Paris Centre. Il s'agit de l'association ESPEREM qui propose de la médiation familiale. Nous avons déjà eu plus d'une trentaine de permanences depuis octobre 2023. Cela accompagne les familles dans des moments difficiles, cela peut-être

des moments de rupture et de séparation, le but est vraiment de garder ce lien entre les parents et les enfants, cela peut être d'autres soucis familiaux, cela peut être aussi des soutiens aux familles monoparentales, ce qui nous tient beaucoup à cœur. C'est une subvention pour Paris Centre qui se monte à 14 500 €, entre autres pour ESPEREM. Je vous propose de voter aussi la DFPE 115.

Je continue avec la DFPE 133 qui propose une subvention et des conventions avec l'association Crescendo pour des travaux qui seront réalisés dans des crèches. Les travaux sont financés pour partie par la CAF puisque c'est 394 212 € qui seront financés par la CAF. Ce sont des travaux qui ont été exigés par les PMI. Il y a un très fort contrôle des crèches à Paris grâce à nos PMI et à notre service de la Direction de la famille de la petite enfance. Une enveloppe de 31 928 € est dédiée pour la crèche Martin qui se trouve à Paris Centre avec la réfection de la façade, des sols, de la peinture extérieure, de toute l'entrée également. C'était prévu depuis pas mal de temps donc je suis ravie que ces travaux puissent avoir lieu enfin cet été.

Ensuite pour finir, la DFPE 137 pour des associations qui concernent les RPE. Mais que sont donc les RPE ? Ce sont des relais petite enfance qui accueillent les assistantes maternelles et les gardes à domicile. Ce sont des lieux de regroupement collectifs pour des gardes individuelles sous l'œil avisé d'éducatrices de jeunes enfants qui regardent aussi bien le développement des enfants que les pratiques des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile. Cela permet des temps de convivialité, des temps aussi de sorties couvertes en hiver. Nous avons la chance d'avoir 6 lieux à Paris Centre. En tout cas, là, cela 2 associations, l'association Crescendo et l'association CASP. On ne présente plus la Bulle d'Air, qui est un lieu magnifique rue Greneta, si vous ne le connaissez pas, n'hésitez pas à passer, surtout Gauthier. C'est à la fois un lieu d'accueil enfants-parents et RPE, donc relais petite enfance et c'est sous la formule des anciennes maisons vertes de Dolto. Il y a également le financement pour le groupe Crescendo de 2 relais petite enfance, un qui se trouve au pôle Simon Le Franc et un autre au centre Ruth Bader Ginsburg dans les Halles qui ont lieu deux fois par semaine chacun. Cela permet vraiment à nos assistantes maternelles de sortir, partager leurs pratiques et leurs bonnes idées. Je vous encourage à voter cette DFPE 137 pour une subvention de 733 806 € à ces 5 associations.

Je crois que j'ai fini avec les DFPE, si je ne me trompe pas.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Karine. Bravo pour cette présentation musclée.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Vous m'avez dit d'accélérer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Elle connaissait cela par cœur. Merci. Je propose que nous les votions en bloc comme elles ont été présentées. Qui vote contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Personne n'a rien à dire. Elles sont votées à l'unanimité. Tu nous laisses sans voix, merci, Karine.

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2024 DDCT 74 Subventions (15 000 euros) à 7 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée à Paris Centre

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y avait effectivement une DDCT qui s'était glissée et je crois qu'elle concerne le fonds d'animation locale. Benoîte, c'est toi qui la présentes. Nous aurions dû la regrouper avec les crédits Bloche, c'est le même genre de dispositif, mais je te laisse la présenter.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Oui, c'est vrai que c'est presque le même dispositif. C'est le fonds d'animation local, la différence est que ce sont plutôt des aides, des subventions de fonctionnement, contrairement aux crédits Bloche qui sont plutôt sur des actions précises. Nous avons proposé et obtenu une subvention de fonctionnement nouvelle, artistique. Je ne vais pas toutes vous les donner en détail :

- l'Association sportive culturelle de l'école de Quatre-Fils pour un montant de 1 400 €, artistique, c'était pour un montant de 2 000 €,
- le Centre d'Action sociale Protestant de la région parisienne, c'est-à-dire La Clairière, que l'on connaît mieux sous ce nom-là 1 800 €,
- le pôle Simon Lefranc qui s'appelle aussi Fédération régionale des Maisons des jeunes de la Culture en Île-de-France pour un montant de 5000 €,
- la Maison du geste et de l'image qui nous fait une demande pour la première fois dans ce cadre-là et à qui nous attribuons une subvention de 1 350 €,
- le Musée en Herbe, la subvention est acceptée pour un montant de 1 850 €,
- Podium pour un montant de 800 €.

Je vous prie de bien vouloir accepter d'attribuer ces subventions dans le cadre du fonds d'animation local.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Podium qui a été le dernier groupe à animer magnifiquement notre kiosque à musique. J'adore ces kiosques à musique qui ont été faits pour faire de la musique et que nous ranimons avec le dispositif Kiosques en fête. Je subodore qu'il va y avoir des non-prises de participation parce que nous avons des gens qui sont plus ou moins liés à certaines de ces activités, mais de manière tout à fait ouverte.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Karine, je présume.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Voilà. Yohann, je te voyais lever la main.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 2. Tout le reste vote pour. Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DICOM 24 Convention de cession de droits de propriété intellectuelle et convention de co-organisation relatives aux festivités du 14 juillet 2024

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons sur le sport et les Jeux olympiques avec la prochaine délibération, c'est la DICOM 24, je crois.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Ce n'est pas moi.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce n'est pas toi. Ah bon ? Je ne sais pas pourquoi c'est moi qui présente cela, mais je suis toujours d'accord pour présenter tout ce que vous voulez. C'est une convention de cession des droits de propriété intellectuelle et de co-organisation pour les festivités du 14 juillet. Cela doit être parce que ce sont des festivités et que cela nous parle du 14 juillet 2024 qui va décidément être une journée bien festive en plus des manifestations habituelles du 14 juillet et du feu d'artifice, je ne parle pas d'ailleurs des bals des pompiers que nous aurons à la caserne Sévigné, à la caserne Rousseau, et le traditionnel bal de la mairie devant la mairie qui auront lieu le 13. Le 14, nous avons mal de choses : le feu d'artifice qui cette année ne pourra pas du tout accueillir de public autour comme traditionnellement

et le fameux concert donné sous la Tour Eiffel. Je vous rappelle que la Tour Eiffel est un site de festivités olympiques et donc le concert ne sera pas là, il sera à Paris Centre, comme cela devrait être la logique pour toutes activités culturelles, il sera sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Je le dis en plaisantant et ce sera un événement festif de plus pour les habitants, il y aura peut-être quelques petites conséquences sur la circulation comme chaque fois qu'il y a un concert. Je crois qu'à partir du 12 juillet, cela va devenir un peu plus compliqué dans le centre de Paris, aux abords de l'Hôtel de Ville. En tout cas, cette année, compte tenu des Jeux olympiques et paralympiques, faute de pouvoir se tenir sous la Tour Eiffel, le concert de Paris se tiendra chez nous. C'est peut-être pour cela que nous votons cette délibération dont je n'ai pas souvenir les années précédentes et qui permet de voter cette co-organisation, cette répartition du travail entre la Ville, France Télévisions et Radio France, puisque France Télévisions a, je crois, l'exclusivité pour les Jeux olympiques et paralympiques. La retransmission en direct du feu d'artifice sera plus importante que jamais cette année puisqu'il y aura beaucoup moins de monde qui pourra s'en approcher et le voir. Je crois que c'est à peu près tout ce que je voulais dire sur le 14 juillet.

Je rappelle qu'il y aura aussi ce week-end-là, 14 et 15 juillet, le relais de la flamme olympique qui va passer beaucoup passer par le centre de Paris. Cela ne devrait pas être une très grosse perturbation puisqu'elle se déplace et que les restrictions sont très éphémères. En revanche, c'est une opportunité d'éclairer littéralement nos monuments. Le parcours va passer par le Carreau du Temple, le Mémorial de la Shoah et un certain nombre d'autres institutions, Carnavalet, bien sûr, Beaubourg. Si vous êtes à Paris, je vous invite à être présent. Donc beaucoup d'activités pour ce week-end du 13 et 14 juillet qui sera donc une semaine avant le démarrage des Jeux olympiques et paralympiques.

C'était la délibération DICOM 24 et je vous propose de la voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DJS 4 Subventions (94 900 euros) à 11 associations sportives dont trois conventions pluriannuelles d'objectifs (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je rends la parole sur ces sujets jeux et sports à Benoîte LARDY pour la DJS 4.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Merci, Monsieur le Maire. Cette fois, il s'agit des subventions annuelles aux associations sportives. Ces subventions sont attribuées pour une durée de 3 ans quand il s'agit de conventions pluriannuelles et elles sont vérifiées et contrôlées chaque année. Les autres

subventions sont votées chaque année. Il y a un certain nombre de critères à respecter et cette année nous avons reconduit la subvention à :

- l'association GRS Paris Centre pour 42 000 €, c'est vraiment le club le plus haut placé à Paris, le plus compétitif sur le plan de la compétition,
- Rollers & Coquillages pour 8000 €, c'était un peu en perte de vitesse, si j'ose dire, mais la Maire insiste beaucoup pour que nous continuions à l'aider,
- PARIS STREET CULTURE que vous connaissez bien puisque c'est une association qui participe vraiment à tous nos événements, toutes nos animations, tout le temps,
- Viking Club Football, 5500 €,
- les Gaillards parisiens, Rugby LGBT, 1500 €,
- les Front Runners de Paris 2500 €,
- l'Association sportive Aqua B Développement pour 2000 €, c'est de la gymnastique aquatique,
- Énergie 2000, c'est plutôt pour les seniors, très seniors même, pour 1 000 €,
- l'association sportive scolaire du lycée Sophie-Germain pour 900 €,
- Paris Bungy, la marche avec les bâtons, pour 500 €, je ne sais pas pourquoi je te regarde, Gauthier, excuse-moi, je ne te vois pas du tout faire cela,
- l'association sportive scolaire du lycée Turgot pour 2000 €.

Cela représente un total de 94 000 € attribués pour les 11 associations sportives que je vous demande de bien vouloir voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je ne sais pas si les Gaillards Parisiens sont les Gaillards rugby c'est cela ? Ils n'ont pas le même nom que sur leur site. J'en profite pour dire que les Gaillards Parisiens sont les champions du monde. Je regardais la communication de Pierre RABADAN du rugby inclusif, ils ont gagné la coupe aujourd'hui, j'en profite pour les féliciter.

Merci, Benoîte, pour cette présentation. Qui a des questions ? Personne. Que de belles associations, nous aurions pu aussi citer la GRS qui a gagné beaucoup de titres nationaux, oui, tu l'as dit. C'était la DJS 4. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

**2024 DJS 82 Subventions (279 000 €) conventions et avenants avec
75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e,
18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture**

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Benoîte, tu nous as perturbés dans cette présentation. Jimmy poursuit sur l'accès des jeunes à la culture avec la DJS 82. Puisque oui, la Direction de la jeunesse et des sports, c'est le sport et la jeunesse, et la jeunesse, c'est Jimmy.

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à 75 associations pour leur action en faveur des jeunes et en particulier de l'accès à des pratiques culturelles et sportives à Paris Centre.

Cela concerne le CASP, donc La Clairière, qui recevra une subvention de 2 000 € pour son projet qui est reconduit et qui prévoit de poursuivre l'appropriation du centre social par les jeunes après avoir aménagé l'année dernière un espace jeune qui leur est spécialement dédié. L'appropriation de cet espace passe par le développement d'activités sportives : danse, ping-pong et la création d'événements divers. Il s'agit également de proposer aux jeunes de prendre la parole de janvier à avril. Le Centre a initié un partenariat avec la Maison du geste et de l'image pour travailler autour de l'autoportrait en initiant les jeunes à différentes techniques photographiques, puis afficher les photographies réalisées par les jeunes au centre social.

Ensuite, il y a une subvention d'un montant de 2000 €, un soutien qui est prévu à la Fondation Jean-et-Jeanne-Scelles pour son projet qui vise à sensibiliser les jeunes aux risques de la prostitution. Les prix Fondation Scelles visent à sensibiliser les jeunes aux violences sexistes et sexuelles et plus particulièrement aux réalités de la prostitution. Les candidates et les candidats, quels que soient leur âge et leur horizon professionnel, sont amenés à réfléchir sur les images stéréotypées de la prostitution et sur la violence qu'elles recouvrent.

Merci de bien vouloir délibérer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Jimmy. C'était la DJS 82. Y a-t-il des questions ou des non-interventions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DLH 76 Location de l'immeuble 6 rue Poissonnière (2^e) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique

2024 DLH 128 Location de l'immeuble 39 rue de Poitou (Paris Centre) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique

2024 DLH 113 Location de l'immeuble 42, rue de la Verrerie (Paris Centre) à la RIVP -bail emphytéotique

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nouveau tournant dans ce Conseil de Paris Centre, oui, c'est vrai, à l'échelle de l'actualité, c'est un petit moment, mais c'est le passage à nos fameuses délibérations sur le logement. Et qui dit délibération sur le logement, dit Gauthier CARON-THIBAUT, en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat. Et nous commençons avec la DLH 76 et peut-être quelques autres aussi. Je laisse Gauthier présenter tout cela.

Gauthier CARON-THIBAUT, conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci, Monsieur le Maire. J'aimerais savoir si Aurélien VÉRON est prêt pour notre show habituel sur la question du logement. Je vais peut-être présenter les 3 délibérations qui vont permettre à la Ville d'acquérir 3 immeubles pour en faire du logement social. Vous avez pu voir que 3 projets nous sont proposés, pas des projets de logements sociaux pour l'instant, vu qu'il ne s'agit que de l'acquisition et du transfert à des bailleurs sociaux, c'est la première étape. Nous reviendrons vers vous plus tard avec le projet concret, les conventionnements, etc.

Sachez qu'à travers ces 3 délibérations, il nous est proposé d'acquérir l'immeuble du 42, rue de la Verrerie qui fait 1243 m², qui est composé de 20 logements et de 7 chambres et qui sera confié à la RIVP. Nous l'avons acquis pour un montant de 8,5 millions d'euros. C'est un bâtiment avec un bilan énergétique un peu bas puisque tous les logements ont une étiquette entre D et G.

Les 3 délibérations nous permettent également d'acquérir l'immeuble du 6, rue Poissonnière, plus petit, qui fait 460 m², qui est composé de 5 logements à 2,5 millions d'euros, que nous transférons à ELOGIE-SIEMP et qui est dans un état pourri, je crois qu'on peut le dire comme cela.

Et le 39, rue de Poitou à 4 350 000 €, constitué de 10 logements sur 374 m², également avec des étiquettes énergétiques entre D et G.

Ce sont les 3 délibérations qui nous sont proposées. En conclusion de ces délibérations, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais quand même souligner que nous sommes en train d'acquérir 42 logements, dont 36 sont vides. C'est peut-être un argument

en moins pour Aurélien VÉRON, puisque de ce fait, nous ne pourrions pas évincer les locataires de ces immeubles puisque nous sommes à chaque fois accusés de cela. Peut-être même que cette délibération sera adoptée à l'unanimité de notre conseil, je ne sais pas. Mais je pense, Monsieur le Maire, que face à ces 36 logements vides, il faudra à un moment donné que nous nous posions des questions sur l'histoire de ces logements puisqu'une vacance de logement dans un immeuble ne peut avoir lieu que suite à trois événements. À une reprise du logement par le propriétaire pour être vendu. Pourquoi le logement n'a pas été vendu quand le congé a été donné ? Je me pose des questions. À une reprise pour son usage personnel ou pour y mettre un ascendant ? Pourquoi le logement est-il vide ? Je me pose aussi une question. Ou alors par une libération volontaire, mais dans le cas de ces immeubles, c'est ce qu'on appelle de la vacance organisée, ou par une libération forcée par des travaux vexatoires ou par des manques de travaux. Je crois que le 6, rue Poissonnière, vu l'état pourri dans lequel nous l'acquerrons montre bien qu'effectivement cette vacance a certainement été organisée par les propriétaires. Notre politique permet de capter et de remettre en location ces logements pour les classes populaires et pour les classes moyennes et d'éviter, et c'est certainement sur cela que nous ne serons pas d'accord avec Aurélien VÉRON, des promotions immobilières onéreuses qui auraient évincé de Paris Centre des familles des classes populaires et des classes moyennes. Je crois vraiment qu'à un moment donné il faudra que nous réfléchissions à nous doter d'outils de prévention de ces situations, puisque personnellement, en tant qu' élu au logement, je ne comprends pas pourquoi nous avons encore ces immeubles vides sans que nous n'ayons pu ou sans que nous n'ayons d'outils, en tout cas, pour pouvoir les détecter au moment des vacances, au moment de l'accumulation des vacances, et pour pouvoir rentrer le plus tôt possible avec les propriétaires. Certes, nous sommes aux responsabilités, mais à un moment donné, il faut aussi que les mairies, les collectivités locales, aient les outils et la vision fiscale des missions sur le contrôle des congés qui nous soient confiés pour que ce genre de situation ne se produise plus. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Gauthier. C'était la DLH 76, la DLH 128 et la DLH 113. Aurélien VÉRON, forcément.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous semblez connaître des propriétaires qui aiment perdre de l'argent tous les ans en payant des impôts monstrueux sur des logements vides. C'est quand même assez rare, donc vous êtes tombé sur des échantillons exceptionnels. S'ils sont vides, depuis combien de temps ? Pour quelle raison ? Cela mérite effectivement une enquête. Il y avait un projet de promotion immobilière pour faire de beaux immeubles et de beaux appartements, c'est tout à fait légitime à Paris, ce sont des immeubles à pan de bois pour la plupart d'entre eux. Ces 3 immeubles sont financés par des loyers capitalisés, terme barbare qui signifie que les 65 années de loyer du bailleur social vont être versées tout de suite à la mairie de Paris pour qu'elle puisse continuer ses dépenses en investissements, certes, mais qui va continuer cette cavalerie. Vos

successeurs à la mairie de Paris pourront donc bénéficier de zéro revenu, ce sont les bailleurs sociaux pendant 65 ans, cela augmente la dette de ces bailleurs sociaux qui cumulent déjà 12 milliards de dettes dont la mairie est garante à hauteur de 50 % avec des taux d'intérêt qui ont quand même beaucoup monté.

Le premier, 6, rue Poissonnière, vous achetez à peu près 7 000 € du mètre carré ce bâtiment qui est très endommagé. Combien de millions de travaux ? Ce n'est pas indiqué. Donc comme d'autres exemples que nous vous avons cités, vous allez finir avec un prix final à 12 000 €, 13 000 €, 14 000 € du mètre carré alors que cela vaut 10 000 € du mètre carré sur place. Pourquoi ne pas laisser les promoteurs immobiliers avoir un travail plus judicieux, plus optimal et ne pas dépenser plus que le prix du mètre carré pour faire du logement social ? Par pure question idéologique, puisque nous respectons la loi SRU à Paris avec 25 % de logements sociaux, un logement sur quatre, et vous voulez monter à 40 %. C'est donc de la cavalerie financière, vous endettez les bailleurs sociaux et la mairie de Paris sans annoncer le coût des travaux, sans donner de détails pratiques et c'est une préemption, cela veut dire qu'il pouvait y avoir une transaction en cours. Vous l'avez saisie, donc visiblement ils n'allaient pas rester vacants longtemps, mais cela ne vous dérange pas, ce qui compte, c'est de dire que c'était vacant.

Rue de la Verrerie, nous parlons de 8,5 millions. C'est carrément un montant plus important qui va encore créer de la dette chez le bailleur social qui va payer les 65 années de loyers tout de suite et chez vous, qui allez payer le différentiel. Et avec zéro PLS, donc sur les 3 catégories de logements sociaux, un gros déséquilibre en faveur du PLAI, 8 PLAI rue de la Verrerie et 5 PLUS.

Et enfin, 39, rue de Poitou. Alors là, on est pratiquement à 14 000 € du mètre carré, c'est extraordinaire, vous payez 20 % de plus que le prix du mètre carré à *meilleursagents.com* un bâtiment à pan de bois assez banal. Tout cela est financièrement ubuesque parce que c'est juste au-dessus du prix du marché. Je ne sais pas si cela arrange quelqu'un, d'ailleurs. Ce sont des préemptions brutales, je ne sais même pas si le propriétaire n'a pas été baissé dans son prix parce que le montage était trop coûteux, car la mairie de Paris le peut, on ne le dit pas souvent et vous ne donnez jamais le prix de vente initial, mais la préemption se fait de plus en plus à des prix en dessous du marché. Ce serait intéressant de savoir quel était le prix initial du vendeur et de l'acheteur et si la mairie a tordu le bras au vendeur pour le forcer à vendre moins cher, ce qui est de la spoliation autorisée par la loi, malheureusement.

En tout cas, ces 3 exemples sont une fois de plus la cavalerie financière, vous plombez la dette que les Parisiens et nos enfants vont devoir payer pour des immeubles qui sont surpayés par rapport au prix du marché et vous asséchez un marché du logement locatif qui d'ici un an ou deux de travaux par le promoteur aurait pu aller vers les classes moyennes ou aisées parisiennes qui aujourd'hui sont évincées. Les classes moyennes vont en banlieue une fois de plus et vous aurez des logements sociaux pour arriver à 40 % à Paris. C'est une politique de fuite en avant que nous dénonçons, donc nous voterons contre les 3 délibérations.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Aurélien. Nous avons déjà eu ce débat un million de fois, je rappelle juste deux ou trois choses. Je n'ai pas compris si on surpayait ou si on spoliait parce que c'est l'un ou l'autre.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Un peu des deux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est difficilement les deux en même temps. Dans tous les cas, nous pouvons voir que par le passé, la Ville de Paris a plutôt fait de belles opérations. Ce n'était d'ailleurs pas l'objectif, mais je rappelle souvent qu'elle s'est considérablement enrichie. Enfin, quand je dis la Ville de Paris, ce sont les Parisiens qui se sont considérablement enrichis par les achats immobiliers de la Ville de Paris. Il suffirait d'en vendre une petite partie pour ne plus avoir de dettes.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Ils sont bloqués 65 ans, la vente aura lieu très très très longtemps.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il suffit de les vendre avant. Quant aux loyers capitalisés, ils ne sont plus utilisés, ce qui pouvait se discuter, pour financer le fonctionnement de la Ville. Je rappelle qu'un loyer capitalisé n'est rien d'autre qu'un emprunt immobilier, c'est ce qu'on fait quand on achète un appartement, on capitalise les loyers sous forme d'un emprunt qu'on rembourse petit à petit, c'est pareil.

Pour le 42, rue de la Verrerie, c'est plutôt une belle opération qui a été négociée, ce n'est pas préempté du tout puisque je rappelle que cela devait être inclus dans l'opération de rachat du BHV. C'était très compliqué, ils voulaient tout détruire. Je ne connais pas la valeur patrimoniale, mais il paraît qu'il y a de belles caves. En tout cas, d'un point de vue écologique, c'était une aberration de le détruire et surtout cela nous permettra d'en faire du logement dans un immeuble dont je ne crois pas que nous le payons excessivement cher et qui va permettre aussi de faire une rénovation énergétique qui n'est pas faite ou beaucoup plus lentement qu'il ne le faut par le marché privé. Il y a donc ici aussi des externalités positives à ce que la Ville le fasse.

En tout cas, je suis content parce que la mixité sociale s'apprécie à l'échelle locale et pour le centre de Paris c'est ce qui va nous permettre de mettre des classes moyennes, des classes populaires et d'avoir des enfants dans nos écoles. Cela a bien marché dans une partie du centre de Paris, par exemple dans le 4^e arrondissement où nous avons une croissance de la population, ce qui nous permet d'avoir des effectifs plus importants que dans d'autres endroits. Peut-être un petit mot de Gauthier.

Gauthier CARON-THIBAUT, conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Juste un tout petit mot pour remettre un petit peu de vérité dans ce qui a été prononcé.

Sur le 42, rue de la Verrerie, c'est bien une préemption, mais vous avez mentionné un programme immobilier qui à ma connaissance n'a pas encore été proposé ni même soumis au vote. Vous parlez de PLUS, PLAI, etc. sur cette adresse, vous devez avoir des informations que nous n'avons pas. En tout cas, ce n'est absolument pas le sujet de la délibération. Si vous tweetez sur cette délibération, n'allez peut-être pas jusqu'à mentionner des choses qui sont fausses, même si ce ne serait pas la première fois.

Deuxième délibération sur le 6, rue Poissonnière. Manque de bol, ce n'est pas une préemption, c'est dans le cadre d'un dialogue constructif avec le propriétaire puisque c'est la première ligne de la délibération : « La Ville de Paris a notifié son offre d'acquisition de l'immeuble ». Je vous renvoie à la délibération.

Sur le 39, rue de Poitou, accrochez-vous bien, monsieur VÉRON, une demande d'acquisition a été déposée par le propriétaire. Donc nous avons été mis en lien par le propriétaire sur cet immeuble qu'il nous a lui-même proposé d'acquérir à un tarif qui est mentionné dans la délibération.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Vu le prix, je le comprends.

Gauthier CARON-THIBAUT, conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

J'ai eu la parole, Monsieur VÉRON. Dernier élément, vu que vous parlez de spoliation autorisée par la loi. La spoliation qui est autorisée par la loi s'appuie par une décision de justice du juge de la propriété qui fixe le prix d'acquisition. Au regard de quoi ? Du prix du marché. Certains, même économistes, qui ne sont pas forcément de votre camp, considèrent que c'est une disposition qui est inflationniste à partir du moment où le marché de l'immobilier est lui-même inflationniste, mais nous sommes tenus dans le cadre d'acquisition, comme sur la rue de la Verrerie, d'acquérir les immeubles au prix du marché. Donc nous ne sommes pas dans de la spoliation, légale ou pas.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je voulais dire que j'étais très contente sur le 42 rue de la Verrerie en tant que membre de la Commission du Vieux Paris, puisqu'en effet, il y a des caves du XVI^e siècle qui dans le projet BHV étaient un peu écrabouillées. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, beaucoup. Je vous propose de voter. Qui vote contre ? 4 votes contre sur les 3 délibérations. Qui s'abstient ? Martine. Qui ne prend pas part au vote ? Ah oui, bien sûr. Pour les 3 ? Sur celles qui concernent ELOGIE-SIEMP, 2 sur 3. Qui vote pour ? Tout le reste du conseil. Je vous remercie. Les délibérations sont donc adoptées.

DLH 76 et DLH 128

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à la majorité des participants.

DLH 113

Après vote à main levée, la délibération est adoptée la majorité des participants.

2024 DLH 112 Attribution d'une aide en nature au profit de l'association "Le pavillon de l'Arsenal" au titre de l'exercice 2024

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il me semble qu'il y avait une délibération cachée au milieu de celles-ci. La DLH 112 qui concerne tout autre chose et c'est toujours Gauthier qui la présente. C'est une aide en nature au profit de l'association le Pavillon de l'Arsenal, c'est la mise à disposition du bâtiment. Je te laisse la présenter, Gauthier.

Gauthier CARON-THIBAUT, conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Nous reviendrons sur le PLUB quand nous aurons de belles adresses.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons parlé du PLU, 42, rue de la Verrerie, cela ressemble à ce que nous voulons faire avec le PLUB, mais c'est quand même dans le PSMV.

Gauthier CARON-THIBAUT, conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

C'est cela. Le Pavillon de l'Arsenal, vous connaissez bien ce lieu dédié à la popularisation de l'urbanisme, d'un urbanisme populaire, d'éducation populaire en tout cas. Les équipes du Pavillon et sa mission partiront en 2025 pendant 22 mois, le temps de travaux à réaliser dans le bâtiment, et seront bien évidemment hébergés dans un autre lieu pour pouvoir continuer leur activité. Pour l'instant, à travers cette délibération, il s'agit de fixer la redevance 2024 du Pavillon de l'Arsenal pour l'occupation de l'immeuble dans lequel il mène ses activités. La redevance a été fixée à un montant de 623 449,53 €. Néanmoins,

cette redevance a été revue à la hausse à plusieurs reprises les années précédentes et le Pavillon de l'Arsenal a dû faire face à plusieurs augmentations de travaux pour des questions de sécurisation ou d'accessibilité et aussi pour pouvoir prendre en compte ces éléments.

Il nous est proposé d'alléger la charge de la redevance et de la porter à un montant inférieur de 577 344,22 € qui seront à déboursier en *cash*, si je peux m'exprimer ainsi. La différence n'étant pas envolée comme cela, mais étant à considérer comme un avantage en nature par les équipes du Pavillon de l'Arsenal pour un montant de 46 105,31 €.

Donc, cette délibération nous propose de fixer la redevance, comme je le disais à 577 344,22 € et d'autoriser la considération en avantage en nature des 46 105,31 € restants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Gauthier. Donc c'était la DLH 112. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Voilà qui conclut, je crois, nos délibérations sur le logement et l'habitat.

2024 DPE 23 Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération concerne le réemploi. C'est toujours un peu un thème lié, le réemploi, et c'est Jacques BOUTAULT qui la présente, c'est la DPE 23.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Avec plaisir, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs. Vous savez que depuis 2014, la Ville de Paris est engagée dans une trajectoire zéro déchet non valorisé à travers diverses structures qu'elle soutient et diverses actions qu'elle mène. Je ne peux que souligner le territoire zéro déchet de Paris Centre qui vient d'être étendu à l'ensemble du quartier SAM, Sentier Arts et Métiers, un périmètre beaucoup plus important. L'objet de la délibération est plutôt de soutenir les structures qui mènent des opérations de réemploi, de réparation et de prolongation de la durée de nos objets et qui ont permis au cours de cette année de détourner quelques 3 686 tonnes de déchets de l'incinération ou de l'enfouissement pour en faire des objets réemployés, recyclés, revendus à des prix parfois très intéressants dans les structures qu'on appelle ressourceries ou recycleries. Ces structures sont en outre des vecteurs de sensibilisation aux questions de réduction des déchets à travers toute une série

d'événements festifs ou d'animations qu'elles organisent. Et, cela n'est pas la moindre de leurs qualités, elles permettent le retour à l'emploi de 750 salariés, en tout cas, elles donnent du travail à 750 salariés à Paris, salariés qui sont souvent à l'origine des personnes éloignées de l'emploi.

Sur Paris Centre, je mets un petit focal sur notre ressourcerie qui s'appelle Emmaüs Alternatives. Je voulais vous en dire quelques mots, mais vous la connaissez. Elle se trouve rue Léopold Bellan, elle existe depuis 2018 et elle mène toute une série d'actions pour permettre aux Parisiens du centre de recycler et permettre à leurs objets d'être réemployés plutôt que d'être jetés ou incinérés.

En votant cette délibération, vous aiderez aussi, outre les 14 autres structures parisiennes, Emmaüs Alternatives de la rue Léopold Bellan. Merci pour votre attention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Jacques. « Pourquoi être obsolète quand on peut changer de tête ? » C'était ma phrase préférée dans *Robot*, la Ressourcerie me fait toujours penser à cela. C'était la DPE 23. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DSOL 14 Subventions (65 500 euros) à 19 associations et avenant à convention avec une d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024

2024 DSOL 28 Subventions à 16 associations et convention ou avenant avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

2024 DSOL 41 Subventions (75 500 euros) à 9 associations et avenant à convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous abordons le sujet des affaires sociales, la Direction de la solidarité. En l'occurrence, les 3 premières délibérations concernent le mois parisien du handicap dans lequel nous sommes actuellement. C'est donc Catherine TRONCA, Adjointe à la santé et au handicap qui présente ces délibérations de manière regroupée, je crois. C'est cela ?

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Oui, tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs. Les 3 délibérations DSOL 14, 28 et 41 ayant toutes 3 une action vers le handicap, je les ai regroupées.

La DSOL 14 concerne 19 associations pour leur mobilisation dans le cadre de la 15^e édition du mois parisien du handicap. La subvention totale est de 65 500 €. Pour Paris Centre, 3 sont concernées, 2 que je vous ai déjà présentées l'année dernière à la même époque :

- Accès Culture dont le siège est dans le 4^e arrondissement, mais qui ne propose pas cette année de promenades culturelles dans Paris Centre, il est proposé de lui accorder 4 000 €,
- La Fabrique de la danse, dont le siège est dans le 20^e, mais qui propose une programmation sensorielle chorégraphique inclusive à Paris et en particulier cette année sur le parvis de l'Hôtel de Ville en lien avec le Carreau du Temple, il lui est proposé 3 000 €,
- la troisième, surtout cette année, c'est notre Café Marais, que nous connaissons tous et qui soutient et fédère un projet collectif de plusieurs associations avec la participation des membres du Comité local du handicap mobilisant une centaine de personnes au total. C'est ce 23 juin et je suis très fier de cette acquisition de subvention, car nous avons beaucoup œuvré pour avec le conseil local du Handicap. Rando Fauteuil Roller dans Paris Centre le matin, animations sportives et culturelles et festives à la caserne des Minimes l'après-midi. Vous êtes tous bien sûr invités. Il lui est proposé un montant de 9000 €.

La DSOL 28 concerne l'inclusion des personnes en situation de handicap. La subvention totale est de 152 500 € pour 16 associations, 2 nous concernent. Je vous ai déjà présenté ces deux associations l'année dernière :

- Agate qui gère les appartements temporaires, qui assure un intermédiaire locatif pour des personnes qui ont des troubles psychiques et avant qu'elles soient réinsérées. Agate possédait 29 logements dans Paris Centre, loués par des bailleurs sociaux. Cette année, elle en a acquis 3 de plus. Il lui est proposé la somme de 28 000 €, soit 3000 € de plus que l'année dernière,
- PACT, promotion de l'accessibilité et de la conception pour tous qui a été créée en 2013, les Rencontres sur l'accessibilité se tiennent à la maison de Victor Hugo. Il lui est proposé la somme de 4 000 €.

Enfin, la DSOL 41 qui concerne 9 associations pour leurs actions culturelles, un montant de 75 500 €, dont 70 500 € au titre du handicap et 5000 € au titre de la culture. 4 nous concernent, 3 ont déjà été présentées l'année dernière :

- Culture Relax bien que située dans le 14^e arrondissement, mais c'est en tant que partenaire que nous sommes impliqués avec le Théâtre National de l'Opéra-Comique. Il lui est proposé la somme de...

Un téléphone sonne.

Désolée. Oui, c'est mon alerte.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Catherine étant médecin, elle peut avoir des urgences médicales.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Il lui est proposé la somme de 13 000 €, 8000 € au titre du handicap et 5000 € au titre de la culture, comme en 2023,

- l'association Les Chemins de la Danse, qui promeut les rencontres dansées, gérée par l'association Aurore. Il est proposé une subvention de 4 500 €, c'était 3005 € en 2023,
- l'association Lire Dans le Noir, soutenant particulièrement le livre audio en France, il lui est proposé une subvention de 1000 €, comme l'année dernière,
- une nouvelle association cette année, qui s'appelle À Cœur Voix, qui promeut le chœur chorale et qui a participé à la Nuit Blanche cette année à l'église des Blancs Manteaux avec un concert qui s'est déroulé sur 7 h, il lui est proposé une subvention de 2000 €.

Compte tenu de l'intérêt de l'ensemble de ces actions pour les personnes en situation de handicap, je vous propose de voter favorablement toutes ces propositions.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Catherine. Je me dis que j'aurais dû aller voir les Blancs Manteaux pour la Nuit Blanche, mais il y avait tellement de choses, je n'ai pas réussi. Tu me fais regretter, Benoîte y est allée en tout cas. J'étais à la Halle des Blancs Manteaux, je n'étais pas si loin.

C'était donc les DSOL 14, 28, 41. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous remercie. Je vous propose de les voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Tu poursuis, je crois, avec la Maison des Aînés et des Aidants.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

M2A, c'est plus simple, ils ont rajouté DAC, mais c'est M2A. C'est la DSOL 62, je vous l'ai présentée déjà exactement à la même époque l'année dernière, M2ADAC, maison chargée d'assurer la coordination gérontologique sur le territoire parisien. C'est très important, à l'heure actuelle, 22 % de la population parisienne a plus de 60 ans. Je ne sais pas dans quelques années, mais je pense que nous arriverons à 35 % assez rapidement.

En ce qui nous concerne, c'est l'association Autonomie Paris-Saint Jacques qui couvre notre territoire, Paris Centre, 5^e et 6^e arrondissement, à qui nous proposons un financement de 551 190 €, ce qui est un peu supérieur à l'année dernière.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer favorablement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Présentation très rapide et synthétique. C'est la DSOL 62. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DSOL 75 Subventions (455 400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la DSOL 75 qui concerne l'inclusion numérique. C'est Shirley WIRDEN, l'Adjointe en charge des solidarités et de la lutte contre l'exclusion et des affaires sociales, entre autres, qui la présente. Shirley.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. La DSOL 75 est la convention et subvention de 455 400 € à 25 associations pour leur action favorisant l'inclusion numérique. Inclusion numérique qui est particulièrement importante dans un processus de dématérialisation de l'accès aux droits toujours grandissant et qui plonge 16 millions de personnes en France en situation parfois de non-recours, en tout cas de fragilité, voire de fracture numérique. Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Paris soutient 25 associations. Nous concernant, nous avons :

- Emmaüs Connect, qui est située dans l'ancienne mairie du 2^e arrondissement, actuelle Fabrique de la Solidarité et aussi lieu de résidence de notre EPS. L'Association Emmaüs Connect agit au travers d'une action « Faire du numérique une chance pour tous. 2024 ». Elle se situe vraiment dans la réduction de cette fracture numérique en accompagnant les populations fragiles dans leurs démarches et aussi dans leur lutte contre l'isolement. À ce titre, elle mène plusieurs projets avec des salariés et des bénévoles dans leur espace de solidarité numérique, mais aussi des journées de formation sur les professionnels de l'action sociale pour pouvoir favoriser cette autonomie numérique. Pour cette action et bien plus encore, il est proposé un soutien de la Ville à hauteur de 40 000 €, soit environ 12 % du projet de l'association,
- il y a également l'association franco-chinoise Pierre Ducerf qui accompagne le public migrant chinois dans son parcours de socialisation et d'intégration en France, dans ses démarches en ligne et dans sa formation à l'outil numérique et aux impacts sur l'environnement. Il s'agit notamment de former les parents à la parentalité numérique, toujours dans cet objectif, de favoriser l'autonomie contre la fracture numérique. Ce sont 450 bénéficiaires adultes principalement d'origine chinoise et asiatique en situation de précarité économique et sociale résidant à Paris Centre, mais aussi dans le 18^e, le 19^e et le 20^e. Ce sont 25 % de seniors qui sont concernés. Pour ce projet, il est proposé un soutien de la Ville à hauteur de 5000 €, soit quasiment 25 % du coût global du projet. J'en profite pour rappeler que la lutte contre la fracture numérique qui est un des freins principaux au non-recours aux droits fait partie aussi des axes de notre projet social de territoire que nous engageons avec la CAF, la lutte contre pour l'accès aux droits est un axe transversal de ce projet social de territoire.

Ces associations font œuvre de service public puisqu'elles permettent à ces populations éloignées d'avoir accès à des droits qui leur sont dus. J'ajoute que la Ville de Paris est engagée dans l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » depuis l'année dernière et que c'est particulièrement important puisqu'une grande partie de la population, un tiers à peu près, n'a pas accès à ses droits comme elle le devrait. On parle beaucoup de fraude sociale et en réalité la majeure partie des gens ne demandent pas. Je dis juste que cette fracture numérique est un des points essentiels. Voilà, merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Shirley. Fracture numérique contre laquelle nous luttons aussi, je le rappelle ici. Je refais un point sur les Jeux olympiques et paralympiques, car avec l'accueil numérique des agents on peut venir faire ses démarches ici si l'on n'a pas d'ordinateur, d'imprimante, qu'on ne sait pas comment faire, y compris pour le QR code. À l'accueil, nos agents sont formés et reçoivent sur rendez-vous. Merci Shirley.

C'était la DSOL 75. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DSOL 88 Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Tu poursuis avec la DSOL 88 qui concerne la gestion des centres sociaux et socioculturels de Paris.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Oui, les centres sociaux et socioculturels de Paris pour une subvention de 6 798 318 €. Ce sont les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs comme tous les ans avec nos 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris. Je rappelle qu'il y a plusieurs mois, ces centres étaient en mobilisation sur une alerte sur la précarisation de la société, de l'ordre public et du manque de moyens dont ils disposaient. Il est donc important que la Ville de Paris puisse continuer à les soutenir.

Nous concernant, nous avons 2 centres socioculturels présentés :

- le centre social La Clairière, rue Greneta, qui fait d'ailleurs son vide-grenier ce samedi, je vous invite à y aller. Il est proposé une subvention à hauteur de 244 081 €. C'est une équipe de 65 bénévoles, 13 stagiaires, une équipe très mobilisée et très ancrée sur le terrain. Nous avons notamment distingué Douglas COURTOIS pour ses services lors de la remise des médailles. Nous les accueillons assez régulièrement à la mairie de Paris Centre pour valoriser leur travail,
- le centre social Cerise qui fêtait ses 25 ans la semaine dernière pour un montant de 202 986 € et avec qui nous travaillons énormément autour du numérique, de la jeunesse, de l'accompagnement à la solidarité, des ateliers sociolinguistiques. Ils

sont très volontaires sur la question de la lutte contre les violences faites aux femmes en accueillant les équipes de l'EPS chaque 25 novembre pour faire des permanences, ils ont aussi des Cafés des femmes assez régulièrement, nous avons travaillé avec eux sur des marches exploratoires avec les jeunes collégiennes, etc.

Nous avons un lien partenarial avec ces 2 centres sociaux particulièrement développés et je suis ravie que nous puissions les soutenir dans leurs actions. C'est bien peu par rapport à ce qu'ils font, mais c'est déjà beaucoup par rapport à ce qui leur est octroyé en règle générale. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Shirley. Il y avait effectivement beaucoup d'élus présents aux 25 ans de Cerise ce week-end et c'était un très bel événement. C'était la DSOL 88. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 € en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons la tradition de finir par la voirie puisque c'est avec un V et c'est généralement Florent qui conclut les délibérations.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Oui, désolé, ce n'est pas tout à fait fini. Je vais aller très vite puisque c'est une délibération marronnier comme nous en avons eu tout à l'heure sur les subventions culturelles. Elle revient tous les ans et correspond à la mise en œuvre du plan vélo dans son volet soutien à l'écosystème. C'est le troisième pilier à côté du premier qui est sur les investissements pour les aménagements cyclables et du second qui concerne le stationnement. Ce sont des subventions pour 277 000 € en fonctionnement et 177 500 € en investissement pour beaucoup d'associations, je peux en citer deux ou trois qui travaillent à Paris Centre :

- Mieux se Déplacer à Bicyclette qui anime la Maison du vélo qui est proche de Bastille,
- CyclAvenir qui vise l'insertion sociale et professionnelle par le vélo avec ses locaux, anciennement dans le quartier de l'Horloge, nouvellement dans les Arches citoyennes, Avenue Victoria,

- SoliCycle, qui répare et vend à des sommes modiques des vélos d'occasion avec un atelier sur les berges de Seine en plus de proposer des cours pour enfants et adultes.

Bref, il y a 20 associations parisiennes qui travaillent sur tout le territoire parisien et je vous invite donc à voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Florent. MDB, dont tu as parlé, a fait ce matin une opération qui nous intéresse beaucoup. Cela faisait des années que nous en parlions avec eux, nous avons sollicité les associations de vélo pour qu'elles sensibilisent elles-mêmes les cyclistes sur la nécessité de respecter les piétons, de faire attention aux piétons, même quand les piétons sont en tort et a fortiori quand ils sont dans leur droit. Ils ont fait une première opération qui nous intéresse beaucoup parce que nous pensons que c'est aussi un levier très utile pour que les associations elles-mêmes se saisissent de la problématique des bons rapports entre les différents usagers de l'espace du service public. Nous les remercions ici de ce travail qui forcément les inquiète un peu parce qu'elles n'ont pas envie de prendre des risques par rapport à leur base associative. Et elles l'ont fait, donc je les salue ici, je les remercie. Aurélien.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Nous sommes favorables à la plupart de ces subventions et je crois que la sécurité à vélo est importante et donc l'éducation est très importante surtout après l'accident dramatique que nous avons vécu, malheureusement, dans le 4^e arrondissement, sur les quais hauts. Nous avons deux petites réserves sur la Petite Rockette et Cyclofficine qui proposent des ateliers d'autoréparation et un peu de mécanique, d'aide mécanique à la réparation dans les quartiers prioritaires de la Ville du 11^e et du 20^e. Ce n'est pas Paris Centre, c'est quand même 22 000 € et 28 000 €. Leur tendance à faire des ateliers de mixité choisis nous dérange un peu, nous parlons de vélo, pas de sport, nous parlons quand même d'activités de réparation de vélo, donc c'est étrange. Et il y a Paillettes & Cambouis qui touche 1 000 € de plus et 11 100 € de subventions, c'est quand même de l'argent. C'est une association militante qui revendique son côté *woke*, c'est très assumé, et qui milite pour, je cite, « la mixité choisie et la fête comme arme politique ». Bon, 11 000 € de l'argent public pour cela, nous ne sommes pas convaincus. Nous sommes favorables à toutes les autres subventions, mais sur celle-là, en tout cas, nous nous abstenons. Nous n'allons pas faire de votre disjoint, nous resterons sur l'abstention pour Paillettes & Cambouis.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Peut-être Florent pour répondre. Je crois que toutes ces associations ne sont pas à Paris Centre, c'est une délibération globale parisienne, je n'en ai jamais entendu parler.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Je n'ouvre pas le grand débat sur les ateliers non mixtes étant un laïque farouche et universaliste et tout ce qu'on veut, ce n'est pas quelque chose dans lequel je suis forcément très à l'aise, mais il y a des situations où nous en avons besoin parce que les femmes, en l'occurrence, ce sont les femmes dans ce cas-là, constatent quand elles vont dans les ateliers vélo classiques qu'ils sont peuplés majoritairement, très majoritairement, d'hommes qui très concrètement, et on peut le regretter, ne laissent pas la place, ne donnent pas accès aux outils et ne permettent pas une pratique correcte. Il me semble que ce ne sont pas aux femmes de faire des efforts pour s'inclure dans des lieux où elles ne sont pas les bienvenues. Donc, dans des cas comme cela qui correspondent à des problèmes observés, c'est une solution pertinente. Bien sûr, une fois qu'elles seront plus à l'aise parce qu'elles auront appris les gestes, peut-être qu'elles pourront aller dans un atelier classique, mais ce sont vraiment des lieux d'apprentissage et de pédagogie qui sont importants en pratique. Avoir un vélo en bon état, c'est une question de sécurité routière.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Je note l'information et c'est intéressant. Merci, Florent GIRY pour cette précision. Effectivement, nous irons peut-être un jour voir ensemble ces soucis.

Et il y a aussi Développement Animation Vélo Solidaire dirigé par David CORMAND qui est quand même député européen et ancien secrétaire national d'Europe Écologie Les Verts qui touche 11 000 €, 21 000 € de fonctionnement. Bon, nous avons toujours ce mélange d'élus qui sont présidents d'associations qui touchent des subventions, cela me dérange. En tout cas, pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération dans son ensemble.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Franchement, David CORMAND ne touche pas 21 000 € et donc il n'a pas besoin de...

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Ce n'est pas ce que j'ai.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Oui, mais je préfère le préciser. Il ne cherche pas à capter de l'argent pour lui, mais pour le bien commun et je pense que c'est une bonne chose. Voilà.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Quand Rue de l'échiquier a touché 50 000 € de la mairie de Paris, il y a eu deux ans d'instruction. Effectivement, David BELLARD ne s'est pas enrichi, mais son éditeur, lui, s'est enrichi. Là, des associations fonctionnent avec une aide généreuse, avec des présidents qui sont quand même très poussés. Je trouve que quand on fait de la politique, bénéficier de subventions publiques municipales, c'est ambigu. C'est légal, c'est moral.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

J'allais vous dire de créer votre association de réparation de vélo et vous aurez vous aussi droit à des subventions. Voilà, c'est tout.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Je ne suis pas sûr.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En mixité. Je vous propose de poursuivre ces débats après le Conseil.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 SG 51 Conventions d'occupation du domaine public pour l'installation de locaux temporaires nécessaires à la reprise du culte et à la réouverture de la Cathédrale Notre-Dame. Subventions (250 926 euros), conventions avec 16 théâtres parisiens membres de public pour l'installation de locaux temporaires nécessaires à la reprise du culte et à la réouverture de la Cathédrale Notre-Dame

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous n'avons plus qu'une délibération, puis encore toute la séquence des vœux. La prochaine, c'est une délibération du Secrétariat général. C'est moi qui la présente, apparemment. J'ai l'impression que ce soir vous m'avez bizuté en me donnant toutes les délibérations dont personne ne voulait et en reprenant celles que tout le monde voulait.

C'est une simple convention d'occupation du domaine public avec des locaux temporaires pour la reprise du culte et la réouverture de la cathédrale Notre-Dame. Nous avons un dialogue continu avec l'établissement public en charge de la reconstruction, ils ont annulé notre dernier rendez-vous parce qu'ils n'étaient pas prêts, je n'en avais pas connaissance, nous n'avons pas vraiment discuté.

Cette demande me paraît relativement ordinaire, elle permet de vérifier ce que j'ai toujours dit, c'est-à-dire que c'est un bel exploit que de pouvoir rouvrir au culte et au public la cathédrale de Notre-Dame à la mi-décembre 2024. Et en même temps, les travaux ne seront pas terminés, il y aura des travaux à Notre-Dame pendant encore quelques années.

C'est parce qu'il y aura des travaux que pour reprendre le culte tout en les poursuivant ils ont besoin d'occuper de l'espace public. Cela ne pose pas de problème, en tout cas pour le moment, puisque c'est dans l'espace public dans la partie qui est en chantier aujourd'hui, donc cela ne changera pas grand-chose pour le public. Il faudra ensuite bien sûr vérifier que cela se coordonne bien avec les travaux qui vont prendre la suite de ceux de la cathédrale, c'est-à-dire ceux du parvis. Je rappelle que j'ai bien prévu de faire une réunion publique, je sais que beaucoup de gens s'agitent toujours sur la date de cette réunion publique, mais elle sera clairement là après les Jeux olympiques et paralympiques, nous attendons que le projet ait suffisamment avancé pour pouvoir le présenter au public. Le projet de Bas Smets de réaménagement des abords a déjà été présenté au Pavillon de l'Arsenal.

Je crois que la délibération est nécessaire pour la Convention et pour le faire avec une proposition d'exonération des frais d'occupation dans le cadre de la loi du 2 janvier 1907. Il n'y a pas de loup, mais cela nous paraît logique, compte tenu de l'étroitesse des liens entre l'établissement public et la mission d'intérêt général, nous poursuivons en commun, que cette exonération soit accordée pour ces bâtiments qui seront sur l'espace public dans le périmètre du chantier.

Je vous propose de voter la délibération SG 51, SG pour Secrétariat général. Oui, Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

C'est un peu embêtant, je trouve, qu'ils aient besoin pour une sacristie de 400 m² et 3 étages, c'est beaucoup, en plus ils s'installent dans le jardin. C'est-à-dire qu'ils repoussent de 3 ans les travaux d'aménagement du jardin du projet Bas Smets qui n'est pas que sur le parvis et c'est quand même extrêmement dommage. Est-ce qu'on ne pouvait pas leur trouver un autre lieu peut-être un petit peu moins grand ? Là, on est vraiment, je trouve, un peu dans la démesure.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je comprends ces réserves. J'avoue qu'ils n'ont pas vraiment discuté très en détail de cette demande et qu'elle nous est arrivée directement de l'Hôtel de Ville. Je suppose que c'était des besoins et que la planification et le phasage des travaux de Bas Smets vont être faits avec l'établissement public. De toute façon, ils vont durer un certain nombre d'années et cela ne devrait pas pénaliser le projet de Bas Smets. Je suis d'accord, c'est sur une emprise qui est aujourd'hui occupée par les travaux, ils en ont besoin pendant un plus long moment. Je tiens vraiment à souligner ce que j'ai dit, la réalité est qu'il y aura des travaux dans la cathédrale, je ne parle pas des travaux de réhabilitation, mais des aménagements pendant encore quelques années.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Et ils expliquent bien que c'est pour les activités de la sacristie, c'est pour cela que je suis un peu étonné par la surface consacrée à ces activités.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, c'est pour la poursuite de l'exploitation. Comme ils auront des travaux et qu'ils seront encore en exercice, pour pouvoir réouvrir, il faut qu'ils aient des lieux à l'extérieur.

Je propose que chacun vote cette délibération en sa conscience. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Le reste du Conseil, je comprends les réserves.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

Et voilà qui conclut notre nos délibérations.

VŒUX

VPC 2024 12 Vœu déposé par Aurélien VÉRON relatif à l'ouverture de la place du Carrousel aux livreurs et aux habitants du Centre

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons maintenant à la présentation des vœux et je donne la parole d'abord à Aurélien VÉRON sur un vœu qui concerne la place du Carrousel. Aurélien pour une présentation succincte.

Aurélien VÉRON, conseiller de Paris, conseiller de Paris Centre

Depuis quelques semaines, le 1^{er} et le 2^e arrondissement n'ont qu'une sortie pour passer par le sud qui est la rue du Louvre. La place du Carrousel, qui est interdite aux livreurs, aux artisans, aux commerçants, aux habitants et aux autres et seulement autorisée aux taxis et aux bus est totalement embouteillée à l'entrée où il y a un bouchon gigantesque. Je propose de fluidifier ce bouchon et de rendre la vie plus facile aux habitants qui ont un macaron pour circuler rue de Rivoli, transitoirement le temps des Jeux olympiques, de pouvoir circuler dans le Louvre pour éviter les 2 h de bouchons pour arriver rue du Louvre. Cela soulagerait un peu cette circulation des autres véhicules et cela soulagerait la vie des habitants de Paris Centre qui ne peuvent même plus quitter leur quartier. C'est peut-être 30 % des habitants, mais c'est 30 % qui, quand ils vont à la campagne de temps à autre, et ils vont devoir y aller pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, sont totalement

englués. C'est une proposition temporaire de facilitation de la vie des Parisiens, des habitants de Paris Centre. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pour répondre à Aurélien, Florent.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Merci pour ce vœu. Pour rappel, cet espace du Carrousel est particulier à plusieurs titres. Outre son caractère éminemment patrimonial, bien sûr, il est aussi sous domanialité de l'État au titre de l'établissement public du Louvre. La Ville n'a donc pas la compétence exclusive en matière de politique de circulation, ce qui n'empêche pas de proposer des choses, évidemment. Par exemple, les travaux très récents de rénovation des chaussées qui se sont achevés la semaine dernière ont été commandés et financés par l'État et réalisés par la Ville dans le cadre d'une convention que nous avons approuvée en Conseil il y a un an, je pense. Le Carrousel du Louvre est aujourd'hui une voie réservée aux bus, taxis et vélos et ils sont en nombre, notamment les bus avec 5 lignes 27, 39, 68, 69, 95 et bien sûr les nombreux taxis qui desservent le musée le plus visité du monde ou les établissements culturels alentour. Ainsi, même avec ce trafic restreint en termes de typologie de véhicules, ce passage connaît en réalité un trafic en volume soutenu, sans compter les infractions de certains véhicules qui n'ont pas le droit, normalement d'y arriver.

Dans votre vœu, vous parliez aussi de la cohabitation avec les vélos. Vous ne l'avez pas mentionné l'oral, mais je trouve que c'est un point intéressant. Aujourd'hui, elle est peu évidente au niveau des guichets, en particulier à cause du rétrécissement et de la fermeture de certains d'entre eux depuis 2020. À ce titre, on peut tout à fait étudier, pas forcément dans les deux mois qui viennent, mais à terme, une réouverture ou une disposition différente des grilles sur les guichets pour en dédier un au vélo. En fait, il faut vraiment étudier les effets peut-être un peu contre-intuitifs parce qu'en voulant réserver un guichet aux vélos, même si c'est respecté, cela veut dire que les vélos, pour accéder à ce guichet depuis Rivoli puis à la sortie du guichet sur le Carrousel, devront croiser des bus et des taxis. Ce n'est pas forcément aussi simple que cela, mais cela s'étudie et nous pourrions le faire peut être plutôt après les JO.

Pour la période transitoire que vous évoquiez, nous ne souhaitons pas réouvrir à la circulation générale. Nous comprenons et nous observons aussi la difficulté causée en ce moment par la fermeture de la place de la Concorde. Mais d'une part, l'ouverture de ce Carrousel du Louvre buterait sur le pont Royal qui lui-même est réservé aussi aux bus et aux taxis, récemment, dans le cadre d'un aménagement lié aux JO. Donc, on n'avancerait pas beaucoup plus loin, il faudrait quand même regagner le Pont-Neuf ensuite, donc recroiser la rue l'amiral de Coligny. D'autre part, même si nous restreignons cette circulation Carrousel aux riverains, aux livreurs, en gros un peu aux futurs ayants droit de la ZTL, cela ferait quand même pas mal de monde dans une voie qui est déjà assez encombrée par les 5 lignes de bus et les nombreux taxis. Cela risque de dégrader le service

public de transports en commun qui n'aura franchement pas besoin de cela pendant les JO avec les déviations, etc., nous ne sommes donc pas très allants, pour tout vous dire. J'ajoute enfin que cet itinéraire est identifié avec des panneaux très clairs installés récemment comme un itinéraire de déviation conseillé pour les vélos, puisque la place de la Concorde est fermée aux voitures, mais aussi aux vélos, et les vélos sont déjà mélangés à pas mal de bus et de taxis, ce n'est pas ultra satisfaisant. Les ajouter à un flux de véhicules particuliers n'irait pas dans le sens de la sécurité routière et de ces jeux inclusifs à vélo que nous souhaitons porter.

Ainsi, je propose, en entendant bien les remarques proposées et en partageant le diagnostic initial sur la difficulté aujourd'hui, de ne pas donner suite à ce vœu qui nous semble un peu contre-productif sur trop d'aspects.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Martine, bien sûr.

Martine FIGUEROA, conseillère de Paris Centre

Je voterai pour parce que je pense qu'il faut vraiment penser et faciliter la vie des habitants. Je n'ai pas de voiture, je n'ai pas de vélo, je fais de la marche, mais nous voyons quand même que pour les livreurs, pour les habitants, nous avons vraiment besoin de cet espace en réouverture.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je crois que tout le monde, y compris dans la réponse, a l'intérêt des habitants en tête. Simplement, il y a un désaccord sur ce qui sert leurs intérêts. Florent a répondu sur le bus par exemple, dont l'intérêt serait desservi par cette proposition. Je vous propose de continuer cette discussion. Nous ne serons pas d'accord sur ce vœu, mais poursuivons la discussion, y compris sur un atelier de travail avec Florent, nous serons ravis. Nous allons voir ce que donne le plan de circulation qui est en train d'être mis en œuvre et qui, nous l'espérons, peut-être pas pendant les JO, mais juste après, va permettre de déboucher la rue Saint-Honoré qui est très très encombrée, je pense que nous nous accorderons là-dessus. Je suis tout à fait d'accord pour que nous ayons des discussions de travail, des réunions de travail, pour regarder avec vous comment cela fonctionne ensuite à la rentrée.

Nous allons quand même voter sur ce vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Merci. On comptabilise les votes.

Après vote à main levée, le vœu est rejeté

VPC 2024 13 Vœu déposé par Corinne FAUGERON relatif à la mémoire et l'action de Francesca DANDOLO

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec les vœux. Il n'y a pas d'ordre autre que celui de la chronologie de dépôt, je crois, sans quoi j'aurais commencé par celui de Corinne qui est un vœu d'hommage à Francesca DANDOLO. Nous en avons parlé un tout petit peu tout à l'heure, mais je propose de redire exactement ce que nous proposons.

Corine FAUGERON, conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je dirais que ce n'est pas tout à fait un vœu d'hommage, c'est un vœu pour remercier. C'est plus un vœu de remerciement pour une action qui nous est bénéfique et qui sera bénéfique aux générations suivantes aussi, pour son action sur les jardins partagés du 4^e arrondissement, leur création, leur vie et leur pérennisation. En remerciement, nous proposons dans ce vœu de nommer le Clos des Blancs-Manteaux, le Clos des Blancs-Manteaux, Francesca DANDOLO ou si jamais cela n'était pas possible que ce soit le Jardin partagé Francesca DANDOLO. Aujourd'hui, nous adoptons ce vœu, mais la dénomination se fera dans les délais réglementaires, c'est-à-dire que nous savons bien que ce ne sera pas dès demain. Je ne rentrerai peut-être pas plus en détail puisque nous avons eu les hommages.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Corine. Nous l'avons dit, la temporalité et le droit précis seront à discuter. Nous avons bien dit dans les hommages tout à l'heure qu'en effet c'est Francesca qui est à l'origine de la création de ce jardin partagé et donc cela me paraît tout à fait idoine. Il n'y a quasiment rien dans l'amendement, ne vous inquiétez pas, c'est très proche de ce que vous avez pu recevoir. Il arrive que nous amendions très fortement un vœu, ce n'est pas le cas ici. Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes d'intervention ? Nous allons peut-être quand même attendre qu'il soit déposé, il y avait 3 h pour le donner. Allez, je vous propose que nous le votions quand même, faites-nous confiance.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie pour ce vote.

Après vote à main levée, le vœu est adopté

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La famille de Francesca DANDOLO a quitté les lieux, mais évidemment, nous leur ferons savoir le vote de ce Conseil. Je pense que cela les touchera comme cela nous touche nous-mêmes.

VPC 2024 14 Vœu déposé par Raphaëlle RÉMY-LELEU et des élu. es du groupe Les Écologistes relatif à la démocratie locale

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le prochain vœu est présenté Raphaëlle RÉMY-LELEU et il concerne la démocratie locale.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, rebonsoir tout le monde. Monsieur le Maire, chers collègues, cher public, c'est vers vous que je vais me tourner pour deux raisons au moins. Déjà, parce que mes collègues ont déjà eu le vœu et ensuite parce que ce paquet de propositions que présentent les écologistes sur la démocratie locale à Paris Centre peut changer sinon votre vie, au moins vos soirées quand vous décidez de les passer devant notre Conseil de secteur. Plus sérieusement, 40 % d'abstention aux élections ce dimanche à Paris Centre, c'est malgré tout un chiffre qui nous oblige, et je le crois profondément, cela nous oblige à plus de démocratie. C'est pourquoi nous présentons un vœu sur la démocratie locale et plus spécifiquement sur comment l'améliorer et comment améliorer également les votations citoyennes. Alors le tout est très très dense, mais je vous rassure, j'ai un tableau de synthèse que nous pourrions partager avec vous ensuite.

Pour vous le résumer, il y a plusieurs parties, une partie sur l'information et la diffusion des conseils de secteur où nous demandons que le Conseil de secteur soit diffusé en direct, disponible en vidéo, que des comptes rendus et le calendrier du CICA soient proposés régulièrement en Conseil de secteur, comme c'est prévu dans les textes. Nous proposons également un bilan annuel des conseils de quartier devant le Conseil de secteur.

Une deuxième partie porte plutôt sur le règlement intérieur de notre Conseil. C'est là où cela vous intéresse, nous proposons d'inverser l'ordre du Conseil. C'est-à-dire qu'au lieu d'attendre la toute fin du Conseil pour poser vos questions, nous faisons une sorte de pré-Conseil avant le déroulé de l'ordre du jour pour que vous puissiez poser vos questions en début de Conseil.

De la même manière, nous proposons aussi d'avoir une tribune des conseils de quartier dans les publications municipales et que les conseils de quartier puissent présenter chaque année au moins un vœu en Conseil de secteur.

Après, il y a toute une autre partie qui porte sur les votations citoyennes. Je ne sais pas si, chers collègues, vous le savez, mais il y a une BD qui s'appelle Djanouar qui a eu le prix Gotlib et qui est basée sur notre votation citoyenne sur les trottinettes. Je suis ravie du résultat de la votation citoyenne sur les trottinettes, mais c'est vrai que nous aurions eu des manières d'améliorer la démocratie et l'organisation de cette votation. Pour cela, nous proposons que chaque proposition pour les votations soit publiée sur des *decider. paris*, que nous puissions également proposer un sujet de votation via le droit de pétition, que chaque votation soit précédée d'un travail de débat et d'expertise, que nous changeons le mode de scrutin avec un scrutin à mode majoritaire, que nous puissions voter en ligne et

en présentiel et que, chaque année, nous regroupions les votes sur des possibilités de votation citoyenne.

Et enfin, dernière proposition, nous demandons à ce que soient inclus dans le vote des votations locales les résidents et résidentes étrangers et étrangères et les jeunes de 16 à 18 ans.

Je suis désolée, c'est très très dense, mais j'espère que cela aura été clair pour tout le monde.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Pour répondre, l' élu en charge du Conseil de Paris, en charge de la démocratie locale justement.

Boris JAMET-FOURNIER, conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Merci beaucoup, chère Raphaëlle. Évidemment, il y a beaucoup d'enthousiasme dans cette présentation, il y a beaucoup d'idées aussi et pour tout dire, il y a beaucoup d'intelligence et beaucoup de propositions qui sur le fond peuvent être tout à fait acceptables. Maintenant, sur la forme, c'est un petit peu différent. Comme vous le savez, Madame RÉMY-LELEU, et aussi un certain nombre d'élus, nous sommes dans un dialogue constant avec les conseils de quartier, mais qui a pris un tour qui s'est accéléré ces derniers jours. Nous avons reçu les coprésidences il y a quinze jours pour discuter d'un certain nombre de propositions que vous faites ici. Je pense par exemple à la possibilité pour chaque conseil de quartier de déposer un vœu par an en Conseil de secteur. Il se trouve qu'il s'agit d'une idée dont j'ai la paternité ou la maternité, comme vous voudrez.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Vous êtes non binaire ?

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Non, non, je suis binaire. Cela ne me paraît pas très respectueux du *timing*, qu'on peut certes trouver long, et de l'échange que nous pouvons avoir avec les conseils de quartier, sachant que ce n'est pas forcément toujours très facile de discuter, car il s'agit d'un dialogue exigeant. Nous pensons, pour le groupe Paris en commun, que le *timing* n'est pas très approprié, d'autant plus qu'il nous a semblé que ce vœu était aussi un peu fourre-tout. Vous l'avez dit vous-même, il y a 3 parties. Il y a la question des votations, qui concerne plutôt le niveau parisien, cela n'a pas grand-chose à faire dans le Conseil du secteur Paris Centre, il y a le conseil de quartier, il y a le règlement intérieur du Conseil du secteur. Tout cela pour dire que sur le fond il y a des choses à discuter, nous avons d'ailleurs commencé

à le faire même s'il est certain que nous pourrions probablement aller plus vite, et sur la forme, ce qui est présenté aujourd'hui ne nous permet pas de le voter. Voilà ma réponse.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Mini mini.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

C'est juste très factuel. La partie sur les votations concerne aussi le Conseil de secteur puisqu'il y a une proposition d'avoir des votations locales, d'intérêt local, comme nous l'avons fait d'ailleurs sur la place du Louvre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Effectivement, nous l'avons fait. Merci. Aurélien VÉRON

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je trouve que le sujet est très intéressant et important. J'observe des conseils de quartier qui sont usés et fatigués, c'est un travail éprouvant avec plein de projets qui depuis des années sont renouvelés tous les ans avec des moyens parfois légers. Sur le site de la mairie, il y a peu d'informations. J'avoue qu'il serait intéressant qu'ils aient un espace dans la revue municipale pour exprimer leurs grands projets, cela leur apprend aussi à structurer leurs idées.

La démocratie locale est encore faible et je ne suis pas très satisfait des consultations. La consultation sur les trottinettes a eu 7,4 % de participation, ce n'est pas beaucoup. Une consultation demande du temps, demande une question peut-être plus neutre, demande des arguments de part et d'autre et demande de laisser les parties s'exprimer, là c'est allé très vite. Il faut donc concevoir un espace de consultation beaucoup plus vaste, vivant et animé.

Enfin, nous l'avons suggéré au début du mandat, les outils internet, la Civic Tech, offrent aux conseils de quartier des outils pour permettre à d'autres habitants de s'exprimer. Beaucoup considèrent que 6 h 30 ou 7 h, c'est trop tôt pour leur travail et donc ils ne peuvent pas participer au conseil de quartier qui de ce fait s'étiole. Nous pourrions étoffer la vie des conseils de quartier avec des outils de Civic Tech qui permettent aux salariés, aux indépendants et à tous les autres de s'exprimer en ligne et de compléter, la mairie pourrait en plus remonter l'information en triant les mots clefs.

Je pense que c'est un très beau chantier. Nous allons nous abstenir parce que je pense que c'est un débat qui mérite du temps. Il y a des propositions très intéressantes qu'il faudrait reprendre, mais je pense que cela mérite plus que juste un vœu. En tout cas, merci d'ouvrir ce chantier qui est à creuser tous ensemble.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je précise quand même, comme l'a dit Boris, que le chantier est bien ouvert puisqu'il y a des discussions à ce sujet. L'outil du vœu est un peu surprenant alors que la discussion est en cours de travail avec les présidents et avec les conseils de quartier. Il y a une petite tentative d'imposer un *timing* et un débat qui n'est pas celui que nous menons, mais chacun pourra voter sur ce vœu. Martine.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je me souviens que vous aviez effectivement proposé un vœu pour poser des questions, j'étais dans le public et je vous avais dit si j'avais été au conseil, j'aurais voté pour, mais il y a tellement de choses dedans que le vœu est un peu dense. En tous les cas, je suis totalement pour que nous donnions la parole aux habitants avant ou après ceux qui sont en plus dans la salle parce qu'ils restent toute la soirée, donc c'est intéressant.

Quant à la retransmission du Conseil de secteur, je crois qu'il y a pas mal de mairies en ce moment qui ont mis en place cela en direct, cela peut être effectivement très intéressant, les gens pourraient suivre plutôt que d'être là.

C'est vrai que souvent on m'a dit qu'il y a effectivement l'ordre du jour, mais quand nous parlons pendant ces 3 ou 4 heures, les gens ne savent pas trop, ce qui est un peu normal, ils ne peuvent pas avoir toutes les délibérations. Je ne sais pas comment nous pourrions faire pour que les gens soient plus au courant de ce qui s'écrit. Je vais finir, j'ai l'air d'avoir déclenché la guerre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce n'est pas un débat organisé. Merci, Martine, mais je pense que si chaque groupe reprend la parole, nous n'allons pas en finir. 30 secondes.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Je voulais juste apporter quelques précisions en rebondissant sur les propos de Martine FIGUEROA. Pourquoi ce vœu existe-t-il, Monsieur le Maire ? Parce que nous avons déjà au cours de cette mandature déposé un vœu pour redynamiser la démocratie participative. Et l'engagement qui avait été pris était qu'il y ait une clause de revoyure à mi-mandat pour que nous puissions en rediscuter. Les discussions ont commencé en janvier 2024, elles ont ensuite pris fin et nous n'avons pas eu de nouvelles de nos propositions. Pardon d'utiliser ce moyen, et très heureux de voir qu'il suscite le débat et l'intérêt de notre assemblée, mais nous sommes impatients parce que nous ne sommes plus en milieu de mandature, nous arrivons vers la fin de la mandature, donc il faudrait peut-être que nous essayions d'être un petit peu, je dirais, innovants, audacieux en matière de démocratie participative pour que les habitants puissent se réapproprier leur conseil de quartier. C'est vraiment l'objet de ce vœu, je regrette qu'il y ait un avis défavorable, mais comme le débat vient

d'être initié, je ne doute pas qu'il se poursuivra peut-être sous d'autres formes pour atteindre cet objectif.

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

Avant la fin de la mandature.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bien sûr. Cela dépend, de quoi parlons-nous ? Il y a des élections toutes les semaines. Rien ne s'est arrêté puisqu'il y a encore eu une réunion avec les conseils de quartier, dont vous êtes tout à fait au courant, il y a moins de deux semaines. Je pense que personne ne peut prétendre vraiment que ce débat ne s'est pas poursuivi, tout le monde a d'ailleurs été invité, tous les représentants et tous n'ont pas pu venir. Je pense que vraiment, en toute bonne foi, personne ne peut dire que cette discussion... si, si nous avons déjà eu cette discussion, nous n'avons pas besoin de l'avoir là, nous l'avons déjà eue il y a trois jours et évidemment elle a eu lieu avec les conseils de quartier. Je pense même qu'il y avait une information en temps réel, puisqu'il n'a fallu que quelques heures entre la discussion et le dépôt du vœu. Ce n'est pas grave, nous allons le voter. Non, mais il y a déjà eu une discussion, vous avez parlé trois fois, je n'ai rien dit, j'ai dit qu'il y a eu une discussion la semaine dernière et que ce qui est grave c'est de dire qu'un débat, un processus qui est en cours, s'est arrêté alors qu'on sait pertinemment qu'il y a eu une réunion il y a deux semaines. Voilà, je vous remercie de respecter le travail qui est fait, qui est mené sous la houlette de Boris JAMET-FOURNIER. Si vous voulez discuter avec lui, il y a des réunions qui sont possibles et ce n'est pas en déposant des vœux qu'on discute avec ses collègues. Voilà. Il y a un vœu, il y a un outil qui est le vœu, il a été déposé, maintenant, nous avons discuté, chaque groupe s'est exprimé.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Tu viens de dire quelque chose de faux et tu viens de sous-entendre quelque chose de malhonnête. N'avions pas été invités à cette réunion en tant que groupe.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est faux, tous les groupes étaient...

Raphaëlle RÉMY-LELEU, conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Et c'est malhonnête de dire que le vœu a été déposé en raison de cela, puisque nous l'avons déposé dans la limite des dépôts de vœux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons nous arrêter, nous allons voter, ce n'est pas un débat organisé.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

C'est important pour moi que cela soit dit au Conseil, je tiens juste à ce que cela soit inscrit au procès-verbal.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce n'est pas un débat organisé. Une réunion a été organisée, tous les conseils de quartier étaient invités, Boris JAMET-FOURNIER était évidemment en co-présidence et tous les référents étaient invités. Voilà, tous les référents, seulement les référents et il y a des référents dans plusieurs groupes politiques. Voilà ce que j'ai dit et je le redis ici.

Maintenant, je vous propose de passer au vote, nous avons encore pas mal de vœux à voter. S'il vous plaît, nous passons au vote. Il ne faut pas non plus dire que les choses sont arrêtées, il y a des réunions. Ce n'est pas un débat. Je suis désolé, mais la règle de la démocratie locale qu'est le Conseil d'arrondissement n'est pas que nous débattons et soyons en dialogue, nous avons d'autres réunions pour cela assez régulièrement, dont encore cette semaine. Donc je vous propose, si vous le souhaitez vraiment, il y a une réunion, un petit déjeuner des élus, puisqu'il y a des petits déjeuners des élus de la majorité très régulièrement, j'ignore si tout le monde le sait, et il y en a un cette semaine. Nous pourrions très bien l'utiliser. Nous pouvons tout proposer, mais le Conseil de secteur n'est pas le moment où c'est une libre discussion, cela peut être après le Conseil.

Je vous propose de rentrer dans le cadre, il y a un vote. Qui vote ce vœu ? Qui vote contre ? Merci. Voilà, nous allons voter. Qui s'abstient ? Merci, cela fait 5. Qui ne participe pas à la discussion ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Le vœu est rejeté.

Après vote à main levée, le vœu est rejeté

VPC 2024 17 Vœu présenté par Martine FIGUEROA et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la lutte contre les mégots de cigarettes jetés dans l'espace public

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il nous en reste encore pas mal de vœux. Je vous propose de changer un tout petit peu l'ordre puisqu'il y a un vœu qui a été déposé par Martine et qui concerne les cigarettes, les mégots plus précisément. Comme nous avons ensuite deux vœux qui sont plus consensuels, qui sont des vœux mémoriels et d'hommage, j'aurais d'ailleurs dû les présenter dans cet ordre, je préférerais que nous terminions le Conseil sur des vœux d'hommage et que nous puissions avoir les débats maintenant. Je te propose de le présenter maintenant, Martine.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

En plus, je ne fume pas.

Considérant que 45 % des mégots ne seraient pas jetés dans un cendrier ou une poubelle, mais sur la voirie, en bord de route ou dans la nature, selon une étude de l'Optae ;

Considérant qu'un seul mégot contient 2500 substances chimiques, pollue jusqu'à 500 litres d'eau, met 25 ans à se décomposer et heurte la biodiversité locale dans nos parcs et jardins, faune et flore confondues ;

Considérant qu'un mégot drainé par la pluie passe dans les égouts, puis dans la Seine et enfin dans l'océan, polluant la biodiversité marine ;

Considérant que 2600 verbalisations pour des jets de mégot de cigarette ont été dressées en 2022 à Paris, soit en moyenne 7 par jour, à la hauteur d'une amende de 135 €, contre 68 € auparavant ;

Considérant que la Ville de Paris a installé 30 000 corbeilles de rues munies d'un éteignoir ;

Considérant que la Ville de Paris a fait des parcs et jardins des espaces sans tabac soumis à une amende de 38 € en cas d'infraction ;

Considérant que la Ville de Paris a financé des campagnes de sensibilisation et de distribution de cendriers de poche ;

Considérant que la Ville de Paris a instauré 19 rues sans mégot pour sensibiliser habitants, commerçants et passants sur le jet du mégot ;

Considérant que le ramassage des mégots financé par les impôts locaux a un coût annuel moyen par habitant de 38 € et de 13 000 kilomètres de voirie nettoyés, selon l'Association des villes pour la propreté urbaine en 2018 ;

Considérant qu'à Paris 2 milliards de mégots sont ramassés chaque année par les agents de propreté, soit plus de 10 millions par jour ;

Considérant que de nombreux mégots sont retrouvés dans les grilles d'arbres et sur les trottoirs, en particulier à côté des terrasses, des bars, des restaurants, des boîtes de nuit, des locaux d'entreprises et lors d'événements festifs ;

Considérant que la lutte contre le jet de mégots dans l'espace public parisien doit également être prise en compte par le secteur privé ;

Nous émettons le vœu que la Mairie de Paris :

- renouvelle régulièrement des campagnes d'information et de sensibilisation à destination du public et des professionnels rappelant le montant des amendes ainsi que les impacts sanitaires et environnementaux en cas de jets de mégots,
- déploie de nouveaux cendriers dans le mobilier urbain pour inciter le public à bien jeter ses mégots en collaboration avec des éco-organismes du recyclage type cendrier-vote,

- étende la distribution gratuite de cendriers de poche à tous les buralistes de Paris. J'ajouterai qu'il y a des sociétés qui font aussi de l'insertion sociale sur des cendriers où les personnes travaillent et obtiennent des emplois par le biais de ces écocendriers.

Bien sûr, j'espère que vous allez voter pour.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Martine. Pour te répondre, Dorine BREGMAN.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Oui. Chère Martine, chers collègues. Merci beaucoup pour ce vœu? et de porter par ce vœu ces préoccupations relatives à la lutte contre les mégots de cigarettes dans l'espace public. C'est évidemment une lutte que je partage, et pour cause, puisque je suis responsable de la propreté dans l'espace public et que c'est aussi en tant qu'ancienne fumeuse que je suis particulièrement sensible à la présence des mégots dans l'espace public. Je résume tes propositions : renouveler les campagnes d'information et de sensibilisation, déployer les nouveaux cendriers urbains, étendre la distribution gratuite de cendriers de poche, entre autres.

Je voudrais rappeler l'ensemble des actions que la Ville de Paris mène d'ores et déjà sur ces sujets. Sur les campagnes d'information et de sensibilisation, la Ville a signé en 2022 un contrat avec l'Alcome, cela s'écrit a.l.c.o.m.e, qui est l'éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public et qui couvre un périmètre d'action très large, notamment dans ce cadre.

En 2023, 80 000 cendriers de poche ont pu être distribués et pour l'année 2024 il y a une dotation de 100 000 cendriers de poche. Un travail est effectué de façon ciblée par les mairies d'arrondissement et la Fédération des buralistes d'Île-de-France. Nous avons nous-mêmes ciblé, en lien avec l'Alcome, un certain nombre de bureaux de tabac qui sont particulièrement clé parce que situés à proximité ou dans des rues où il y a beaucoup de cafés, de bars, de restaurants, ou beaucoup de passage, beaucoup de fréquentation.

Ensuite, il y a la présence des éteignoirs sur les corbeilles de rues. Nous avons plus de 250 000 corbeilles de rues dans l'espace public. Elles sont toutes équipées d'un éteignoir, ce qui veut dire qu'il y a une corbeille de rue à peu près tous les 100 mètres. De ce fait, la plupart du temps, il est très facile aux fumeurs de trouver un éteignoir et la possibilité d'éteindre leur cigarette. Le fait est que la mise en place de cendriers dans des endroits bien identifiés peut être utile. Dans les mairies d'arrondissement, on peut déployer ce type d'équipements dans des lieux spécifiques, sachant que nous avons renoncé aux fameux cendriers-vote, notamment parce qu'en réalité cela concentre plutôt les mégots, que ce sont des équipements qui sont très difficiles à nettoyer et que par ailleurs, la politique de la Ville de Paris est plutôt de désencombrer l'espace public.

Les terrasses de cafés, de bars, de restaurants ont absolument l'obligation de mettre à disposition des cendriers pour la clientèle et les exploitants sont tenus de vider régulièrement ces cendriers et de les entretenir, cela fait partie du règlement des terrasses.

Je rajoute, à propos de participation citoyenne, qu'à Paris Centre nous organisons régulièrement, systématiquement, une grosse action dans le cadre du World Cleanup Day qui a lieu la troisième semaine de septembre depuis le début de la mandature et que beaucoup de conseils de quartier, beaucoup d'habitants y participent.

Nous organisons aussi, à la demande des conseils de quartier en lien avec la régie de quartier, des journées de nettoyage participatif et je vous invite volontiers au prochain atelier de nettoyage participatif. Je dis cela parce qu'en réalité, au cours de ces actions, la plupart du temps, l'essentiel des déchets ramassés sur la voie publique sont effectivement des mégots.

Je rappelle aussi que les rues où se trouvent les écoles, à proximité des écoles, sont des rues sans tabac ainsi que les parcs et jardins.

Pour les entreprises, il existe déjà des obligations pour que les entreprises installent des cendriers au droit de leurs façades, par exemple, pour leurs collaborateurs s'ils sortent pour fumer dans la rue.

Avec l'ensemble de ce dispositif qui n'est pas parfait et qui implique un renouvellement quotidien puisque le charme de la propreté, c'est qu'il faut faire le ménage tous les jours et il faut y revenir constamment, je pense que nous satisfaisons à la plupart des demandes de ce vœu, donc nous proposons d'y donner un avis défavorable. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. Je propose de voter. Oui.

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

Juste un petit mot sur ce sujet des mégots. Cela fait des années et des années que nous avons ce problème dans Paris, nous avons même à une époque créé des rues sans mégot. Je me souviens qu'il y avait eu une initiative de la Ville de Paris et que dans le 2^e arrondissement, nous avons choisi une rue, la rue de Choiseul.

Malgré toutes les campagnes, malgré toutes les installations, nous avons installé de nouvelles poubelles avec sur le côté un cendrier, vous les avez tous vues rue de Rivoli, sur les grands axes, et les cendriers ont été volés, donc on ne pouvait plus mettre de mégots dans le cendrier parce que la ferraille avait été récupérée. Beaucoup de gens ont le réflexe de jeter le mégot dans le caniveau.

Le vœu a bien sûr tout son sens, mais à côté de cela, c'est vrai que la mairie a des actions aussi. Je suis donc assez partagé et j'ai peu d'espoir que nous arrivions à régler ce problème. Il faut persévérer et essayer de bien faire passer les messages. Un mégot, c'est vraiment polluant.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Catherine, Adjointe à la santé.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Je vais juste rajouter un petit mot. C'est vrai que nous partageons tous le même constat. Nous travaillons beaucoup auprès des crèches, des écoles, des collèges, avec la Ligue contre le cancer pour que les bébés ne fument pas. Plus on en parle tôt, plus on est préventif, il faut donc vraiment prendre l'habitude. Par ce biais, nous essayons de commencer à responsabiliser et faire en sorte qu'ils ne fument pas et surtout, qu'ils ne jettent pas par terre.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Une signalétique est en train d'être renouvelée devant toutes les crèches, devant toutes les écoles et les collèges de Paris Centre avec la Ligue contre le cancer, avec des pochoirs au sol qui vont être réalisés par les enfants, justement, pour sensibiliser eux-mêmes leurs parents, parce que c'est ce qui fonctionne le mieux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je vous propose de voter, il est presque 11 h, je pense que nous pouvons continuer à débattre, mais voilà. Merci beaucoup en tout cas pour le vœu et le débat que nous venons d'avoir, mais à un moment donné, il faut voter sur les vœux. Sur ce vœu, je rappelle, qui concernait le tabac, les mégots. Pardon, s'il vous plaît. Il ne reste plus que deux vœux. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Bravo en tout cas. Merci.

Après vote à main levée, le vœu est rejeté

VPC 2024 15 Vœu d'Ariel WEIL, Yohann ROSZÉWITCH, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Ange Catarinicchia, combattant de la Deuxième Division Blindée du Général Leclerc

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Yohann, puisque nous terminons avec deux vœux qui sont pour des actions mémorielles. La première concerne Ange Catarinicchia qui était un combattant de la deuxième DB du Général Leclerc et c'est Yohann qui présente ce vœu, s'il vous plaît, il ne reste plus que deux vœux.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci, cher Ariel. Chers collègues. Ce vœu a priori consensuel concerne un hommage à Ange Catarinicchia. Nous sommes en contact avec sa fille, nous avons échangé avec sa fille pour en arriver à ce vœu qui s'inscrit aussi dans le cadre des commémorations du 80^e anniversaire de la Libération de Paris, le 25 août 1944.

Ange Catarinicchia a été un compagnon d'armes du Général Leclerc au sein de la 2^e DB dès la constitution de cette unité en 1943. Nous pouvons dire qu'il s'est entraîné au Maroc et a effectué son baptême du feu lors de la bataille de Normandie aussi connue sous le nom d'Opération Overlord, ayant permis aux Alliés d'ouvrir un nouveau front en Europe de l'Ouest face aux troupes du 3^e Reich. Nous sommes dans l'actualité avec la commémoration récente du 6 juin 80^e anniversaire. Ange Catarinicchia s'est illustré pendant cette bataille en faisant prisonniers avec deux autres canonnières un nombre important de soldats allemands lors d'une opération commando. Il a reçu du Général Leclerc le droit au port de la Croix de guerre étoile de bronze à la suite de cette opération. Il a participé aux opérations conduisant à la Libération de Paris lors desquelles il a failli perdre la vie et il aurait fait partie des soldats de la 2^e DB étant entrés dans le nid d'aigle d'Adolf Hitler en mai 45. Il s'est, après la guerre, installé à Paris, plus précisément à Paris Centre, au 2, rue des Petits-Pères dans le 2^e arrondissement avec sa famille.

Nous émettons le vœu qu'une plaque soit apposée en son hommage dans ce 2^e arrondissement. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Yohann. Tu as évoqué le 80^e anniversaire du débarquement et nous en profitons pour saluer et féliciter l'orchestre de l'Armée française qui était présent sur la plage d'Omaha Beach et la maîtrise populaire de l'Opéra-Comique qui a dansé et chanté pour cette cérémonie et qui, comme vous le savez, répète en partie à Couperin, dans notre collège.

Je vous propose de voter pour cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, le vœu est adopté

VPC 2024 16 Vœu d'Ariel WEIL, Yohann ROSZÉWITCH, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une rue de Paris Centre en hommage à Samuel Émile, dit « Milo », ADONER

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il reste une dernière délibération. Cela m'ennuie de la présenter si tard. La délibération concerne Milo ADONER que je crois que tout le monde ici connaît.

Samuel dit Milo ADONER est un enfant du Marais qui a été déporté avec toute sa famille, qui a été raflé en 1942 par les Allemands et Heinz Röthke en particulier, mais avec la complicité des policiers français, dans ce fameux immeuble de la rue des Deux Ponts que nous connaissons bien, dans lequel nous avons eu pas mal de commémorations, où les bains-douches de la Ville de Paris sont installés. Je le dis très vite parce que tout le monde le connaît, nous savons qu'il a été déporté à Birkenau, à Blechhammer et à Monowitz. Il était président de l'Association des anciens déportés ; il a beaucoup œuvré à beaucoup de titres, notamment à la cérémonie des Hospitalières-Saint-Gervais qui a lieu depuis 20 ans ; il a été immortalisé dans le film de Claude BochurBerg, *La Communale au cœur* ; il a pratiquement servi d'adjoint à la mémoire du 4^e ; pendant des années, il organisait lui-même les commémorations. Il avait été aussi responsable du titre de Juste parmi les nations qu'il avait obtenu et il n'avait eu de cesse que de l'obtenir pour Joseph Migneret, le directeur de l'école des Hospitalières-Saint-Gervais pendant la Seconde Guerre mondiale qui a caché des enfants, aidé d'ailleurs en cela de Berthe Hirsch, dont nous avons redécouvert le rôle avec Shirley et dont nous avons donné le nom à la PMI voisine.

Toute sa vie a été une œuvre de témoignage, il était logique de lui rendre hommage. Nous l'avions fait de manière un peu informelle avec cette œuvre de Christian GUEMY au pochoir sur la Halle des Blancs Manteaux. Je dois dire que c'est Laurence PATRICE, l'adjointe à la mémoire de Anne Hidalgo, qui a eu l'idée en venant à l'une de nos commémorations, la dernière commémoration devant l'école des Hospitalières, et a dit : « au fond, pourquoi on ne lui donnerait pas le nom d'une rue voisine ? » Cela tombe bien, il y a deux rues qui bordent l'allée des Blancs-Manteaux et qui portent le même nom, la rue du Marché des Blancs-Manteaux.

La proposition ici ce soir est de changer le nom d'un de ces bouts de rue qui ont des noms de rue identiques et qui n'ont, je crois, pas d'adresse, pour le transformer en rue Milo ADONER. Voilà la proposition qui est devant vous ce soir.

Je vous propose de voter, mais d'abord peut-être que quelqu'un veut dire un mot. Shirley et Corine.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

C'est pour rappeler les bons souvenirs avec Milo quand je travaillais en tant que collaboratrice à la mairie du 4, notamment sur les enjeux de mémoire. Il était toujours très disponible et très enclin à raconter ce qu'il avait pu faire, comment il travaillait dans les écoles et il nous avait beaucoup accompagnés sur tous les projets. Je suis très heureuse qu'il puisse s'inscrire auprès de nous pour toujours dans le patrimoine et que nous n'oublions jamais de la même manière qu'il n'oubliait jamais de transmettre la mémoire. Une pensée affectueuse.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Shirley. Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

En effet, ici, nous ne sommes pas très nombreux à être du 4^e et tous ceux du 4^e connaissent forcément Milo qui était vraiment un personnage très vivant. Il avait vécu des choses monstrueuses et c'était quelqu'un de vivant qui donnait tout le temps beaucoup d'espoir. Je trouve bien que nous lui rendions hommage. Il était allé dans cette école évidemment, mais sinon il habitait rue de l'Arsenal et c'est vraiment quelqu'un que j'ai très souvent croisé. Il était comme moi, il avait un petit chien et nous parlions chiens ensemble. Voilà.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, le vœu est adopté

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je crois que cela conclut notre Conseil. Merci, c'était long.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les dates des législatives puisque je les ai annoncées tout à l'heure, simplement, nous allons essayer de continuer l'activité de manière normale.

Juste un petit mot pour dire qu'évidemment cela va perturber notre propre activité politique bien sûr, mais aussi celle de l'administration avec cette salle qui sera mobilisée pour préparer les bureaux de vote. Je vous demande donc beaucoup d'indulgence pour les services et les équipes de la mairie qui sont bien épuisées, mais qui vont devoir repartir en plus de notre travail à nous.

J'espère, Jimmy, que le forum des métiers de la mode avec Dorine aura bien lieu quand même ce samedi 15 juin à Quartier Jeunes, comme le Festival des cultures juives qui repose assez peu sur la mairie, mais qui se déploie sur beaucoup de lieux, du dimanche 16 au jeudi 27 juin. Bien sûr, la période va être compliquée pour tous ces festivals et ces activités qui étaient prêtes de longue date, mais nous allons essayer de tout concilier ce mois-ci. Je vous remercie.

C'était l'essentiel de ce que je voulais vous dire. Le reste des réunions publiques, la journée du handicap, le 23 juin de 10 h à 18 h à la caserne des Minimes et la réunion Paris Media Center le 19 juin, je l'ai évoquée tout à l'heure. Merci beaucoup.

La séance est levée à 23 h 03.